



Rapport Annuel 2022

→ [evs.com](https://www.evs.com)



Nous sommes EVS

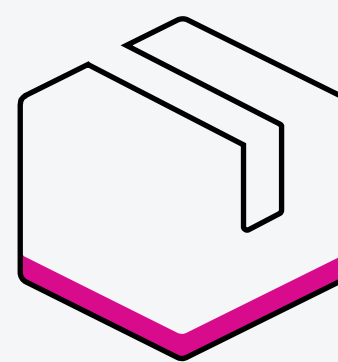
Nous créons un retour sur émotion

Fondée en 1994, EVS est une société de technologie de diffusion et de média. Basée à Liège, en Belgique, la société est présente au niveau mondial, grâce à plus de 600 collaborateurs répartis dans plus de 20 bureaux dans le monde entier. EVS a réalisé d'emblée un travail de pionnier en matière de technologie de télévision « tapeless » (sans bande), avec notamment le lancement du système Live Slow-Motion (LSM), devenue rapidement la technologie de relecture standard pour tous les événements sportifs diffusés dans le monde.



Qui sommes nous ?

EVS est reconnue mondialement comme un leader de la technologie de la vidéo en direct pour la diffusion et les productions de nouveaux médias. Notre passion et notre intention sont d'aider nos clients à créer des histoires captivantes qui déclenchent le meilleur retour sur émotion. Grâce à nos technologies de pointe et nos équipes axées sur le client, nous nous efforçons d'offrir les meilleurs solutions possibles à nos clients, en veillant à ce qu'ils puissent créer du contenu captivant et percutant. Nous sommes fiers d'être en tête du secteur et restons engagés à stimuler l'innovation et l'excellence dans tout ce que nous faisons.



Que fournissons-nous ?

Nos technologies sont utilisées par des clients du monde entier pour diffuser, en direct, des images sportives, des émissions de divertissement et les informations les plus récentes à des milliards de téléspectateurs, et ce, en temps réel. Grâce à nos solutions innovantes, nous permettons à nos clients d'attirer l'attention et de captiver leur public avec du contenu percutant de haute qualité. Nous sommes fiers de jouer un rôle clé dans la diffusion de certains des moments les plus passionnants et captivants du sport, du divertissement et de l'actualité aux téléspectateurs du monde entier.



Le succès de nos clients

EVS est devenu un acteur clé du secteur offrant sa technologie fiable, innovante et en fournissant une assistance de haut niveau à des clients situés dans de nombreuses parties du monde. Nous nous concentrons sur le succès de nos clients, ce qui nous a permis de rester en tête du secteur, et nous nous engageons à aider nos clients à se développer au fur et à mesure que le secteur évolue. Pour tenir cette promesse, nous continuons à investir dans les dernières technologies. Grâce à notre travail de pionnier dans le domaine de l'IP, de l'intelligence artificielle, de multiples résolutions vidéo et du cloud, nous maintenons une longueur d'avance, tout en veillant à ce que nos clients disposent de solutions intelligentes, fiables et évolutives qui produisent les meilleurs reportages en direct aujourd'hui et demain.

Nous sommes EVS

- Interview du CEO & du Président
- EVS introduction
- Tendances du marché
- Solutions EVS & succès clés
- Satisfaction client
- Partenaires de distribution
- Transformation EVS
- EVS, entreprise « orientée valeur »
- Les membres de notre équipe
- ESG chez EVS par Marine Simonis
- Informations pour les actionnaires
- Rapport financier

Télécharger le rapport de développement durable

Télécharger la version imprimable

Empreinte internationale



 Empreinte internationale	 Siège social à Liège , belgique	 34 nationalités	 €31.7m résultat net en 2022
 Fondée en 1994	 613 équivalents temps plein à la fin 2022	 €148.2m chiffre d'affaires en 2022	 Côté en bourse depuis 1998

Nos valeurs

Nous sommes **orientés vers le succès de nos clients.**
 Nous apprécions **le travail d'équipe.**
 Nous sommes **responsables.**
 Nous sommes **passionnés.**
 Nous visons **l'excellence.**
 Nous nous concentrons sur **l'innovation.**
 Nous sommes **agiles.**

Télécharger le rapport de
développement durable

Télécharger la version imprimable

Interview du CEO & du Président

Avant-propos de Johan Deschuyffeleer, Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

En tant que société « orientée valeur », nous nous efforçons constamment de créer de la valeur pour nos actionnaires.

Tout d'abord, nous voulons assurer un retour sur investissement optimal en nous axant sur la croissance interne et externe.

Notre ambition pour notre croissance interne est de poursuivre l'amélioration constante de nos performances au niveau

du chiffre d'affaires de manière rentable. Nous nous concentrons sur l'augmentation de notre chiffre d'affaires conformément à notre stratégie PLAYForward. Ensuite, nous souhaitons garantir la hausse de la rentabilité de toutes nos solutions, améliorant le chiffre d'affaires global et les résultats du bénéfice brut.

En matière de croissance externe, nous res-

tons axés sur nos ambitions claires de fusion et d'acquisitions. De nombreuses opportunités se sont présentées en 2022. Cependant, après une évaluation approfondie, ces opportunités ne se sont pas révélées pertinentes pour EVS. N'ayant conclu aucune acquisition en 2022, EVS a décidé de lancer plusieurs importants développements internes en matière de R&D afin de remporter une plus grande part de marché à l'avenir.

Outre la croissance, nous voulons également garantir le maintien d'une politique de dividende attrayante, qui est un savant équilibre entre un retour sur investissement régulier à court terme pour nos actionnaires et l'octroi de capitaux pour investir dans l'avenir de l'entreprise, créant ainsi un retour sur investissement à long terme.

Enfin, en tant qu'entreprise, nous voulons garantir notre soutien à la durabilité de notre planète. Nous mettons tout en œuvre pour remplir notre mission sans compromettre l'avenir des générations futures. Par conséquent, nous mettons l'accent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, afin de créer un avenir radieux pour tous. Le développement durable sera un élément clé des décisions relatives à nos parties prenantes.

2022 a été une année fructueuse au cours de laquelle nous avons jeté les bases du soutien des ambitions de croissance d'EVS. Je tiens à remercier notre CEO et l'équipe

dirigeante ainsi que tous les collègues d'EVS qui démontrent chaque jour leur engagement et leur passion pour notre entreprise et nos clients, et qui nous aident à fournir les solides résultats financiers que vous attendez. Et bien sûr, je tiens à vous remercier, vous, nos actionnaires, pour la confiance que vous nous accordez. Merci de faire partie de l'aventure EVS.

**Johan Deschuyffeleer /
Président du Conseil**

*2022 a été une
année fructueuse au
cours de laquelle
nous avons jeté les
bases du soutien
des ambitions de
croissance d'EVS.*

**Johan Deschuyffeleer /
Chairman**



Télécharger le rapport de
développement durable



Télécharger la version imprimable

Le CEO d'EVS, Serge Van Herck, évoque une croissance record, l'accentuation de l'engagement en faveur de la durabilité, et de la fixation de priorités pour l'avenir.

En 2022, EVS a enregistré un chiffre d'affaires et des commandes records pour la deuxième année consécutive. Quels ont été les principaux moteurs de cette réussite ?

Notre réussite en 2022 est due aux progrès réalisés dans le cadre de notre stratégie PLAYForward, élaborée en 2019. L'un des principaux moteurs de la croissance a été le développement continu et l'intérêt croissant pour notre offre d'infrastructures médias, qui confirme le succès de notre acquisition d'Axon en 2020. Un autre moteur majeur de notre réussite était notre expansion en Amérique du Nord et latine (région NALA), soutenue par une équipe étoffée. Cela nous a permis de décrocher des contrats importants tels que celui de Big Tech22, d'une valeur de plus de 50 millions d'USD au cours des dix prochaines années. La région NALA est cruciale pour nous, et c'est donc encourageant d'y constater une telle réussite. 2022 étant une année d'événements sportifs clés, de plus en plus d'équipes de production en direct utilisent des solutions EVS

dans le monde entier, ce qui prouve que nos clients ont confiance en la valeur de notre offre. Dans l'ensemble, 2022 a été une année d'accomplissements importants pour EVS et je suis extrêmement fier des efforts acharnés de notre équipe, surtout compte tenu des défis que nous avons affrontés ; malgré cette période marquée par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie, les tensions géopolitiques, la COVID-19 et la pénurie de matériaux, l'équipe a fait preuve d'une résilience et d'un engagement inégalés pour aider nos clients à créer un retour sur l'émotion.

*Je suis extrêmement fier
des efforts acharnés de
notre équipe, surtout
compte tenu des défis que
nous avons affrontés.*

Serge Van Herck / CEO





Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

Quels sont les progrès technologiques les plus marquants d'EVS en 2022 ?

Nous avons été ravis d'observer la réaction positive de nos clients par rapport à notre approche « Balanced Computing » lancée récemment. Il s'agit d'une stratégie de combinaison équilibrée d'une infrastructure « dans le cloud » et « sur site » qui répond mieux aux besoins de nos clients en termes de budget, de flexibilité et de fiabilité. Nous avons aussi fortement progressé dans le développement de notre générateur de super ralentis XtraMotion et de notre plateforme d'échange de contenu MediaHub SaaS, qui ont tous deux remporté plusieurs prix. Ces solutions sont de parfaits exemples de cette approche « Balanced Computing » et souligne également le potentiel de l'intelligence artificielle dans la production en direct pour des opérations plus efficaces. Mentionnons également notre solution de routage IP/SDI MediaInfra Strada, qui a connu un engouement fort sur le marché l'année passée, ce qui démontre la confiance de nos clients dans nos capacités à les aider à poursuivre sans encombre leur transition du SDI vers l'IP. Enfin, nous nous efforçons de renforcer notre offre en matière de cybersécurité, car nous savons qu'il est important pour nos clients de disposer d'un niveau de sécurité fiable dans le cadre de leurs activités de diffusion. Dans l'ensemble, nous nous sommes axés sur le développement d'un écosystème EVS complet dans lequel nos solutions et nos produits se combinent parfaitement entre eux et s'intègrent harmonieusement à d'autres solutions de tiers. De cette manière, nous apportons plus de valeur à nos clients et nous sommes ravis de continuer à repousser les limites du possible dans ce domaine.

Comment EVS prévoit-elle de maintenir cette croissance à l'avenir ?

Le moteur de la croissance étant déjà lancé, en 2023 EVS prévoit de se concentrer sur l'amélioration de la rentabilité de notre résultat net en combinant la croissance du chiffre d'affaires à une approche attentive aux coûts. Plusieurs initiatives sont prévues pour contribuer à atteindre ces objectifs, notamment l'introduction de nouvelles solutions et fonctionnalités qui renforceront notre écosystème, accroîtront la valeur de notre contrat de niveau de service et généreront des revenus supplémentaires. Nous poursuivons également l'ajustement de nos tarifs en fonction de l'inflation et de la hausse des prix des composants, ainsi que l'expansion de notre programme partenaire de distribution pour nous étendre à de nouveaux marchés. Pour rester compétitifs et pertinents dans le secteur, nous privilégierons les projets de modernisation et d'expansion, en nous axant en particulier sur le gain de parts de marché de concurrents dont la dynamique faiblit, notamment sur le marché LAB, regorgeant de solides opportunités de croissance. Malgré les défis que posent la chaîne d'approvisionnement et la disponibilité des composants, nous nous engageons à maîtriser ces problèmes pour garantir une livraison rapide à nos clients. Je suis convaincu que ces initiatives nous permettront d'occuper une position parfaite pour tirer parti des opportunités du marché croissant de la production en direct, stimuler une croissance durable et améliorer la rentabilité d'EVS.

Quelle importance EVS accorde-t-elle aux critères ESG et comment ces critères s'intègrent-ils dans la stratégie de la société ?

Nous avons toujours donné la priorité au développement durable et au bien-être des membres de notre équipe chez EVS, et en 2022, notre approche en matière de développement durable et d'ESG a fortement progressé, ce qui nous a valu plusieurs récompenses et évaluations positives. Nous avons publié notre tout premier rapport de durabilité, qui constitue le fondement de notre stratégie de développement durable, et nous avons également réalisé une analyse de l'empreinte carbone interne et indirecte pour identifier les points d'amélioration. Plus récemment, nous avons été nommés parmi les Top Employers de Belgique, ce qui reflète notre engagement à offrir un environnement de travail durable et agréable aux membres de notre équipe tout en favorisant leur développement personnel et professionnel. Nous sommes persuadés qu'être une société citoyenne responsable est non seulement une question d'éthique, mais cela favorise également nos activités. À l'avenir, nous nous engageons à continuer à montrer l'exemple et à servir de référence en matière de pratiques commerciales durables dans notre secteur.

Quelles sont vos perspectives pour 2023 et au-delà, et quelles seront vos principales priorités en tant qu'entreprise ?

EVS a toujours été animée par un sens de l'innovation et un désir de repousser les limites du possible dans notre secteur. Cette année, nous sommes déterminés à poursuivre cet héritage en explorant de nouvelles opportunités pour poursuivre l'innovation et continuer à soutenir nos clients actifs dans la production en direct. Comme je l'ai déjà dit, nous nous concentrerons sur la réalisation d'une croissance rentable, en renforçant notre écosystème de solutions et en élargissant notre portefeuille tant en interne que par le biais de la croissance externe.

Je terminerai en exprimant ma sincère reconnaissance envers les membres de notre équipe, nos clients, les opérateurs d'EVS, nos partenaires commerciaux et nos actionnaires pour leur soutien indéfectible à l'égard d'EVS. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, je peux vous assurer que nous sommes prêts à relever tous les défis qui se présenteront à nous avec un esprit ouvert et une attitude positive. Nous restons déterminés à offrir ce qu'il y a de mieux à nos clients et nous sommes impatients de vous montrer nos possibilités d'innovation, d'évolution et de croissance en tant qu'entreprise.

Nous restons déterminés à offrir ce qu'il y a de mieux à nos clients et nous sommes impatients de vous montrer nos possibilités d'innovation, d'évolution et de croissance en tant qu'entreprise.

Serge Van Herck / CEO

EVS introduction

EVS, leader de la production en direct...

Au cours des 29 dernières années, EVS a acquis et mérité le statut de marque leader dans le domaine de la production TV en direct.

Dans une production TV en direct, de nombreuses caméras sont installées dans un studio, autour d'un terrain de sport ou sur la scène d'un concert. Tout le contenu de ces caméras - plusieurs gigabits par seconde de vidéo, d'audio et de données - doit être traité, en temps réel, par les équipements et le personnel de production.

Les produits d'EVS ne se contentent pas d'enregistrer l'ensemble du contenu - comme le ferait un magnétoscope - mais ils fournissent également les outils hardware et software destinés au personnel de production alors soumis à l'énorme pression du direct. L'objectif est de leur permettre de décider quelle image sera vue par le public et à quel moment, de gérer le contenu et de produire des effets uniques afin de créer une histoire et des moments d'émotion pour l'audience.

Les produits hardware et software d'EVS sont utilisés lors de la production en direct, pour préparer la production en direct en soi, et pour produire et lancer les programmes avant et après un événement en direct.

... Bien au-delà de la rediffusion de ralentis sportifs télévisés...

EVS est célèbre pour son serveur de ralenti iconique - le serveur XT - utilisé pour la rediffusion de ralentis pendant la diffusion en direct d'événements sportifs. Cette vision est pourtant restrictive.

EVS a élargi son champ d'application bien au-delà des serveurs de ralenti pour prendre en charge de workflows en direct et hors direct afin d'ingérer différents types de contenu et de les diffuser dans de nombreuses circonstances différentes. Grâce à l'acquisition d'Axon en 2020, le portefeuille de solutions a été élargi pour couvrir le routage, la transformation et le contrôle de tous les signaux vidéo, audio et de données en direct sur tous les équipements de production.

Comme le public adopte de nouveaux comportements, l'éventail des productions - et donc les workflows d'EVS - s'est largement élargi, au-delà de la télévision, vers toutes sortes de médias numériques.

Même si les événements sportifs sont probablement la production la plus exigeante étant donné qu'aucun scénario n'est pré-établi et que le public s'attend à (re)voir les images clés sous tous les angles en quelques secondes, les produits d'EVS sont également de plus en plus utilisés par les chaînes d'informations et les programmes de divertissement, en extérieur ou en studio.

Comme le public adopte de nouveaux comportements, l'éventail des productions - et donc les workflows d'EVS - s'est largement élargi, au-delà de la télévision, vers toutes sortes de médias numériques.



... basé sur des fondations solides

EVS s'est forgé une réputation de marque forte basée sur 5 fondements. Pour maintenir cette position à long terme, EVS doit continuer à faire la différence sur ces 5 fondements.

1. La marque EVS est puissante grâce à l'excellence de ses produits, en particulier dans les circonstances du direct, comme décrit ci-dessus.
2. EVS a toujours conçu des produits pour les émissions premium, rassemblant naturellement des communautés d'opérateurs très compétents qui peuvent, à leur tour, faire la différence.
3. Écouter nos clients, et en particulier ces communautés d'opérateurs et de directeurs techniques, a toujours été essentiel pour qu'EVS développe des innovations pratiques, permettant au secteur de progresser, parfois en facilitant le lancement de nouveaux formats, parfois en simplifiant et en automatisant les tâches pour produire plus avec moins.

PASSIONATE SINCE 29+ YEARS WE WANT TO CONTINUE TO MARK THE DIFFERENCE



Most reliable/robust live content recording & playout system

Largest community of highly skilled operators living and breathing EVS

Practical tools crafted for live production

Responsive and valuable field support & engineers

Solid partner investing in innovation and adding value/cost efficiency to core products

4. La qualité, la réactivité et la connaissance des workflows caractérisent les membres de l'équipe d'EVS. L'assistance qu'ils fournissent et leur dévouement sont reconnus dans le secteur. Parfois, l'assistance d'EVS est même sollicitée pour identifier des solutions lorsque les produits d'autres fournisseurs échouent ou que l'assistance qu'ils fournissent est inadaptée. Grâce à la compréhension d'EVS des défis de la production en direct, à sa connaissance des nombreux workflows possibles et à la flexibilité de ses produits, les équipes d'EVS n'hésitent jamais à fournir l'assistance nécessaire pour que la production en direct se déroule dans les meilleures conditions.

5. Enfin, EVS est un partenaire solide, fiable, et durable, disposant d'une bonne solidité financière. Soutenu par une forte rentabilité, EVS investit 50% de ses ressources humaines en R&D afin de moderniser continuellement les produits existants et d'élargir le champ des workflows pris en charge par le développement de nouveaux composants et solutions, en interne ou par le biais de partenariats et/ou d'acquisitions.



Pour maintenir sa réputation de marque forte à long terme, EVS doit continuer à faire la différence sur ces 5 fondements.

Télécharger le rapport de
développement durable

Télécharger la version imprimable

Tendances du marché

Constante évolution du paysage des médias

Le paysage des médias est en constante évolution. De ce fait, les diffuseurs et les sociétés de médias doivent produire du contenu pour un nombre croissant de plateformes. Pour attirer le public, le contenu doit être très varié afin de répondre aux besoins de différentes niches et intérêts. Toutefois, en termes de chiffre d'affaires, le secteur publicitaire peut être confronté à une récession économique ou une croissance plus lente. Il doit donc trouver des moyens de transformer et de produire plus avec moins.

L'inflation élevée, la crise énergétique et les confinements actuels liés à la Covid dans certaines régions accélèrent cette tendance.

Néanmoins, la publicité n'est pas nécessairement une source de contenu pour tous. Les acteurs de la Big Tech investissent de plus en plus dans les droits sportifs, en particulier aux États-Unis, par le biais de contrats à long terme pour offrir plus de valeur à leurs abonnés. Par conséquent, la production sportive en direct reste essentielle et continue d'être développée pour les détenteurs de droits afin de différencier leurs offres d'abonnement multidimensionnelles de celles de leurs concurrents.

Nécessité de moderniser l'infrastructure

La modernisation de l'infrastructure et les changements apportés aux outils et aux pratiques sont essentiels pour atteindre cet objectif d'efficacité. Au fur et à mesure que les technologies se développent, les flux de médias passent du SDI à l'IP, ce qui permet une expansion plus efficace et une évolution aisée vers des solutions logicielles. Les produits et solutions évoluent aussi pour adopter au maximum un caractère logiciel, tout en reconnaissant la valeur du matériel pour certaines tâches, telles que le traitement efficace et à faible latence de flux vidéo à haut débit non compressés.

Suite au développement accéléré de la production à distance, le secteur découvre les vertus et les limites des différents modèles. Les produits et solutions d'EVS couvrent désormais les modèles pertinents pour les productions premium.

Grâce à notre approche « Balanced Computing », EVS veille à ce que le cloud puisse être utilisé dans les domaines pour lesquels et aux moments où il est le plus pertinent dans le workflow. XtraMotion et MediaHub sont deux exemples de services SaaS qui peuvent être hébergés dans le cloud et réellement améliorer les workflows soutenus par l'équipement sur site.

De nombreux clients apprécient l'approche progressive fluide de la solution de routage Media Infrastructure Strada d'EVS. Cette solution prévoit une tête de pont en IP avec un réseau central IP entouré de « Neuron Bridge » pour soutenir les dispositifs existants pendant la transition. Elle permet également la réutilisation du même Neuron pour déployer d'autres applications grâce au concept de virtualisation. En 2022, de nombreux projets clés ont émergé aux États-Unis dans le cadre desquels Cerebrum et Neuron sont déployés. Les clients aux États-Unis et dans d'autres régions constatent l'intérêt d'un système de contrôle central pour améliorer la productivité et garantir la réactivité grâce à un aperçu centralisé de tous les processus et équipements affichés sur des tableaux de bord efficaces. Ces tableaux de bord ont été rapidement développés par nos partenaires de distribution à l'aide des capacités du Cerebrum Form Designer.

Aujourd'hui plus que jamais, l'écosystème global est important pour nos clients afin d'optimiser les workflows. Par exemple, MediaHub fournit aux ligues et aux diffuseurs

hôtes toutes les infrastructures nécessaires pour présenter facilement le contenu de l'événement aux différents diffuseurs et facilite l'échange de moments pertinents dans les workflows des diffuseurs pour une diffusion rapide « en direct ».

L'intelligence artificielle est intégrée dans différentes parties des workflows pour faciliter le processus de production global, pour identifier les actions clés permettant un gain de temps précieux et pour améliorer la qualité de la production.

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

Nécessité de faire évoluer les pratiques

Outre la modernisation de l'infrastructure et l'adoption de solutions logicielles, nous observons également une tendance à l'automatisation accrue des processus de production. Cette automatisation peut être réalisée à l'aide de la programmation ou de l'intelligence artificielle et permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence des processus de production. Cette transition vers l'automatisation transfère également la charge de travail de la production en direct vers la préparation, ce qui libère des ressources pour se concentrer sur d'autres aspects de l'entreprise. Dans l'ensemble, l'adoption de pratiques d'automatisation aide les diffuseurs et les sociétés de médias à produire plus avec moins, tout en maintenant un contenu de qualité et de cohérence élevées.

Le contrat avec la RTBF pour le développement conjoint de la salle de contrôle flexible relève ce défi : le processus de gestion du changement a débuté bien avant le projet et reste constamment en phase avec les aspects plus techniques.

L'empreinte carbone et les critères ESG : une priorité croissante

Nous sommes de plus en plus conscients de notre empreinte carbone et de la nécessité d'intégrer le développement durable dans notre secteur. Les clients incluent de plus en plus d'exigences et de clauses spécifiques dans leurs processus d'achat pour garantir que leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont respectés.

Grâce à ses solutions matérielles et au concept de virtualisation, EVS optimise déjà l'énergie consommée lors de la production. La réduction de notre empreinte carbone fait désormais partie des critères clés à prendre en compte dans la conception des nouveaux produits et solutions.

Nous sommes de plus en plus conscients de notre empreinte carbone et de la nécessité d'intégrer le développement durable dans notre secteur.



Demande croissante de modèles d'entreprise OPEX

En outre, on observe une tendance croissante vers des modèles d'entreprise basés sur les dépenses opérationnelles (OPEX), en particulier pour mieux aligner les coûts sur le chiffre d'affaires afin de faire face à des charges variables.

Plus de services de support requis

Les logiciels et l'IP complexifient l'infrastructure, ce qui nécessite des services de conseil et de support de la part des fournisseurs et des partenaires de confiance tout au long du processus de modernisation. Grâce au nouveau programme partenaire de distribution, nos partenaires sont mieux positionnés pour soutenir nos clients au cours de cette transformation.

Inflation et pénurie des composants

Début 2022, EVS a prolongé la période entre la prise de commande et la livraison afin de faire face aux pénuries de composants électroniques. Grâce à ce prolongement et aux efforts considérables déployés par toutes les équipes, aucun de nos clients n'a reçu son équipement en retard et EVS a donc pu tenir ses promesses. Grâce à la solide position financière de la société, EVS a investi dans des stocks supplémentaires pour garantir la satisfaction systématique des attentes des clients.

EVS a pu répercuter l'augmentation des coûts des composants et l'impact des salaires en adaptant les prix de ses solutions.





Solutions EVS & succès clés

Adopter une approche orientée solution

En 2022, pour la première fois depuis la pandémie, nous avons pu présenter nos solutions LiveCeption, MediaCeption, MediaInfra et MediaHub nouvellement définies lors de salons professionnels majeurs du secteur. Il s'agissait d'une étape importante dans l'évolution de notre proposition de valeur, étant donné que nous sommes passés d'une approche axée sur les produits à une approche orientée solution, sous l'impulsion de notre stratégie de croissance PLAYForward mise en place en 2019. Cette nouvelle approche s'axe sur la fourniture de solutions intégrées conçues pour permettre une production en direct et des rediffusions efficaces, accélérer les processus de création et de gestion des médias, et développer des infrastructures médias solides et flexibles dans tout environnement de production.

LiveCeption

Outils et services sophistiqués de narration favorisant la rapidité et la créativité

Nos solutions LiveCeption pour la production en direct, les ralentis et les résumés contribuent à améliorer la narration visuelle de tous les types de production. Basé sur les puissantes capacités de notre système phare de ralenti LSM-VIA et de notre serveur de production XT-VIA, LiveCeption Signature est notre offre premium destinée en particulier aux événements sportifs de haut niveau et de grande envergure afin d'offrir une expérience de visionnage de qualité supérieure. Nous disposons également de LiveCeption Pure, notre solution d'entrée de gamme destinée aux productions dont le budget est plus serré, mais qui ont besoin d'une solution fiable et de haute qualité.

Développements récents

Pour apporter encore plus de valeur aux plus grands événements actuels, nous nous sommes axés sur l'élargissement des capacités de notre solution premium LiveCeption Signature. Présentée pour la première fois au salon IBC 2022, notre interface MultiReview, dont la sortie officielle est prévue en 2023, a été conçue pour permettre aux opérateurs LSM-VIA de visualiser jusqu'à 16 angles de caméra parfaitement synchronisés depuis le réseau de partage de médias EVS XNet-VIA. En outre, de nouvelles améliorations ont été apportées à XtraMotion, un SaaS basé sur l'IA et qui utilise l'interpolation des images pour produire des séquences en super ralenti depuis toute caméra. Avec plusieurs récompenses à son actif, XtraMotion a gagné en popularité et a été utilisé lors de plusieurs événements sportifs majeurs l'an-

née dernière. Une nouvelle version du service, conforme à notre approche « Balanced Computing », devrait être lancée avant le salon NAB à Las Vegas, promettant des délais

de rotation plus rapides et une plus grande flexibilité pour nos clients.

→ [En savoir plus sur Balanced Computing](#)

Exemples de succès client

TV 2

Suite à un contrat impressionnant de droits de diffusion, TV 2 Norway a choisi les prestataires de services NEP Norway et DMC Production pour couvrir le portefeuille sportif croissant du diffuseur norvégien en utilisant les solutions de production en direct et de VAR d'EVS.

→ [En savoir plus](#)

Big Tech 22

En août 2022, nous avons annoncé le plus gros contrat que nous ayons jamais

conclu. Le « Big Tech 22 contract » est un contrat sur 10 ans d'une valeur de plus de 50 millions d'USD conclu avec une importante société de diffusion et de production de média basée aux États-Unis. Ce contrat, qui comprend la fourniture de notre solution LiveCeption Signature associée à un contrat de niveau de service (SLA) à long terme, est conclu alors que les grandes sociétés de big tech viennent gonfler la concurrence avec les réseaux linéaires pour sécuriser le contenu sportif en direct.

→ [En savoir plus](#)

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

MediaCeption

Rotation de contenu rapide avec des résultats de qualité supérieure

Grâce à nos solutions MediaCeption, les équipes de production peuvent traiter l'acquisition de plusieurs flux en direct, importer des fichiers, enregistrer et gérer le contenu afin que les équipes puissent rapidement récupérer les éléments nécessaires pour diffuser le contenu en studio ou le publier sur des plateformes numériques. Basée sur une architecture ouverte et modulaire qui permet l'intégration avec des solutions tierces agréées (MAM, automatisation, archivage et post-production), nos solutions MediaCeption favorisent également une collaboration efficace entre les équipes de production travaillant à distance ou sur site.

Développements récents

Lancée officiellement en avril 2022, notre solution globale de gestion de contenu de production en direct MediaCeption Signature permet aux utilisateurs de gérer toutes les fonctions de contenu et de workflow média à partir d'une interface web unique. Elle comprend la surveillance du système et l'orchestration complète du workflow, ce qui permet aux utilisateurs d'effectuer toutes les

tâches facilement et de manière efficace. Cette solution a été améliorée ultérieurement avec le lancement d'IPD-VIA Create, une application de montage vidéo en ligne compatible avec le cloud qui s'intègre entièrement à MediaCeption Signature, permettant aux utilisateurs d'effectuer des opérations de montage complexes directement depuis l'écosystème VIA d'EVS afin d'égaliser la vitesse de la production vidéo en direct.

Exemple de succès client

ProSiebenSat.1 Media SE

Pour préparer son déménagement sur un nouveau campus en 2023, le groupe numérique et de média allemand a opté pour un système d'EVS comprenant les solutions LiveCeption et MediaCeption Signature. Ce système permettra aux équipes de production et éditoriales de bénéficier de workflows flexibles et collaboratifs afin de créer du contenu à rotation rapide pour les formats sportifs et de divertissement en direct de ProSieben.

→ [En savoir plus](#)



Medialnra

Exécution fluide de flux dans tout type d'environnement

Nos solutions Medialnra offrent un contrôle, une surveillance, une conversion et un traitement en temps réel très avancés pour les infrastructures de diffusion SDI, IP et hybrides. Largement déployées à travers le monde, ces solutions, comprenant nos lignes de produit Cerebrum, Neuron et Synapse, ont été conçues pour assurer la fiabilité, la flexibilité et la facilité d'entretien de tout environnement de diffusion.

Développements récents

Parmi les dernières mises à jour du portefeuille Medialnra, citons l'introduction de Neuron COMPRESS, qui permet une compression JPEG XS en temps réel, ainsi que la solution primée Neuron PROTECT, qui four-

nit une commutation de secours intelligente pour les infrastructures de diffusion entièrement redondantes. En outre, des améliorations supplémentaires ont été apportées à Medialnra Strada, notre solution polyvalente de routage IP/SDI. Nous sommes récemment passés d'une approche unique à une approche plus adaptable, offrant différentes options de taille pour mieux répondre aux besoins de nos clients. Medialnra Strada fait partie intégrante de la solution flypack de Fox Sports Jewel Events, qui a été déployée au Qatar fin 2022 et pour le Big Game en Arizona début 2023.





Exemples de succès client

CANAL + Group

Notre client de longue date, CANAL+ Group, a de nouveau fait appel à nous pour sa récente démarche de transformation, à savoir le déploiement d'une nouvelle infrastructure IP pour son nouveau siège CANAL+ ONE à Paris. L'infrastructure combine des équipements sur site avec des logiciels intégrés dans le cloud pour améliorer les opérations en direct, renforcer les capacités des workflows et fournir une expérience de média attrayante pour le public. Cerebrum est au cœur de ce système, offrant un contrôle visuel avancé pour la production et une orchestration flexible de tous les appareils pour les équipes techniques.

→ [En savoir plus](#)

RTBF

RTBF a collaboré avec EVS pour développer une solution de régie flexible qui s'appuie sur le système de contrôle et de surveillance de diffusion Cerebrum d'EVS avant le déménagement du diffuseur belge dans son centre de production Media Square en 2024. La solution vise à introduire un environnement de production dynamique auquel les utilisateurs peuvent avoir accès via une interface flexible, pour améliorer la productivité et la créativité des plateformes TV, radio ou numériques de la RTBF.

→ [En savoir plus](#)

MediaHub

Distribution efficace de contenu aux détenteurs de droits

MediaHub d'EVS est une plateforme SaaS qui maximise la portée des événements en direct en publiant et distribuant en ligne du contenu non linéaire en direct et quasi-direct avec les détenteurs de droits. En outre, elle fournit un éventail de fonctions de média qui répondent aux exigences de production des

détenteurs de droits numériques et de diffusion à travers le monde. Grâce à cette solution, EVS aide les propriétaires de contenu à virtualiser l'infrastructure physique d'un IBC et à monétiser leur contenu, tout en préservant la qualité, la fiabilité et la convivialité des déploiements sur site. Parallèlement, MediaHub s'assure que les « content takers » et les détenteurs de droits deviennent plus efficaces dans la production à distance de leurs workflows.

Exemples de succès client

Euro Media Group

Utilisée pour la couverture en direct des championnats d'Europe d'athlétisme 2022 à Munich, EMG a choisi la nouvelle plateforme d'échange de contenu d'EVS pour faciliter le partage de contenu haute résolution créé à l'aide de la solution Live-CEPTION avec les différents détenteurs de droits, qui peuvent facilement parcourir et télécharger leurs clips tagués et les temps forts de n'importe où.

→ [Regarder la vidéo](#)

United World Wrestling

Dans le cadre de son plan de transformation numérique, UWW a déployé MediaHub pour permettre un partage rapide et aisé du contenu en direct avec les détenteurs de droits, un montage vidéo à distance et un accès facile aux archives. Il en résulte une expérience de visionnage améliorée pour les fans, de nouvelles opportunités de monétisation pour UWW et un accès transparent au contenu pour les détenteurs de droits.

→ [En savoir plus](#)



Satisfaction **client**

EVS obtient un « bon » score NPS dans l'enquête mondiale de satisfaction des clients

En tant que société axée sur la connaissance des clients, l'évaluation régulière de la satisfaction des clients est une priorité absolue pour nous. En septembre 2022, nous avons mené notre première enquête mondiale Net Promoter Score® (NPS) pour évaluer la satisfaction, l'enthousiasme et le niveau d'engagement de nos clients. La question suivante a été posée à plus de 1 200 clients, identifiés comme des influenceurs ou des décideurs importants : « Sur une échelle de 0 à 10, quelle est la probabilité que vous recommandiez notre entreprise à un ami ou à un collègue ? »

L'enquête NPS est un moyen efficace d'évaluer la satisfaction des clients, car elle est facile à mettre en œuvre, simple à remplir pour les participants et largement considérée comme l'un des meilleurs indicateurs de croissance d'une entreprise. Les notes vont de -100 à 100, les notes supérieures à 0 étant considérées comme bonnes et les notes supérieures à 50 comme excellentes. Les participants sont regroupés selon les catégories « promoteurs » (notes de 9 ou 10), « passifs » (notes de 7 ou 8) et « détracteurs » (notes de 6 ou moins).

Les résultats de notre enquête ont révélé un score de 49, ce qui est considéré comme « bon » sur l'échelle NPS ; 56 % des répondants donnant une note de 9 ou plus, 38 % donnant une note de 7 ou 8, et seulement 6 % donnant une note inférieure à 7.

Étant donné notre engagement à surveiller nos progrès, nous mènerons cette enquête deux fois par an. Nous prévoyons également d'étendre la méthodologie NPS à d'autres domaines de notre activité, tels que les activités d'assistance et de formation, pour s'assurer que la satisfaction de nos utilisateurs et de nos clients soit suivie à tous les niveaux.

*Étant donné notre
engagement à surveiller
nos progrès, nous
mènerons cette enquête
deux fois par an.*

Télécharger le rapport de
développement durable

Télécharger la version imprimable

Partenaires de distribution

2022 – Avantages avérés du nouveau programme partenaires de distribution

En 2021, a introduit un nouveau programme partenaires de distribution pour apporter une aide à nos clients dans le cadre des défis relatifs à leur transformation et pour stimuler la croissance prévue d'EVS.

« Collaboratif », « responsabilisant » et « personnalisé » étaient les mots clés de ce nouveau programme, qui visait à développer des relations durables entre EVS et ses partenaires.

En 2022, l'efficacité du programme a été prouvée. Son déploiement se poursuit. EVS a conclu de nouveaux contrats majeurs avec des partenaires existants et a continué à intégrer de nouveaux partenaires.

Le secteur subit une transformation, qui ne peut pas reposer uniquement sur les progrès technologiques. Il est également essentiel que les clients s'engagent dans des programmes de gestion des changements et de modélisation des processus d'entreprise, et qu'ils optimisent leurs méthodes de production. Les partenaires de distribution d'EVS peuvent aider nos clients à réaliser cette transformation au-delà du déploiement des nouvelles solutions EVS.

Collaboratif

Après les interruptions liées à la Covid, nos cars de démonstration aux États-Unis et en Europe occidentale ont repris la route en soutien des partenaires de distribution pour présenter des démonstrations sur les sites des clients. Les itinéraires sont définis en collaboration avec les partenaires de distribution pour s'assurer que les produits, solutions et workflows adéquats sont abordés lors des dialogues avec les clients.

Certains événements ont également été organisés conjointement dans plusieurs régions du monde.

Dans le cadre de la collaboration entre les partenaires de distribution et EVS, les partenaires de distribution ne sont pas les seuls à être actifs en communiquant des offres à EVS. De son côté, EVS doit également présenter des opportunités aux partenaires de distribution locaux pour que les clients disposent d'un personnel certifié et expérimenté pour mettre en œuvre leur transformation au-delà du déploiement d'une solution technique.

Responsabilisant

Le portail des partenaires de distribution a été remanié pour faciliter l'accès aux outils de vente et au matériel de formation.

En 2022, les initiatives de formation et d'outils de vente s'axent principalement sur Media Infrastructure, car les partenaires d'EVS ne connaissaient pas cette solution. Une réunion en présentiel est le moyen idéal de voir, toucher et découvrir la nouvelle génération de produits.

Des ateliers spécifiques relatifs à Media Infrastructure ont été organisés dans notre bureau de Gilze (Pays-Bas), où se trouvent nos principaux experts en traitement IP Neuron, avec des partenaires du monde entier pour expliquer les avantages de cette solution. D'autres ateliers ont été organisés au niveau international.

Personnalisé

Dans le cadre de la personnalisation, des ateliers spécifiques ont été organisés pour aider nos partenaires à gérer les offres avancées.

Le succès du déploiement de Cerebrum aux États-Unis en 2022 est partiellement dû au fait que les partenaires ont compris la valeur du système de contrôle omniprésent. Les partenaires des différentes régions du monde ont été formés et certifiés, ce qui leur permet de créer des ateliers spécifiques améliorant le contrôle, la qualité de la production et l'efficacité. Une formation spécifique relative à Cerebrum a été dispensée aux partenaires intéressés dans le monde entier, ce qui leur a permis d'être certifiés et capables de tirer parti de la puissance de l'écosystème d'EVS pour apporter une valeur ajoutée directement à leurs clients.



Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier

Télécharger le rapport de développement durable

Télécharger la version imprimable

Le parcours d'EVS dans le secteur de la diffusion, secteur en pleine mutation

Dès 2019, EVS a mis en œuvre son évolution en vue de faire face aux différents niveaux de transformation déjà en cours : le changement des comportements du public, l'adoption des technologies IP et des équipements et pratiques informatiques, une plus grande flexibilité et une productivité accrue requises pendant la production, de nouveaux formats vidéo en entrée et en sortie.

Grâce à l'exercice de stratégie PLAYForward entrepris fin 2019, les différentes évolutions ont été concrétisées en sept dimensions. Aujourd'hui, à travers ces dimensions, l'entreprise suit les différentes actions entreprises et les progrès réalisés.

Au cours des deux dernières décennies, EVS a été un leader dans le domaine des serveurs de ralenti pour la production en direct, introduisant de plus en plus de composants dans les flux de production autour du serveur XT pour créer différentes solutions. Désormais, l'objectif est de devenir un fournisseur de solutions de premier plan dans le secteur de la production en direct, en élargissant la portée de nos offres. Au cours des trois dernières années, l'ensemble du portefeuille a été remodelé autour des solutions LiveCeption, MediaCeption et MediaInfra. En parallèle, des centaines de workflows ont été certifiés avec différents partenaires technologiques afin de fournir une valeur ajoutée à nos clients sur la base de solutions pré-intégrées éprouvées et validées. Cela permet de réduire les risques et d'accélérer

les déploiements de projets. Les solutions ont été déployées dans les environnements de clients clés et sont désormais opérationnelles, à la satisfaction de ces clients.

EVS est une marque premium, qui propose des solutions supérieures axées sur des workflows complets et une fiabilité inégalée, répondant ainsi pleinement aux exigences des productions haut de gamme. Par ailleurs, nous constatons une augmentation des productions aux exigences moins strictes. Nous créons donc en permanence de nouvelles solutions pour répondre, à la fois, aux nouveaux besoins de certains de nos clients et à ceux de nouveaux clients qui n'étaient pas en mesure de s'offrir une solution EVS auparavant. Avec LiveCeption Pure - basé sur XT-GO - ou Xeebra Essential, EVS propose des solutions qui offrent le même niveau de fiabilité et de qualité d'expérience en termes de fonctionnement mais avec une capacité d'évolution moindre. Parallèlement, un nouveau programme partenaire de distribution a été développé pour transformer notre relation avec les intégra-

From a 2015 company...

Product market leader

In premium market

Selling in CAPEX only

SDI replay centric systems

On EVS HW

For on-prem live production

Mainly in sports

- ✔ Successful Axon integration
- ✔ X00s Workflows certified with 3rd-party tech partners
- ✔ Portfolio branded in terms of solutions
- ✔ Good traction on XT-GO for smaller OBVs
- ✔ New channel partner program ready
- ✔ Longer SLA subscriptions
- ✔ Launching SAAS subscriptions as XtraMotion
- ✔ Development of Media infrastructure portfolio
- ✔ More and more AI in the solutions
- ✔ Pure SW solutions (PAM & servers) deployed
- ✔ XtraMotion in the cloud
- ✔ LSM-VIA further refined for remote production
- ✔ XtraMotion as a new form of hybrid workflow
- ✔ More & more transverse broadcast center modernization contracts

...to a 2025 group

Solution market leader

In different market tiers

Selling in OPEX & CAPEX

IP TCO optimized media solutions

As SW on COTS, Cloud & EVS HW

For live anywhere operation

In sports, news & entertainment

teurs de systèmes et les revendeurs. Nous passons d'une approche plus opportuniste à une relation durable gagnant-gagnant qui récompense la fidélité mutuelle.

Au cours des dernières années, nous avons observé un appétit accru de nos clients pour les nouveaux modèles commerciaux. Aujourd'hui, la grande majorité de notre portefeuille de produits peut être vendue à la fois sous forme de licences perpétuelles

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable



et d'abonnements annuels. Le concept de « crédits EVS » pour le service XtraMotion est en cours d'expansion pour que les clients puissent acheter des licences « activées à la demande » leur permettant d'activer des capacités ou des licences supplémentaires pour une période limitée ou pour des événements spéciaux. MediaHub - jusqu'à présent largement utilisé pour les grands événements afin de distribuer le contenu des titulaires de droits aux nombreux détenteurs du droit - est désormais aussi proposé selon un modèle commercial SaaS pour les titulaire de droits ou les événements de moyenne envergure. Grâce à la redéfinition et à l'amélioration de notre offre de contrat de service en 2019, nous constatons également une plus grande adhésion, notamment en termes de durée des abonnements. L'intérêt pour les contrats de service au sein du marché LSP croît également, comme le prouve la composante SLA du contrat Big Tech.

Avec l'acquisition d'Axon en mai 2020, EVS a considérablement étendu son portefeuille de solutions qui couvre désormais l'aspect Media Infrastructure. Avec des « workflows centrés sur la rediffusion et l'ingest/playout », EVS était limité en termes de pertinence pour certains clients. Or, tous les clients ont des besoins en matière de Media Infrastructure. Cette acquisition a donc élargi le marché cible, non seulement en ce qui concerne

la portée de la solution, mais aussi en ce qui concerne la base de clients potentiels. Cette transformation tire également parti de la transition vers l'IP, notamment avec le succès récent remporté par la solution de routage EVS MediaInfra Strada qui gagne du terrain dans de nombreuses régions, y compris en Amérique du Nord, comme le prouve le contrat conclu avec Fox Sports annoncé lors du NAB. Étant donné qu'Axon n'était pas très présente dans la région NALA, cette action démontre également la capacité d'EVS à élargir la portée géographique des sociétés acquises lorsque le produit est bon.

Bien que plus de 90 % de l'équipe R&D d'EVS travaille désormais sur le logiciel, EVS est encore parfois considérée comme une entreprise de hardware. Aujourd'hui, après une rénovation majeure de la plateforme et des technologies sous-jacentes, la majeure partie de notre portefeuille de produits est disponible sous forme de logiciels qui peuvent être déployés dans un centre de données tiers (serveurs en vente libre) ou dans une infrastructure cloud. Néanmoins, la plupart des clients préfèrent encore se déployer sur des hardwares dédiés d'EVS, optimisés pour les workflows de diffusion et en termes de fiabilité.

En 2015, la quasi-totalité des productions premium se déroulaient « sur place » lors des événements. Aujourd'hui, accélérées par la

Covid, les solutions d'EVS peuvent faire face à la « production distribuée en direct » grâce à LSM-VIA. Avec XtraMotion, récompensé par l'IABM BAM award, EVS démontre également la puissance de l'approche « Balanced Computing » dans le cadre de laquelle une partie des workflows est déployée dans le cloud public et une autre est déployée « sur place », tandis que l'ensemble des workflows peut être entièrement contrôlé à distance. Certains clients préfèrent déployer XtraMotion dans les cars de régie pour raccourcir les délais d'exécution du workflow. XtraMotion sera donc également proposé sous la forme de XtraMotion Edge, offrant la possibilité au client de louer un équipement dédié avec un logiciel intégré.

EVS est bien connu dans le secteur du sport, bien que nos produits soient également utilisés depuis le début pour les workflows des émissions d'information et de divertissement. Étant donné que nos clients souhaitent moderniser leurs plateformes en adoptant une approche centralisée pour leurs différents types de production, EVS souhaite élargir sa gamme pour tirer parti des nouvelles méthodes de production et offrir de nouveaux outils de production flexibles pour divers types de programmes. Le concept de salle de régie flexible, élaboré en collabora-

tion avec la RTBF, va bien au-delà du sport et s'appuie sur une plateforme centrale d'exploitation et de contrôle sur la base de Cerebrum et de la technologie IP pour gérer tous les types de productions (radio, TV, numérique) produits dans le nouveau bâtiment.

Cette transformation globale sera mise en œuvre grâce à la croissance interne, au développement de nouveaux outils et applications commerciales, et à l'acquisition de sociétés offrant des produits complémentaires, comme cela a précédemment été réalisé avec succès en intégrant Axon.

EVS souhaite élargir sa gamme pour tirer parti des nouvelles méthodes de production et offrir de nouveaux outils de production flexibles pour divers types de programmes.





Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

EVS, entreprise « orientée valeur »

EVS est une marque forte, connue dans le monde entier pour son leadership technologique et sa fiabilité dans la fourniture de technologies de vidéo en direct pour les productions de diffusion et de nouveaux médias. Notre passion et notre objectif sont d'aider nos clients à créer des histoires captivantes qui déclenchent le meilleur retour sur l'émotion.

En tant qu'entreprise « orientée valeur », nous nous efforçons de réaliser une performance qui assure un solide retour sur investissement. Nous visons à atteindre cet objectif en nous concentrant sur les éléments suivants :

- Assurer une croissance durable à long terme
- Améliorer la rentabilité de nos solutions
- Maintenir un bilan solide
- Assurer une politique de dividende stable
- Mettre l'accent sur la durabilité

Assurer une croissance à long terme

EVS a pour objectif d'accroître ses performances en termes de chiffre d'affaires. L'augmentation des commandes, du chiffre d'affaires et des commandes en attente est une étape importante pour atteindre cet objectif. Le but est de croître en interne, au-delà de l'impact des locations liées à de grands événements. Notre stratégie PLAYForward contribue à assurer cette croissance interne

et plusieurs événements passés révèlent désormais les résultats de cette stratégie. Un exemple clair est l'acquisition d'Axon en mai 2020, qui représente un vecteur de croissance considérable pour EVS en 2022 et au cours des années à venir. Cette acquisition devrait déployer son potentiel total.

Outre ses ambitions de croissance interne, EVS a également des ambitions en matière de fusion et acquisition. Bien qu'EVS ait examiné de nombreuses opportunités, la société n'a pas conclu de nouvelles acquisitions au cours des deux dernières années. En guise d'alternative, fin 2021, la société a décidé de lancer plusieurs développements R&D spécifiques en interne, qui devraient permettre à EVS de remporter de nouvelles parts de marché à partir de 2024. Nous poursuivons nos efforts en matière de fusion et acquisition en 2023, l'objectif restant d'élargir nos offres.

Améliorer la rentabilité de nos solutions

En plus de ses ambitions de croissance du chiffre d'affaires, EVS met l'accent sur l'amélioration de la rentabilité des solutions pour accroître leur contribution à notre bénéfice net. 2022 s'est avérée être une année complexe dans ce contexte, avec la hausse des prix des composants et du coût de la main-d'œuvre. À cet égard, EVS a appliqué une politique d'augmentation des prix systémique impliquant une révision des prix bisannuelle. En plus de cette politique, nous nous axons également sur l'optimisation de la rentabilité globale de nos solutions : trouver de nouvelles manières de concevoir, d'approvisionner, d'assembler et de produire nos solutions, etc. L'objectif de ces initiatives est d'améliorer la valeur globale de notre marge brute.

EVS a pour objectif d'accroître ses performances en termes de chiffre d'affaires. L'augmentation des commandes, du chiffre d'affaires et des commandes en attente est une étape importante pour atteindre cet objectif.



Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaire de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

Maintenir un bilan solide

Un bilan solide contribue à la résilience de la société et à maintenir sa stratégie, même en période difficile. EVS y est parfaitement parvenu en 2020, lors de la pandémie de la COVID-19. EVS a continué à appliquer cette stratégie, en concluant le plus grand contrat de fusion et acquisition de son histoire avec l'acquisition d'Axon. En outre, notre bilan solide nous a permis de poursuivre nos activités de recherche et de développement et nos investissements pour l'avenir. Notre bilan solide a aussi été bénéfique pour la société en 2022. Compte tenu des conditions erratiques du marché des composants électriques (en termes de disponibilité et de prix de revient), EVS a investi proactivement dans ses stocks pour continuer à tenir ses promesses envers ses clients.

Assurer une politique de dividende stable

EVS vise à appliquer une politique de dividende stable pour ses actionnaires, afin d'assurer un retour sur investissement à

court terme mais durable pour les investisseurs d'EVS. La politique de dividende est soigneusement équilibrée entre un rendement du dividende et un retour sur investissement du capital réinjecté dans l'entreprise pour alimenter la croissance future.

Mettre l'accent sur la durabilité

La durabilité de la société est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe, nos clients et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous mettons constamment en pratique et démontrons cet engagement à travers diverses initiatives qui ont un impact sur le monde entier.

Dans ce cadre, en 2022, nous avons reçu le Wallonia Innovation Award (AWEX). L'innovation a toujours été un vecteur essentiel de croissance pour EVS. La société continue d'aider ses clients à s'adapter aux nouvelles tendances et aux changements du secteur en développant de nouveaux produits et so-

lutions pour la transition vers l'IP, en tirant parti du cloud pour accroître la flexibilité de la production et en utilisant l'IA pour améliorer la narration en direct et réduire leur empreinte carbone.

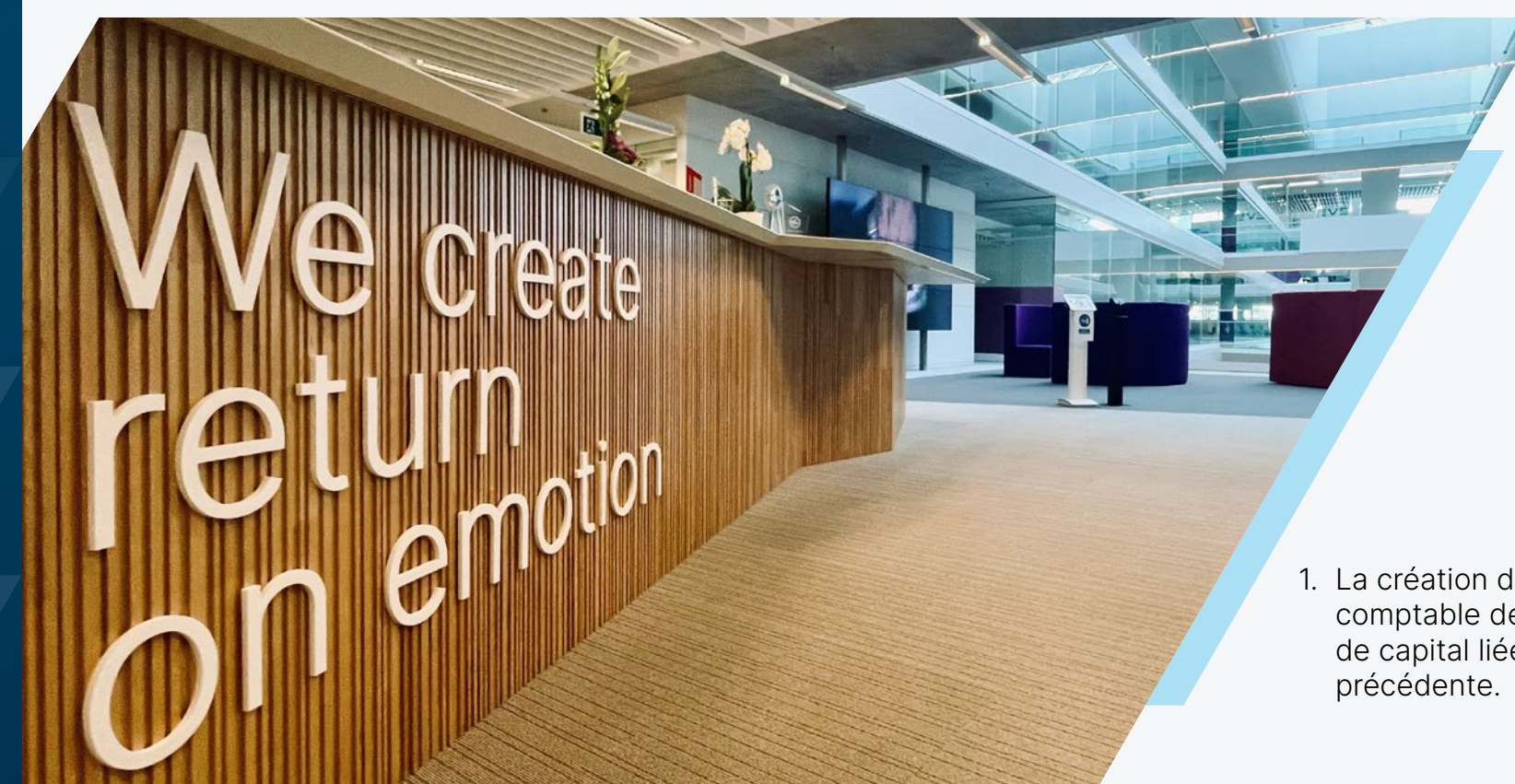
L'objectif de durabilité est de plus en plus intégré dans certains de nos processus clés, tels que la production et la chaîne d'approvisionnement. Enfin, en tant que société mondiale en pleine croissance, nous nous axons de plus en plus sur nos processus et notre gouvernance, afin de garantir la transparence et la cohérence dans tout ce que nous faisons. Nous avons déployé une initiative de gestion des processus d'entreprise afin de créer une vue d'ensemble de tous nos processus, ce qui nous fournit un aperçu global de nos activités. Cette initiative nous permet de réexaminer la situation existante et de nous adapter en permanence aux meilleures pratiques.

Nos efforts en matière de développement durable portent leurs fruits : en 2022, EVS a remporté le prix de la durabilité environnementale lors de la cérémonie annuelle de remise des prix IABM, qui s'est tenue à Londres le 1^{er} décembre 2022. Les juges ont récompensé les efforts considérables de la société pour réduire son empreinte carbone et son engagement à répondre à des besoins ESG plus larges.

En définitive, EVS est une société « orientée valeur » qui offre de bonnes ressources à ses investisseurs :

- Une forte position de leader sur des marchés bien identifiés et choisis
- Une réputation de premier plan basée sur la fiabilité et la flexibilité de ses produits et services
- Une base installée croissante avec une forte fidélité des clients
- Des résultats financiers sains avec un bilan solide
- Une politique de dividende cohérente
- Un état d'esprit fort en matière de développement durable, pleinement intégré dans notre feuille de route stratégique

EVS est reconnue sur le marché comme une société « orientée valeur ». Une analyse réalisée par Value Square Asset Management a récemment démontré qu'EVS est l'un des principaux acteurs de création de valeur¹. Au cours des 15 dernières années, EVS a été systématiquement (11 fois) classée parmi les trois premiers créateurs de valeur dans un classement de toutes les sociétés belges cotées en bourse.



1. La création de valeur a été calculée par Value Square Asset Management sur une période de 10 ans sur la base de l'évolution de la valeur comptable de l'action et en tenant compte du dividende cumulé sur la même période. Le total est ajusté par rapport aux augmentations de capital liées à la période de référence à des prix de marché supérieurs à la valeur comptable de l'action au cours de l'année précédente.

Les membres de notre équipe

Chez EVS, nous sommes convaincus que les membres de notre équipe contribuent à la réussite de notre société. Leur performance, leur bien-être, leurs connaissances, etc. ont un impact direct sur notre réputation, la satisfaction de nos clients et, finalement, sur notre performance financière.

Nous avons terminé l'année 2022 avec 613 ETP, dont 350 sont basés au siège d'EVS à Liège, en Belgique.

En 2022, EVS a lancé et poursuivi plusieurs initiatives pour poursuivre l'amélioration du bien-être des membres de son équipe pour leur garantir une carrière enrichissante et saine au sein d'EVS.

Plusieurs initiatives sont énumérées ci-dessous :

Mobilité douce

Pour encourager la mobilité douce et promouvoir l'adoption du vélo au sein de la société, EVS met à la disposition des employés des garages à vélos, des tenues EVS adéquates, des casiers, des vestiaires et des douches, ainsi que du matériel pour les petites réparations et l'entretien.

Enquête sur l'engagement des membres de l'équipe

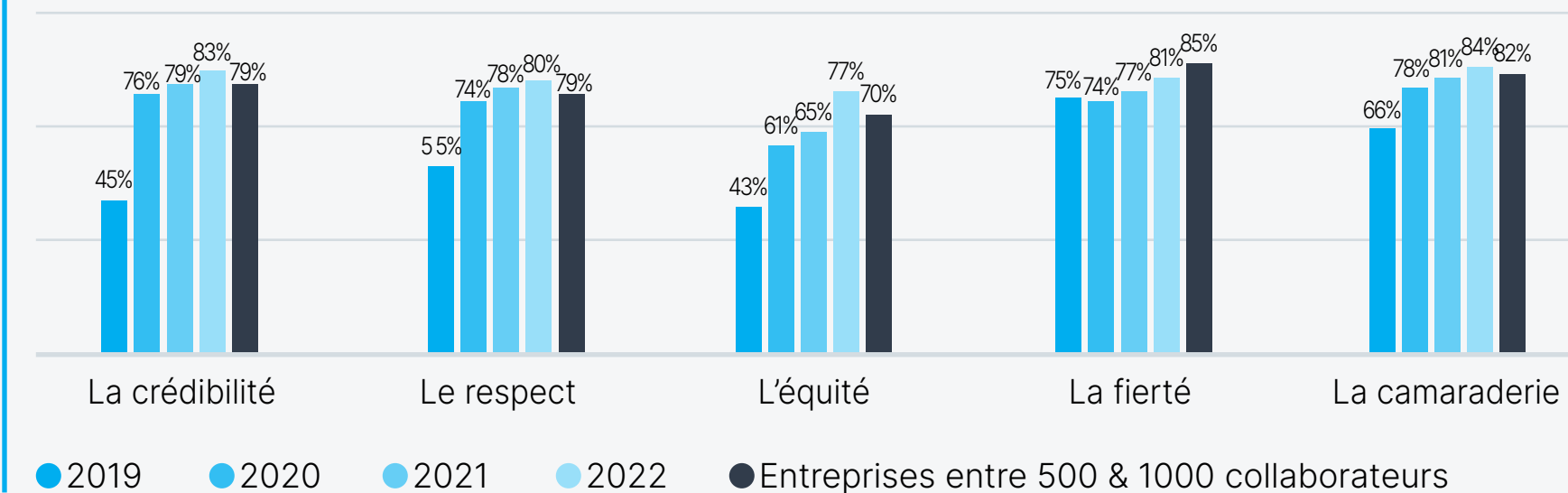
Pourquoi déployer une enquête sur l'engagement ? Quelle que soit sa définition, tous les experts se rejoignent pour dire qu'il existe une forte corrélation entre le niveau d'engagement au sein d'une entreprise et les résultats commerciaux.

D'où l'importance de mesurer l'engagement des membres de l'équipe.

Mais cette mesure n'est pas suffisante en soi. **Il ne s'agit pas de faire croître les chiffres, mais bien de savoir ce que les chiffres révèlent et de connaître les mesures à prendre.**



EVS mène l'enquête sur l'engagement sur une base annuelle et les critères suivants sont analysés :



Au-delà des nombreux avantages et opportunités que nous offrons, nous sommes fiers de cultiver efficacement une culture d'entreprise dont le personnel est enthousiaste à l'idée d'en faire partie. Une culture qui valorise les membres de l'équipe, qui stimule l'innovation et où le succès des clients est au rendez-vous.

Pierre Matelart / Chief People Officer

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier

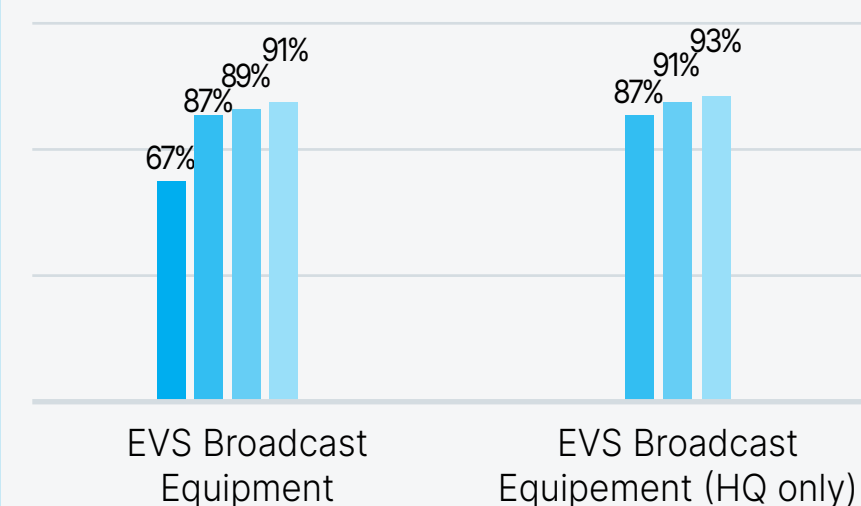
Télécharger le rapport de développement durable

Télécharger la version imprimable

Depuis le lancement de l'enquête en 2019, les scores pour tous les critères ont systématiquement augmenté. Le score pour la question « EVS est-elle un lieu de travail agréable ? » s'est également amélioré d'année en année, atteignant un score de **91 %** des membres de l'équipe qui sont d'accord avec cette affirmation en 2022.

Nous sommes fiers de ce résultat, qui montre clairement qu'EVS est un lieu de travail agréable et mérite sa certification Top Employer reçue début 2023.

EVS est-elle un lieu de travail agréable ?



- 2019
- 2020
- 2021
- 2022

Top Employer

Le programme de certification mondial Top Employer Institute évalue les entreprises en matière de ressources humaines et récompense celles qui offrent à leurs employés le meilleur environnement de travail. L'intégralité de la politique RH est scrutée via un audit et une enquête couvrant six domaines et 21 thèmes tels que le développement des compétences, la formation, la gestion des talents, la durabilité, le bien-être au travail et la diversité.

Grâce à cette certification, nous sommes reconnus comme un employeur de qualité sur le marché du travail. De plus, il est important pour nous de savoir que la priorité que nous accordons aux membres de notre équipe et la politique RH en vigueur depuis des années vont dans la bonne direction. Le programme Top Employer nous permet également de nous comparer aux autres entreprises certifiées afin de continuer à améliorer notre politique de ressources humaines.

Recevoir la certification Top Employer Belgium 2023 signifie que nous fournissons les meilleures solutions à nos clients et que nous mettons tout en œuvre pour faire de même pour nos collaborateurs.

Nous visons l'excellence et cherchons à accomplir des grandes choses ensemble. Nous y parvenons en renforçant année après année notre culture d'innovation et de responsabilité.

La certification Top Employer récompense notre dévouement envers les membres de notre équipe qui sont le fondement de la réussite d'EVS et qui jouent un rôle déterminant dans notre mission d'aider nos clients à créer de l'émotion pour des milliards de personnes à travers le monde, chaque jour, où qu'elles se trouvent.

Serge Van Herck /
Chief Executive Officer

Organisation de formation et de développement

En tant qu'organisation de formation et de développement, EVS facilite la formation de ses membres en leur offrant un accès aisé à différentes formations.

L'aspect formation et développement fait partie du cycle de vie de chaque membre de l'équipe. Il est essentiel d'assurer le développement de nos collaborateurs afin qu'ils puissent soutenir les ambitions d'EVS.

Notre politique de formation et de développement s'applique à tous les membres de l'équipe et vise à tirer le meilleur parti de leur potentiel afin de garantir qu'ils évoluent tous en parallèle avec la société.

Les formations sont accessibles à tous les membres de l'équipe sur l'intranet des ressources humaines.



Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

Sponsoring

Chaque membre de l'équipe a la possibilité de soutenir une cause qui lui tient à cœur, comme aider les communautés locales par le biais de petites actions ou soutenir des projets sportifs/musicaux, une école, etc. La somme de 100 euros par membre de l'équipe est attribuée sur une base annuelle, et ce montant est doublé si la cause vise à aider les victimes de catastrophes naturelles ou les réfugiés.

En 2022, EVS a apporté son soutien à 238 causes, faisant don de 26 400 euros au total.

Par ailleurs, EVS a lancé un nouveau programme appelé « Charity Day » qui permet aux membres de l'équipe EVS de prendre un jour de congé payé par an pour aider la communauté locale.

Télétravail

Le télétravail a été introduit au sein d'EVS, d'abord en 2019 sur une base volontaire pour un nombre restreint de collaborateurs, puis obligatoirement pour la majorité du personnel lors de la récente crise sanitaire. Le télétravail présentait de nombreux défis, qui finalement ont donné lieu à de nombreux avantages. C'est à la fois un moyen de moderniser l'organisation du travail, en tirant le meilleur parti des technologies de l'information, et un moyen pour les membres de l'équipe de parvenir à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée en apportant davantage de flexibilité et d'autonomie à leur travail. Par conséquent, EVS a décidé de généraliser le télétravail au sein de la société en introduisant un « mode de travail hybride ». En effet, il est clair que nous devons évoluer en fonction des défis de demain et passer à un mode de travail hybride pour répondre aux besoins de chacun. Les



mêmes valeurs, les mêmes messages, les mêmes modes de travail doivent être adoptés pour le travail au bureau et à distance. De ce fait, nous devons réinventer l'environnement en présentiel et les bureaux, et permettre aux membres de l'équipe de travailler peu importe le moment, l'endroit, l'équipement et le contenu.

Master Your Energy

Il est de plus en plus important de pouvoir gérer son énergie. C'est pourquoi en 2022 EVS a lancé MASTER YOUR ENERGY @ EVS avec 50 membres de l'équipe.

Il s'agit d'un nouveau programme de bien-être plein d'inspiration, d'exercices d'activation, d'outils et de moments de réflexion avec des coachs externes et des experts de « Energy Lab » et « Better Minds at Work ». L'équipe a organisé dix conférences et a effectué six marches MyTrace et participé à trois challenges.

Après cette phase initiale, le premier score de satisfaction obtenu était de 7,76/10 et le score de recommandation de 82 %.



Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier

Télécharger le rapport de développement durable

Télécharger la version imprimable



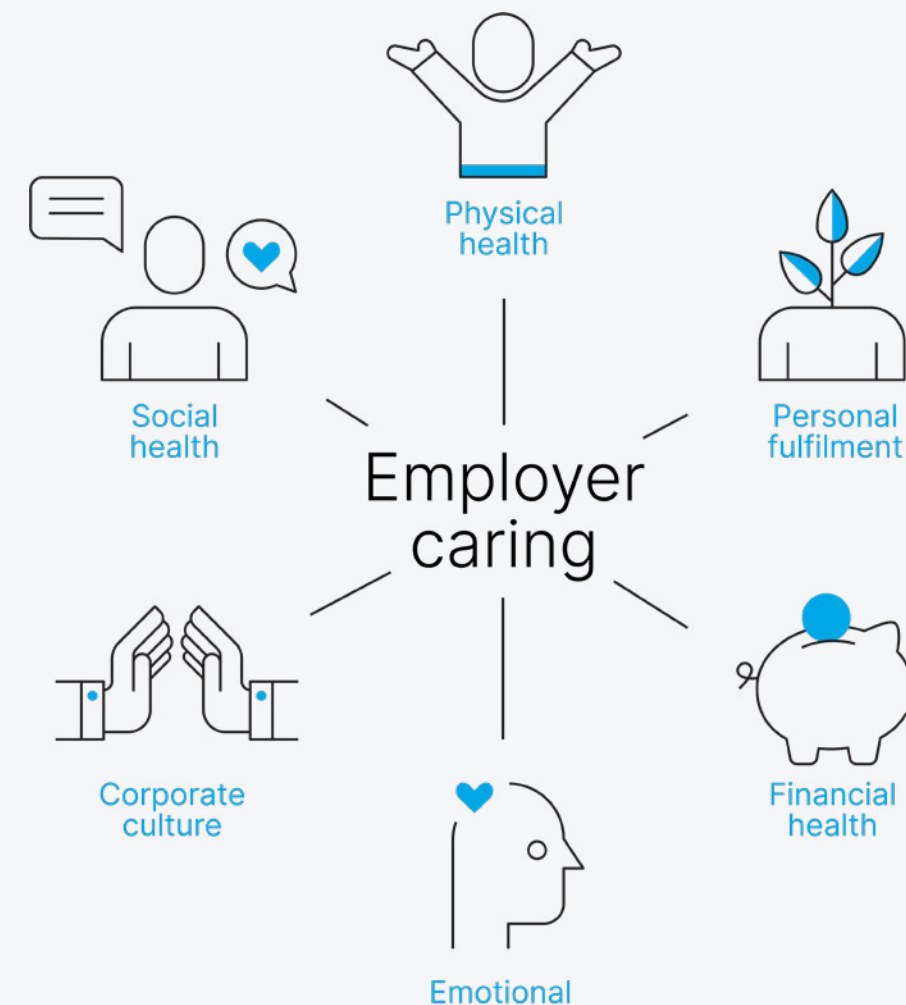
Sport

Dans le cadre de notre **stratégie Caring Employer**, la santé physique est l'une des priorités du département RH.

Les avantages sont examinés par pays et répondent aux souhaits de collaborateurs locaux.

Voici quelques exemples :

- EVS apporte une contribution financière pour les abonnements sportifs
- Des cours de relaxation sont organisés au siège d'EVS
- Des sessions « Start to run » ont lieu une fois par semaine au siège



Environnement de travail

Chez EVS, l'équipe en charge de l'infrastructure offre un environnement de travail agréable aux collaborateurs dans le monde entier en rénovant ou en optimisant les espaces de travail.

Les cafétérias de Liège et de Gilze ont été rénovées, l'équipe au Royaume-Uni a déménagé dans un nouveau bâtiment, des sessions avec un ergonome sont organisées, etc.



Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaires de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable



L'équipe dirigeante d'EVS (LT)

Nous pensons que, tout comme les membres de l'équipe, une équipe dirigeante chaleureuse et dynamique est essentielle à la croissance et à la stabilité de la société.

L'équipe dirigeante, qui opère sous l'autorité du CEO, est composée de responsables clés occupant différentes fonctions et provenant de différentes régions.

Trois nouveaux membres ont récemment rejoint l'équipe dirigeante : Mme Veerle De Wit, M. Xavier Orri et M. Alexander Redfern.

Ed Force 1

L'équipe Ed Force 1 (EDF 1), composée de plusieurs membres de l'équipe situés à Liège et à travers le monde, organise des moments conviviaux au sein d'EVS pendant l'année.

En 2022, l'équipe EDF 1 a notamment organisé les événements suivants :

- La fête de fin d'année
- La fête de Saint-Nicolas
- Le challenge Mont Ventoux
- Le jogging ELA
- La fête d'été
- Des fêtes ponctuelles

Nous avons toujours une bonne raison de célébrer et de remercier les membres de notre équipe pour leur dévouement et leur passion.



De gauche à droite : Veerle De Wit (CFO), Xavier Orri (EVP Operations and Projects), Pierre Matelart (CPO), Serge Van Herck (CEO), Nicolas Bourdon (CMO), Quentin Grutman (CCO), Alexander Redfern (CTO)



Télécharger le rapport de
développement durable

Télécharger la version imprimable

Athlétisme et sensibilisation : Mon début d'aventure avec EVS en tant qu'ambassadrice ESG

Par Marine Simonis, championne d'apnée

En 2022, j'ai pris l'initiative de chercher un partenaire qui pourrait m'aider à faire évoluer ma carrière d'athlète. Pour moi, il était essentiel de conclure un partenariat avec une entreprise soucieuse des aspects qui me tenaient à cœur et qui partageait les mêmes valeurs, et j'ai eu la chance de retrouver ces qualités chez EVS. La société a soutenu ma carrière d'athlète et a vu en moi le potentiel de devenir une ambassadrice ESG.

ESG... Au départ, ces trois lettres ne signifiaient pas grand-chose pour moi. Mais au fur et à mesure que je me suis familiarisée avec EVS et ses méthodes, j'ai compris la véritable signification et l'importance de l'ESG dans le monde de l'entreprise. En lisant ses rapports et en visitant son siège, j'ai pu me faire une idée claire de l'engagement de la société en faveur du développement durable et de responsabilité sociale.

J'ai été particulièrement impressionnée par les efforts entrepris pour créer un lieu de travail plus durable, et le récent calcul de l'empreinte carbone de l'entreprise, en vue de l'améliorer à l'avenir, est une autre preuve de l'engagement d'EVS à avoir un impact positif sur la planète.

Je me suis toujours considérée comme une personne soucieuse de l'environnement et mes expériences de plongée en mer et dans les océans ont renforcé mes convictions.

Mais bien entendu, personne n'est parfait. Comme beaucoup, je possède un smartphone et il me serait difficile de mener à bien ma carrière d'athlète sans avoir recours aux transports aériens. Je ne respecte pas non plus un régime végétarien stricte. De même, aucune entreprise n'est parfaite. Cependant, je pense il vaut mieux avoir une multitude de personnes et entreprises imparfaites qui prennent des mesures pour limiter leur impact, plutôt que de rares individus qui ne consomment pas et qui s'abstiennent totalement de voyager (même si c'est tout à leur honneur !).

Outre les préoccupations environnementales, un autre domaine qui me tient à cœur est la place que prend la femme dans le monde, l'entreprise et le sport. Les jeunes filles ont trop souvent été inconsciemment conditionnées pour croire qu'elles ne sont pas destinées à devenir des leaders ou des athlètes. Je l'ai constaté personnellement en tant que nageuse de compétition pendant mon adolescence : à cette période, j'ai commencé à voir les filles autour de moi quitter le sport qu'elles pratiquaient, contrairement aux garçons. Je pense que cette tendance était largement due au manque d'athlètes féminines mises en lumière à l'époque.

Mais je suis heureuse de constater que les choses évoluent et que l'importance de

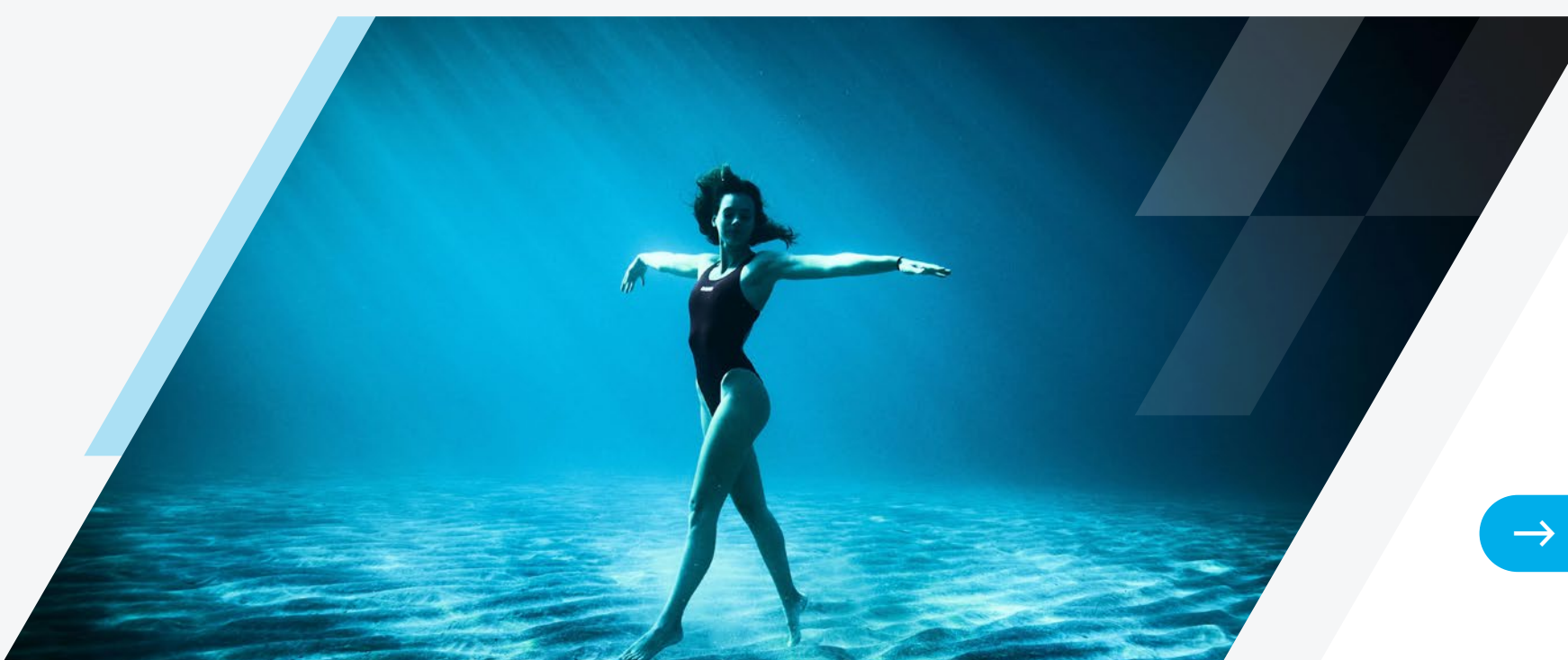
l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le sport est de plus en plus reconnue. À l'heure actuelle, de nombreuses athlètes belges célèbres, dont Nafi Thiam, Elise Mertens, les Belgian Cats et les Belgian Cheetahs, servent de modèles aux jeunes générations.

Tout au long de mon parcours personnel et professionnel, je me suis rendu compte que chaque individu, quelle que soit sa contribution, a le pouvoir d'avoir un impact positif sur le monde. En tant qu'ambassadrice EVS et athlète féminine, je suis déterminée à contribuer à ma façon à rendre le monde meilleur et à motiver les jeunes filles à poursuivre leurs passions et à leur montrer qu'elles aussi peuvent atteindre leurs objectifs !

→ [Voici le rapport de durabilité d'EVS que je vous invite à découvrir.](#)

Tout au long de mon parcours personnel et professionnel, je me suis rendu compte que chaque individu, quelle que soit sa contribution, a le pouvoir d'avoir un impact positif sur le monde.

Marine Simonis



Informations pour les actionnaires

Actions EVS

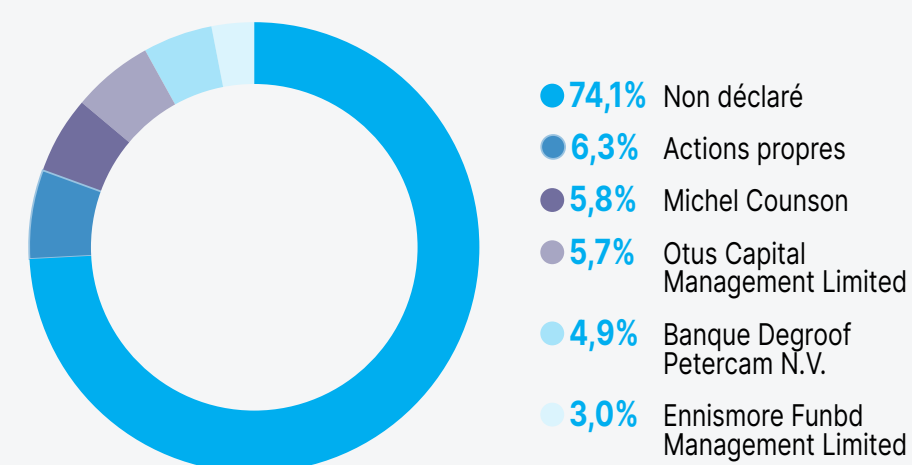
Le capital d'EVS est représenté par 14 327 024 actions sans valeur nominale.

Depuis le 15 décembre 2011, les actions EVS sont dématérialisées (actions nominatives). Les titres au porteur émis par la société qui n'auraient pas encore été inscrits sur un compte-titres seront automatiquement convertis en actions nominatives à partir de cette date.

Marché boursier et cotation

Les actions EVS sont cotées sur le marché continu d'Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. Elles ont été introduites en bourse en octobre 1998 au prix de 7,44 euros (37,20 euros avant la division le 5 juin 2005).

Actionnariat EVS (en %)



EVS fait notamment partie des indices Bel-Mid et Tech Leaders. EVS est également éligible au Plan d'Epargne en Actions en France (« plan PEA ») et au Plan d'Epargne en Actions des Petites et Moyennes Entreprises en France (« plan PEA-PME »).

En 2022, la valeur maximale atteinte par le cours de l'action était de 24,25 euros, le 25 août, et la valeur minimale a été enregistrée à 18,00 euros le 7 mars. Au 31 décembre 2022, EVS avait une capitalisation boursière de 318,8 millions d'euros avec un cours de l'action de 22,25 euros. La valeur des actions EVS a augmenté de 7,5 % en 2022.

Engagement d'EVS avec le marché

En 2022, EVS a renouvelé son engagement avec le marché, après la crise de la COVID. Le site web a été renouvelé, des roadshows ont été organisés, ainsi qu'une journée destinée aux analystes.

EVS prévoit de poursuivre ses efforts pour atteindre les actionnaires existants et nouveaux. Par conséquent, nous avons procédé à une analyse de l'actionnariat afin d'avoir une bonne compréhension des actionnaires actuels de la société, ce qui est essentiel pour définir notre stratégie d'engagement avec les actionnaires actuels et nouveaux.

Dividende

Pour EVS, il est important de fournir à ses actionnaires des perspectives à long terme concernant le retour sur investissement. Dans ce cadre, la politique de dividende est un élément essentiel de notre engagement global envers les actionnaires.

En 2018, le conseil d'administration a lancé une première politique de dividende pluriannuelle afin de garantir qu'EVS verse des dividendes stables pendant une période de trois ans, de 2018 à 2021. Cette politique a été renouvelée pour les 3 prochaines années en 2022, fournissant une nouvelle orientation pour les années 2022 à 2024.

Pour l'année 2022, un dividende total de 1,60 euro sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023. Ce dividende proposé pour l'année 2022 est conforme aux orientations émises début 2022.

Du dividende proposé de 1,60 euro, 0,50 euro a déjà été distribué en tant que dividende intérimaire en novembre 2022. Si l'Assemblée générale ordinaire l'approuve, le dividende brut restant de 1,10 euro sera payé le 26 mai 2023 contre le coupon #34 (date ex-dividende : 24 mai 2023 ; date d'enregistrement : 25 mai 2023).

En € par année fiscale par action *,**	EX 2022	EX 2023	EX 2024
Dividende de base	1,10	1,10	1,10
Dividende additionnel exceptionnel	0,50	0,00	0,00
Dividende total	1,60	1,10	1,10

* sous réserve des conditions du marché

** sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaire de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

Actionnariat

Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent lorsque ce pourcentage franchit le seuil de 3 % dans un sens ou dans l'autre (condition imposée par les statuts de l'association), et pour tout multiple de 5 % (exigence de du Code des sociétés).

Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (14 327 024 actions fin 2022).

Au 31 décembre 2022, l'actionnariat d'EVS Broadcasting Equipment se présente comme dans le graphique p26 (sur la base des déclarations récentes reçues par la société et de la position des actions propres au 31 décembre 2022).

Pour plus de détails sur l'actionnariat, veuillez-vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise dans la seconde partie du rapport annuel.

Assemblées générales

EVS tient son Assemblée générale ordinaire le troisième mardi de mai. Les actionnaires sont invités à participer à cette réunion. Toutes les modalités pratiques sont publiées un mois avant cette assemblée.

Afin de favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires, et de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif final.

Les procurations émises par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent donc être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le véritable bénéficiaire effectif final donnant l'autorisation d'exercer ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque

De gauche à droite : Michel Counson, Frédéric Vincent, Anne Cambier, Johan Deschuyffeeler, Martin De Prycker, Chantal De Vrieze, Marco Miserez



Calendrier des actionnaires

16 mai 2023 : Assemblée générale

17 mai 2023 : Résultats du 1^{er} trimestre 2023

18 août 2023 : Résultats du 1^{er} semestre 2023

17 novembre 2023 : Résultats du 3^e trimestre 2023

assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment de la part des parties prenantes.

Service financier

Les dividendes sont payables auprès d'ING BANK SA, qui est l'agent payeur unique du système dématérialisé « E.S.E.S. » d'Euro-clear Belgium.

ING BANK SA
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles
Belgique

Accessibilité de l'information

Le site web du groupe (www.evs.com) fournit des informations générales sur la société et ses produits, ainsi que des informations financières, les règles de gouvernance d'entreprise et les rapports annuels.

Une page dédiée aux relations avec les investisseurs présente des vues dynamiques de nos résultats financiers et de nos données en matière de développement durable, ainsi que des informations sur les actions et les dividendes.

Tous les documents légaux sont disponibles au siège de la société ou sur son site web.

EVS a adopté une politique de « période de silence », qui limite, pendant les périodes sensibles, la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non datées. Cette période de silence débute un mois avant la publication des résultats et se termine le jour de la publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société, et est convaincue que cette politique permet à la société d'équilibrer les besoins de l'entreprise et est persuadée de l'importance de communiquer avec les investisseurs nouveaux et potentiels.

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaire de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

Action EVS sur 10 ans

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de titres émis (moyen)	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	13 636 540	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre de titres émis (31/12)	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 411 972	13 400 624	13 668 612	14 016 921	13 531 196	13 514 301	13 501 815	13 490 812	13 513 053	13 480 715	13 449 081
Free float moyen	85,3%	91,7%	86,4%	87,2%	93,9%	93,9%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%	93,5%
Volume annuel échangé ⁽¹⁾	2 691 298	3 727 707	6 877 590	8 364 031	11 730 794	8 017 152	10 191 122	11 809 385	17 242 611	14 884 293	8 758 751
Volume moyen quotidien ⁽¹⁾	10 472	15 412	26 761	32 800	45 645	31 195	39 654	46 130	66 574	58 600	34 348
Volume moyen quotidien (EUR) ⁽¹⁾	219 848	285 060	417 689	706 515	1 053 033	1 040 358	1 228 090	1 326 711	2 459 901	2 888 959	1 383 196
Vélocité standard ⁽²⁾	18,8%	26,0%	48,0%	58,4%	86,0%	58,8%	74,8%	86,7%	126,6%	109,2%	64,3%
Vélocité ajustée ⁽³⁾ - FF moyen	22,0%	28,4%	55,5%	66,9%	91,6%	62,7%	80,0%	92,7%	135,3%	116,8%	68,8%
Cours moyen annuel (EUR)	20,99	18,50	15,61	21,54	23,07	33,35	30,97	28,76	36,95	49,30	40,27
Cours de clôture (EUR)	22,25	20,70	16,70	21,75	23,20	29,71	33,20	29,00	29,89	46,99	44,40
Cours le plus haut (EUR)	24,25	22,80	22,15	23,70	33,15	38,75	36,50	36,40	47,97	57,19	46,00
Cours le plus bas (EUR)	18,00	15,00	10,34	19,58	15,44	26,75	24,89	21,06	23,52	39,88	34,97
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	300,8	265,0	223,6	308,6	314,6	454,4	422,0	391,9	503,4	671,7	548,7
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	318,8	296,6	239,3	311,6	332,4	404,8	452,4	395,1	407,3	640,2	605,0
Dividende brut (EUR)	1,60	1,50	0,50	0,50	1,00	1,00	1,30	1,00	2,00	2,16	2,64
Dividende net (EUR)	1,12	1,05	0,35	0,35	0,70	0,70	0,93	0,74	1,50	1,62	1,98
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	7,6%	8,1%	3,2%	2,3%	4,3%	3,0%	4,2%	3,5%	5,4%	4,4%	6,6%
Rachat d'actions propres/action	0,00	0,00	0,58	0,37	0,11	0,00	0,00	0,00	0,36	0,00	0,00
BPA (reporté) (EUR)	2,34	2,60	0,53	1,40	2,60	1,77	2,43	1,76	2,63	2,52	3,10
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	68,4%	57,7%	94,3%	35,7%	38,5%	56,5%	53,5%	56,8%	76,0%	85,7%	85,2%
Ratio Cours /Bénéfice (moyen sur BPA de base) ⁽⁴⁾	9,0	7,1	29,4	15,4	8,9	18,8	12,7	16,3	14,0	19,6	13,0

(1) Source: Euronext

(2) La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

(3) La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

(4) Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.

Nous sommes EVS

Interview du CEO & du Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaire de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée valeur »

Les membres de notre équipe

ESG chez EVS par Marine Simonis

Informations pour les actionnaires

Rapport financier



Télécharger le rapport de développement durable



Télécharger la version imprimable

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	148,2	137,6	88,1
Résultat d'exploitation – EBIT ⁽¹⁾	31,7	37,1	5,7
Résultat net (part du groupe)	31,3	34,9	7,2
Investissements	10,0	1,6	6,9
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	13,4	39,8	16,4
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	175,8	162,3	140,5
Trésorerie nette (31 décembre) ⁽²⁾	33,8	54,9	34,7
Besoin en fonds de roulement au 31/12 ⁽³⁾	81,2	54,4	47,5
Nombre d'employés (équivalents temps-plein, 31 décembre)	613	551	550
Ratio Chiffre d'affaire / Employé (EUR)	241 762	249 688	160 182

DONNÉES PAR ACTION (EUR)	2022	2021	2020
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 411 972	13 400 624	13 668 612
Résultat net, part du groupe, de base ⁽⁴⁾	2,34	2,6	0,53
Dividende brut (intérimaire+final+exceptionnel)	1,60	1,50	0,00
Fonds propres par action	13,10	12,11	9,81

RATIOS (%)	2022	2021	2020
Marge brute (%)	66,7%	69,6%	66,5%
Marge d'exploitation (%) ⁽¹⁾	21,4%	27,0%	6,4%
Rentabilité nette ⁽⁵⁾	21,1%	25,4%	8,2%
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net)	68,4%	57,7%	0,0%
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	7,6%	8,1%	-
Rendement sur fonds propres - ROE ⁽⁶⁾	19,3%	24,8%	5,1%
Rendement sur capitaux employés - ROCE ⁽⁷⁾	31,3%	38,0%	8,1%

- (1) L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.
- (2) La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année. (including IFRS 16 impact)
- (3) Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales
- (4) Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.
- (5) La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.
- (6) Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.
- (7) Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)



Cours de bourse et volume



Nous sommes EVS

Interview du CEO & du
Président

EVS introduction

Tendances du marché

Solutions EVS & succès clés

Satisfaction client

Partenaire de distribution

Transformation EVS

EVS, entreprise « orientée
valeur »

Les membres de notre
équipe

ESG chez EVS par Marine
Simonis

**Informations pour les
actionnaires**

Rapport financier



Télécharger le rapport de
développement durable

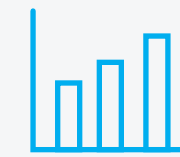
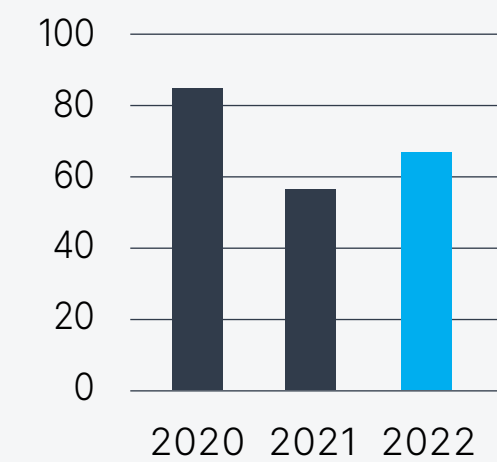


Télécharger la version imprimable



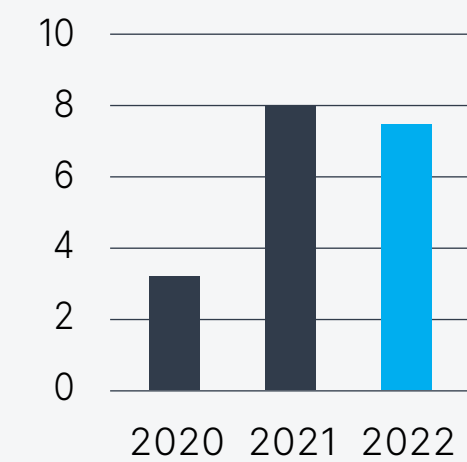
68,4%

**RATIO DE PAY OUT
(BRUT SUR BPA DE BASE)**



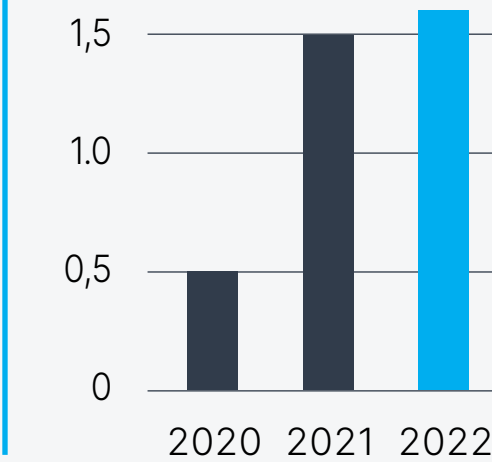
7,6%

**RENDMENT
DU DIVIDENDE (%)**



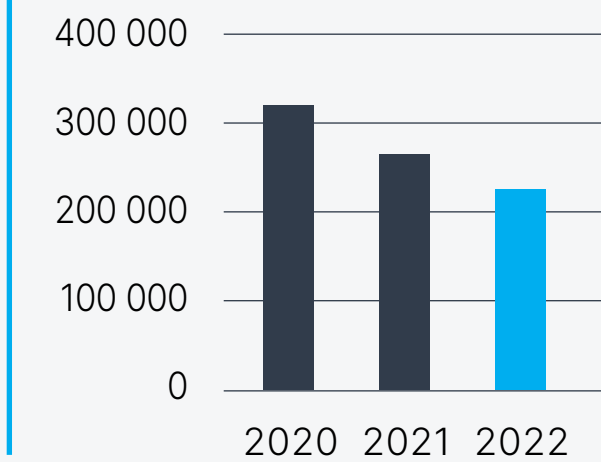
1,60 EUR

**DIVIDENDE BRUT
PAR ACTION (EUR)**



219 848 EUR

**LIQUIDITÉ – VOLUME MOYEN
QUOTIDIEN ÉCHANGÉ EN
BOURSE (EUR)**





Rapport annuel financier 2022



1 [RAPPORT DE GESTION](#) ↘

2 [ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS](#) ↘

3 [RAPPORT DU COMMISSAIRE](#) ↘

4 [COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES](#) ↘

5 [GLOSSAIRE](#) ↘

→ [evs.com](https://www.evs.com)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **32**

RAPPORT DE GESTION **35**

RAPPORT FINANCIER	35
1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	35
2. FAITS MARQUANTS	35
3. STRATÉGIE ET LEVIERS DE CROISSANCE À LONG TERME	35
4. CHIFFRE D’AFFAIRES	36
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	37
6. ÉVOLUTION DU PERSONNEL (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)	37
7. RÉSULTATS GLOBAUX POUR 2022	38
7.1 Chiffres clés 2022	38
7.2 Commentaires sur les résultats	38
7.3 Résultats par action	38
8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	38
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39
10. GESTION DES RISQUES	39
11. INVESTISSEMENTS	39
12. CAPITAL ET FILIALES	40
13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ	40
14. PRÉVISIONS 2023	40
15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	40
16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES	40
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	42
1. CHARTRE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	42
2. CONSEIL D’ADMINISTRATION	42
3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	42
3.1. Comité d’Audit	42
3.2. Comité de Nomination et de Rémunération	43
4. GESTION JOURNALIÈRE	45
4.1. Comité Exécutif	45
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	45
5. DIVERSITÉ	45
6. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	45
6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	45
6.2. Audit externe	46
7. ACTIONNARIAT	46
8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	47
9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES	47
10. DIVIDENDES ET POLITIQUE D’AFFECTATION DU RÉSULTAT	47
11. INFORMATIONS PERTINENTES EN CAS D’OFFRE PUBLIQUE D’ACHAT	48
12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	49
13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	50
13.1. Introduction	50
13.2. Les administrateurs	50
13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif	52
13.4. Information comparative de l’évolution de la rémunération et de la performance de la société	58
14. PROCÉDURES DE CONFLITS D’INTÉRÊTS	58
15. RISQUES ET INCERTITUDES	58
13.2 Risques avec un profil de risque inhérent modéré	60
CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES	60

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **61**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	61
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	62
SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (BILAN)	63
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	64
ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	65
NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	66
1. INFORMATIONS RELATIVES A L’ENTREPRISE	66

1.1.	Identification	66
1.2.	Consultation des documents sociaux	66
1.3.	Objet social	66
2.	RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	66
2.1.	Déclaration de conformité et base de présentation	66
2.2.	Résumé des changements de conventions comptables	66
2.3.	Indicateurs alternatifs de performance	67
2.4.	Principes de consolidation	67
2.5.	Filiales	67
2.6.	Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	67
2.7.	Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants	68
2.8.	Conversion de devises étrangères	69
2.9.	Immobilisations incorporelles	70
2.10.	Immobilisations corporelles	71
2.11.	Dépréciation des actifs non financiers	71
2.12.	Actifs non courants détenus en vue de la vente	72
2.13.	Stocks	72
2.14.	Clients et autres débiteurs	72
2.15.	Autres actifs non courants	73
2.16.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	73
2.17.	Actions propres	73
2.18.	Intérêts non-majoritaires	73
2.19.	Prêts et emprunts portant intérêt	73
2.20.	Provisions	73
2.21.	Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	73
2.22.	Paiement à base d'actions	73
2.23.	Revenus des contrats avec les clients	74
2.24.	Subventions gouvernementales	74
2.25.	Location-financement (EVS comme preneur)	74
2.26.	Location-financement (EVS comme bailleur)	75
2.27.	Frais de recherche et développement	75
2.28.	Coûts d'emprunt	76
2.29.	Impôts sur le revenu	76
2.30.	Instruments financiers dérivés	77
2.31.	Dividendes	77
2.32.	Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou prestations déjà réalisées	77
2.33.	Bénéfice par action	77
3.	INFORMATION PAR SEGMENT	77
3.1.	Information générale	77
3.2.	Informations additionnelles	78
4.	SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	79
5.	PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	80
5.1.	Participations dans les entreprises associées	80
6.	PRODUITS ET CHARGES	81
6.1.	Marge brute	81
6.2.	Frais de recherche et développement	81
6.3.	Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature	82
6.4.	Avantages postérieurs à l'emploi	82
6.5.	Produits / (charges) financiers	84
6.6.	Autres produits et charges	84
7.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	85
7.1.	Charges d'impôts sur le résultat	85
7.2.	Reconciliation de la charge d'impôts:	85
7.3.	Impôts différés au bilan	86
8.	RÉSULTAT PAR ACTIONS	86
9.	DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS	86
10.	GOODWILL	87
10.1.	Groupe Axon	87
11.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88
12.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	89
13.	ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME	91
14.	STOCKS	91
15.	CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES	91
15.1.	Créances liées aux contrats de location-financement	92
15.2.	Commandes en cours	93
16.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	93
17.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	93
18.	CAPITAUX PROPRES	94
18.1.	Évolution du capital social	94
18.2.	Capital social et actions propres	94
18.3.	Capital autorisé	95
18.4.	Plan d'intéressement du personnel	95
18.5.	Actions propres	96
18.6.	Réserves	96
18.7.	Différences de conversion de taux de change	97

19.	EMPRUNTS	97
19.1.	Lignes de crédit	97
19.2.	Dettes de location	97
19.3.	Passifs découlant d'activités de financement	98
20.	PROVISIONS	98
21.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	98
22.	DETTES SOCIALES ET SALARIALES	98
23.	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	99
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	99
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	99
23.3.	Garanties bancaires	99
23.4.	Garanties contractuelles	99
23.5.	Garanties réelles	99
23.6.	Autres garanties et éventualités	99
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	99
24.1.	Filiales	99
24.2.	Dirigeants	100
25.	COMMISSAIRE	100
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	100
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	100
27.1.	Juste valeur des instruments financiers	100
27.2.	Risque de change	101
27.3.	Risque de crédit	102
28.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	102

RAPPORT DU COMMISSAIRE **103**

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES **108**

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	108
COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	109
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES	110
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	112

GLOSSAIRE **113**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT FINANCIER

1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)

	2022	2021	2020	2022/2021
Revenu	148.2	137.6	88.1	+7.7%
Marge brute %	66.7%	69.6%	66.5%	-2.9Pts
Bénéfice d'exploitation - EBIT	31.7	37.1	5.7	-14.6%
Marge d'exploitation % - EBIT %	21.4%	27.0%	6.4%	-5.6Pts
Impôts sur le revenu	-1.4	-2.8	2.8	-50.0%
Bénéfice net (part du Groupe)	31.3	34.9	7.2	-10.3%
Marge nette %	21.1%	25.4%	8.2%	-4.3Pts

2. FAITS MARQUANTS

2022 a de nouveau été une année réussie pour EVS. La stratégie PLAYForward, telle que définie fin 2019, commence à délivrer la dynamique de croissance attendue.

EVS a connu une deuxième année record consécutive en 2022, avec une forte croissance des revenus, des prises de commandes et de la taille des membres de l'équipe. Nous avons affiché une croissance significative en Amérique du Nord, annoncé notre plus gros contrat jamais enregistré en août avec le "contrat Big Tech 22" d'une valeur de plus de 50 millions d'USD, et lutté avec succès contre l'inflation et les pénuries de composants tout au long de l'année.

Nous avons le sentiment de gagner des parts de marché dans notre activité LAB et de bien protéger notre position dans l'activité LSP. Nous avons aidé avec succès nombre de nos clients à fournir la production télévisée en direct d'événements sportifs majeurs en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.

La croissance de notre équipe libère clairement nos ambitions de croissance. Notre forte marque employeur nous a permis d'embaucher avec succès des talents solides à travers le monde. Notre enquête sur l'engagement des membres de l'équipe montre à nouveau de nouvelles améliorations par rapport aux années précédentes, ce qui a abouti à notre récente certification « Top Employer ».

Nous progressons bien dans notre vision de développer un écosystème solide avec notre plateforme VIA, alors que nous passons de la vente de produits à la vente de solutions. Notre première introduction de l'IA dans XtraMotion est une révolution dans l'industrie et représente un différenciateur majeur.

L'acquisition d'Axon en mai 2020 s'est traduite par une croissance des revenus de notre infrastructure média et contribue positivement à notre résultat net, démontrant notre capacité à mener à bien d'importantes acquisitions. Nous avons également mis à niveau notre ERP et notre système de « customer ticketing » pour soutenir nos ambitions de croissance à long terme.

Conformément à nos engagements, nous avons continué à verser de solides dividendes à nos actionnaires. Nos efforts de développement durable avec le programme ESG ont commencé à produire de solides résultats, avec de bonnes notes comme la médaille d'argent Ecovadis. Nous avons réalisé notre première analyse de l'empreinte carbone : ce sera un outil de gestion essentiel pour prendre les bonnes décisions en matière de développement durable à l'avenir.

En conclusion, notre stratégie PLAYForward est clairement appréciée par nos clients et partenaires de distribution. Cela nous aide à revenir en mode de croissance. Alors que les conditions économiques du marché restent très difficiles avec une inflation élevée, des pénuries de composants et la guerre en Ukraine, nous pensons que nos clients apprécient de plus en plus la fiabilité, la performance et l'innovation de nos solutions et services.

Notre ambition pour les prochaines années est de continuer à générer une croissance à la fois de notre chiffre d'affaires et de notre résultat net. Nous estimons que nous sommes sur la bonne voie pour tenir cette promesse. Sur base des indicateurs de notre entreprise, EVS émet des prévisions de revenus pour 2023 dans une fourchette de 145 millions d'euros et 155 millions d'euros.

3. STRATÉGIE ET LEVIERS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de « solutions en direct » standard avec des flux de travail personnalisés basés sur des solutions modernisées tirant parti des dernières technologies (IP, IA, virtualisation, micro-services, API ouvertes, cloud).

La stratégie de croissance d'EVS repose sur différents facteurs :

- Des solutions plus larges pour répondre à différents types de productions.
- Plus de solutions dans chaque catégorie, applicables à différents niveaux de clients et/ou de productions.
- Plus de catégories de solutions.

Aujourd'hui, EVS propose 3 catégories de solutions : LiveCeption, MediaCeption et Media Infrastructure.

Grâce à la convergence demandée par les diffuseurs en termes d'infrastructures pour produire des sports, des informations et des divertissements, EVS a la possibilité de fournir davantage de composants de solutions et d'étendre ainsi la portée des solutions actuelles. Cela est particulièrement vrai pour LiveCeption et MediaCeption.

Dans chaque catégorie de solutions, EVS prévoit de développer de plus en plus de solutions, combinant différents composants de solutions. Grâce à cette approche, EVS peut également prendre en charge la production de niveau inférieur de manière compétitive pour les clients existants et vendre des solutions d'entrée de gamme à des clients plus petits. EVS ne prévoit pas de compromis sur la qualité et/ou la flexibilité. Pour les petits clients et/ou les niveaux de production inférieurs, EVS limitera l'évolutivité, préservant ainsi la valeur et limitant la cannibalisation. Les petits clients sont adressés par l'intermédiaire de partenaires de distribution, à l'échelle mondiale ou locale.

EVS prévoit également d'augmenter les catégories de solutions qui seront proposées aux mêmes clients.

Les différentes solutions sont progressivement structurées en un écosystème par lequel un client bénéficie d'une valeur plus élevée lorsque tous les composants EVS sont combinés. L'objectif ultime est d'assurer un coût de possession optimal pour nos clients.

Ces améliorations du portefeuille de solutions ne reposeront pas uniquement sur des développements organiques. EVS intégrera des composants de solution tiers basés sur des partenariats stratégiques et/ou des acquisitions. De nouvelles catégories de solutions feront l'objet d'acquisitions.

Grâce à ce nouvel écosystème, EVS prévoit d'augmenter sa part de marché. Aujourd'hui, nous observons déjà une augmentation significative de la part de marché, principalement pour l'infrastructure des médias et principalement dans NALA.

EVS s'appuiera également sur SW pour proposer de nouveaux modèles commerciaux flexibles, assurant une transition en douceur de CAPEX à OPEX, préservant les revenus à moyen terme sans sacrifice de prix pour passer à OPEX.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

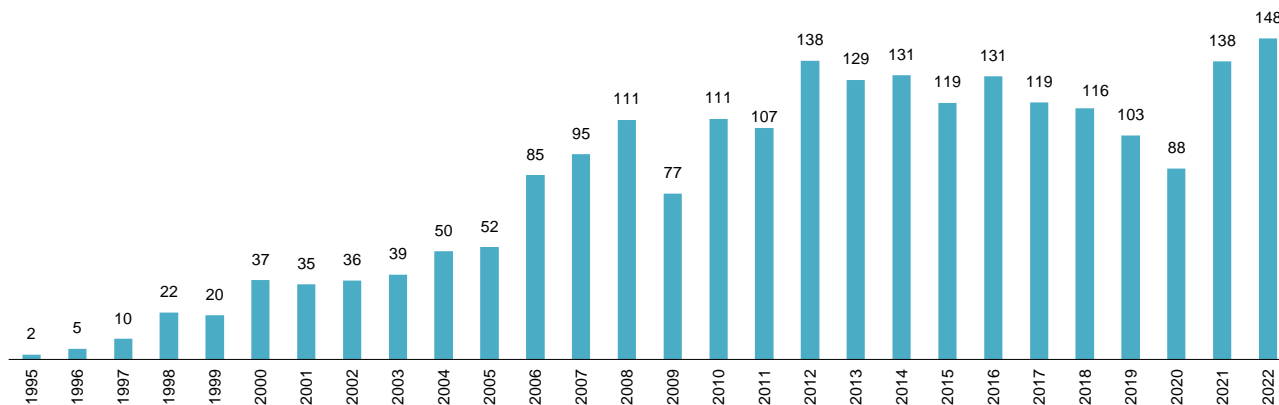
Le chiffre d'affaires d'EVS s'est élevé à 148.2 millions d'euros au cours de l'année 2022, soit une augmentation de 7.7 % par rapport à 2021 (+6.8 % à taux de change constant et hors location liées aux grands événements).

Tous nos piliers de marché ont bien presté en 2022, chaque pilier de marché ayant dépassé les attentes. Le chiffre d'affaires des solutions LSP (Live Service Providers) a représenté 45.1 % du chiffre d'affaires total du groupe : le chiffre d'affaires LSP a représenté un total de 66.9 millions d'euros en 2022, soutenu par d'importantes mises à niveau et des investissements dans de nouvelles infrastructures par nos clients (réf. Contrat Big Tech 2022). Le chiffre d'affaires de LAB (Live Audience Business) a représenté 48.2 % du chiffre d'affaires total avec un chiffre d'affaires global de 71.4 millions d'euros. Le pilier du marché LAB n'a pas progressé par rapport à 2021 (-1.1 % sur un an), mais la performance de ce pilier est plus dépendante de la livraison de projets à plus long terme. Nous nous attendons toujours à ce qu'EVS réalise une croissance supplémentaire sur ce marché à l'avenir. Les locations liées aux grands événements ont représenté 6.7 % du chiffre d'affaires total, déclenchées par des événements importants en 2022 en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué aux bons résultats à l'exception de la région APAC, entièrement impactée par une performance à la traîne en Chine liée à la situation COVID en 2022 dans ce pays. La traction dans le reste de la région APAC était bonne. Hors locations liées aux grands événements, la performance régionale était comme suivante :

- En Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA »), le chiffre d'affaires s'est élevé à 67.8 millions d'euros (+6.8 % par rapport à 2021).
- Le chiffre d'affaires en Amérique (« NALA ») s'est élevé à 51.6 millions d'euros (+22.2 % à taux de change constant).
- En Asie et Pacifique (« APAC »), le chiffre d'affaires était de 19.0 millions d'euros (-17.9 % à taux de change constant).

Evolution historique du chiffre d'affaires (EUR millions) :



Chiffre d'affaires par géographie :

(en milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big Event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2022	18,952	67,764	51,592	9,850	148,158
Evolution par rapport à 2021 (%)	-17.9%	6.8%	37.6%	-27.2%	7.7%
Variation vs. 2021 (%) à taux de change constant	-17.9%	6.8%	22.2%	-27.2%	3.5%
Chiffre d'affaires 2021	23,077	63,468	37,499	13,534	137,578

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 26.3 millions d'euros en 2022 contre 27.1 millions d'euros en 2021.

Au début de la période, le Groupe a identifié deux projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS Broadcast Equipment, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés selon IAS 38 Immobilisations incorporelles. Cette capacité survient après la mise en œuvre d'analyses de rentabilisation approfondies, où la R&D ainsi que les départements solutions et ventes effectuent un exercice de bout en bout dans lequel les objectifs, les coûts, l'analyse du marché et le rendement sont clairement identifiés.

Ces projets de développement internes consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement (commercialisation prévue en 2024). Ces 2 projets complètent la stratégie PLAYForward du Groupe. L'avancement de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

D'autres frais de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car IAS 38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant :

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dépenses R&D brutes	35,854	29,599
R&D capitalisée en immobilisations incorporelles	-7,080	-
Avantages liés aux dépenses de R&D	-2,507	-2,511
Dépenses R&D nettes	26,267	27,088

6. ÉVOLUTION DU PERSONNEL

Détail du personnel par département :

(en équivalent temps plein)	Corporate Services	Research & Development	Sales & Marketing	Production & Operations	Total
Dec. 31, 2020	65	272	94	119	550
Dec. 31, 2021	69	268	81	133	551
Dec. 31, 2022	76	291	87	159	613

Au 31 décembre 2022, EVS comptait un total de 613 employés (équivalents temps plein), dont 7 membres de l'équipe de direction, soit une augmentation de 11.3 % par rapport à la fin de l'année 2021. Le coût salarial total s'élève à 53.5 millions d'euros en 2022 comme contre 47.3 millions d'euros en 2021. Sur l'ensemble de l'année 2022, l'effectif moyen a été de 598, en hausse de 9.4 % par rapport à 2021 (547).

7. RÉSULTATS GLOBAUX POUR 2022

7.1 Chiffres clés 2022

IFRS – en millions d'euros, hors résultat par action, exprimé en EUR	1H22	2H22	2022
Chiffre d'affaires	67.7	80.5	148.2
Marge brute	45.8	53.0	98.8
Marge brute %	67.7%	65.8%	66.7%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	15.7	16.0	31.7
Marge d'exploitation % – EBIT %	23.3%	19.9%	21.4%
Bénéfice net – part du groupe	15.4	15.9	31.3
Résultat par action (dilué)	1.15	1.14	2.29

7.2 Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée était de 66.7 % pour l'année 2022, contre 69.6 % pour l'année 2021, expliquée par différents moteurs :

- Investissements importants dans le département des opérations et du support pour garantir que nous continuons à fournir un support de qualité partout dans le monde, conformément à nos modèles de croissance (représentant -1.4 pts)
- L'impact de l'évolution du mix de solutions représente -1.1 Pts suite au poids relatif de l'Infrastructure Média dans le portefeuille global.
- Annulation d'une valeur de 0.7 million d'euros liée aux coûts de composants, suite à un rapportage d'inventaire plus granulaire grâce à des processus optimisés dans notre nouvel ERP (-0.4 pts)

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 11 % par rapport à 2021, en raison de l'inflation du coût de la main-d'œuvre et des prix de l'énergie, ainsi que des dépenses post-COVID ayant un impact sur les dépenses de voyage, de marketing, ...

EVS a également investi dans des ressources de recherche et développement supplémentaires en 2022, à la fois par le biais d'engagements internes et de contrats externes. Ces ressources supplémentaires ont été affectées à 2 développements importants, comptabilisés en immobilisations incorporelles en 2022. Les dépenses associées ont donc été capitalisées au bilan.

La performance EBIT globale est de 31.7 millions d'euros, générant une marge d'exploitation (EBIT) de 21.4%.

Le bénéfice net s'établit à 31.3 millions d'euros bénéficiant d'un solide résultat financier suite à une gestion proactive des flux de trésorerie et d'impôts sur le revenu faibles (1.4 million d'euros contre 2.8 millions d'euros l'an dernier) résultant d'un excédent d'impôt payé en 2021 et de diverses latences fiscales liés aux années précédentes.

Le bénéfice net conduit à un résultat dilué par action de 2.29 EUR (contre 2.57 EUR en 2021).

7.3 Résultats par action

RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	2022	2021	2020	2022/2021
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13,411,972	13,400,624	13,668,612	0.1%
Nombre moyen pondéré d'actions entièrement diluées	13,681,084	13,587,624	13,674,232	0.7%
Résultat de base - part du groupe	2.34	2.60	0.53	-10.0%
Résultat dilué - part du groupe	2.29	2.57	0.53	-10.9%

8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

EVS continue d'avoir un bilan solide avec une trésorerie nette de 33.8 millions d'euros avec un faible niveau d'endettement (dont 12.5 millions d'euros liés à la norme IFRS 16) résultant en un total des fonds propres représentant 75.4% du total du bilan à fin 2022. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (EUR -23.1 millions) par rapport à fin 2021 est principalement due aux dividendes versés en mai et novembre (y compris dividende complémentaire exceptionnel), combinés à l'augmentation du besoin en fonds de roulement à fin 2022 .

Les besoins en fonds de roulement augmentent, principalement liés à la croissance des créances clients. Les créances clients évoluent en grande partie en ligne avec nos volumes de ventes globaux. 71% de nos créances clients ne sont pas échues à la fin de l'année, avec un volume important de factures émises dans la seconde moitié du quatrième trimestre, compte tenu d'une suspension temporaire des opérations de facturation après le Go-Live de notre nouveau système ERP.

Nous prévoyons que ces créances clients se rétabliront au premier trimestre de 2023. Une trésorerie saine reste une priorité pour EVS.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les frais de développement interne capitalisés au cours de l'année 2022 selon IAS 38 (Immobilisations incorporelles).

Les terrains et constructions comprennent principalement le siège à Liège ainsi que le droit d'usage pour les bureaux à l'étranger (IFRS16).

Les stocks s'élèvent à 28.8 millions d'euros, soit une augmentation de 2.8 millions d'euros par rapport au début de l'année, reflet d'une gestion proactive de la chaîne d'approvisionnement pour garantir que nous respectons systématiquement les délais de livraison de nos clients.

Les passifs comprennent 15.3 millions d'euros de dettes financières (y compris la part à long terme et à court terme), principalement liées aux dettes de location pour 12.5 millions d'euros et aux emprunts pour 2.8 millions d'euros. Les provisions à long terme comprennent la provision pour garantie technique sur les produits EVS pour la main-d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des produits constatés d'avance et des acomptes reçus de clients sur des contrats en cours.

La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation s'élève à 11.0 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2022, contre 38.7 millions d'euros en 2021. La baisse est principalement due à des besoins en fonds de roulement plus élevés résultant d'une augmentation des créances clients (comme décrit ci-dessus) et d'une baisse des dettes fournisseurs, combinées avec un résultat net inférieur. Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 49.1 millions d'euros, contre 72.1 millions d'euros à la fin de 2021. La diminution est principalement due à la baisse de la trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinée à l'augmentation de la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement principalement en raison des investissements dans des immobilisations incorporelles et corporelles (en particulier dans le développement interne d'immobilisations incorporelles) ainsi que de l'augmentation de la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement suite à l'augmentation du montant des dividendes distribués en 2022, y compris le dividende exceptionnel.

Fin décembre 2022, il y avait 14,327,024 actions EVS en circulation, dont 908,014 étaient détenues par la société. A la même date, 492,975 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 16.95 EUR et des échéances comprises entre octobre 2026 et septembre 2028. Des informations complémentaires sont disponibles à la note 18.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 a approuvé l'attribution de 17,126 actions aux salariés d'EVS (attribution de 56 actions à chaque salarié au prorata de leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2021) en récompense de leur contribution au Succès du groupe.

9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2022, 1.6 million d'euros de provisions étaient disponibles pour couvrir raisonnablement les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés à la note 20.

10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposée à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 13 de la déclaration de gouvernance d'entreprise. La direction, le comité d'audit et le conseil d'administration effectuent des analyses régulières du risque de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et les politiques relatives à la gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée, peuvent être trouvées dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (point 5.1) et dans la section « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément dans la note 27.2.

Les circonstances susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement du Groupe sont présentées dans la section « Risques et incertitudes ».

11. INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements majeurs en équipement, bien que la situation critique du marché des composants ait obligé EVS à investir davantage de fonds de roulement dans l'inventaire au cours de l'année 2022. Il s'agit d'une mesure proactive, afin de garantir qu'EVS puisse continuer et respecter ses conditions de livraison envers les clients.

En 2022, EVS a également investi dans le développement interne de 2 projets qui devraient contribuer au chiffre d'affaires global à partir de 2024. Ces investissements sont actuellement capitalisés au bilan en tant qu'immobilisations incorporelles.

La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement est principalement financé par des fonds propres et des

emprunts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des terrains et constructions s'élève à 50,5 millions EUR (dont 9,7 millions EUR de droits d'utilisation).

12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA de 8,772,323 EUR est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14,327,024) sans désignation de valeur nominale.

Nous renvoyons à la note 5 pour la liste des filiales, coentreprises, entreprises associées et bureaux de représentation.

13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés dans lesquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui créent un impact pour le monde entier. Un rapport de développement durable détaillé a été préparé conformément à la directive européenne sur la publication d'informations non financières et sur la diversité, les normes GRI (Global Reporting Initiative): core option, et peut être consulté sur <https://evs.com/company/sustainability>.

14. PRÉVISIONS 2023

Guidance financière

L'importante prise de commandes de 2022 a considérablement alimenté le carnet de commandes à livrer dans les périodes à venir. Le carnet de commandes total à fin 2022 est de 141.8 millions d'euros, en croissance de 122% par rapport à l'année dernière. Sur ce carnet de commandes, 85.9 millions d'EUR sont réservés pour 2023, contre 51.0 millions d'EUR début 2022 (croissance de 68.4%). Sur la base de ce carnet de commandes solide et de la dynamique actuelle du marché, EVS a publié une prévision de revenus pour l'année 2023 de 145 à 155 millions d'euros. Cette fourchette de revenus démontre l'ambition d'ES de poursuivre sa trajectoire de croissance organique, dans une année sans revenus de Big Event Rental.

Avec le moteur de croissance lancé, EVS se concentrera désormais sur la croissance rentable. EVS n'a pas l'intention d'augmenter la taille des équipes ni d'augmenter l'enveloppe des dépenses d'investissement. Les charges d'exploitation continueront d'augmenter en raison du transfert des membres de l'équipe embauchés en 2022 et de la poursuite de l'inflation. Ces inducteurs de coûts continuent d'être surveillés et modélisés dans notre politique d'augmentation des prix.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de notre stratégie visant à privilégier une croissance durable et rentable, le Groupe a décidé, début mars 2023, d'appeler à la fin de vie de certaines activités liées à nos opérations à Darmstadt. Après une évaluation longue et minutieuse, l'activité a été évaluée comme une activité déficitaire, pour laquelle les développements futurs ne pouvaient pas déclencher un redressement. Le groupe évalue soigneusement les impacts commerciaux potentiels directement avec les clients concernés, s'engage dans une discussion proactive autour de la transition et propose des alternatives potentielles. Nous nous attendons à ce que l'impact commercial soit limité et immatériel. Il y aura un impact financier limité lié à la résiliation des contrats d'un petit nombre de membres de l'équipe. Enfin, nous réévaluerons également les besoins d'inventaire pour assurer un soutien dans les périodes futures. Les impacts sur le bilan et les flux de trésorerie devraient être minimes.

Il n'y a pas d'autre événement postérieur susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

16. PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration a décidé de communiquer son intention de verser un dividende brut de base d'une valeur de 1.10 EUR par action pour l'année 2022.

En plus de cela, EVS souhaite honorer ses intentions de dividende passées (une intention de distribuer 1.00 EUR par action et par an pour la période 2018-2021). Par conséquent, après des conditions de marché difficiles en 2020, liées à la pandémie, EVS propose un dividende brut exceptionnel supplémentaire : un premier dividende brut exceptionnel supplémentaire de 0.50 EUR par action attribué en mai 2022, et un deuxième dividende brut exceptionnel supplémentaire de 0.50 EUR par action en mai 2023.

Un acompte sur dividende de 0.50 EUR a été mis en paiement en novembre 2022. Le solde du dividende sera donc de 1.10 EUR, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023, payable fin mai 2023.

EVS réitère les prévisions de dividende publiées début 2022 pour la période de 3 ans 2022-2024 :

En € par année fiscale par action	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende de base	1.00	1.10	1.10	1.10
Dividende additionnel exceptionnel	0.50	0.50	0.00	0.00
Dividende total	1.50	1.60	1.10	1.10

Toutes les intentions et orientations en matière de dividende sont soumises aux conditions du marché et à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de EUR 22.40, cela représenterait un total de 42 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges de l'équipe sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base de la moyenne des cours de clôture des 30 derniers jours précédant la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et adressé à l'ensemble de la population belge.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise EVS. Il se concentre également sur les activités liées à l'année 2022.

1. CHARTRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Déjà en 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise ("Charte"). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette Charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 ("Le Code 2009"). Le Conseil d'administration a revu et mis à jour cette Charte fin 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera à le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe (www.evs.com).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration respecte la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que des exceptions au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre montre les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des exemptions.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée comprise entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé de 7 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le Président ou son représentant a une voix prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux débats et au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants par suite de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de combler temporairement la vacance. Dans ce cas, l'Assemblée Générale procède à la nomination définitive lors de sa plus prochaine séance.

Les membres reçoivent divers documents lors de chaque réunion du Conseil ou joints à la convocation. Ces documents comprennent des rapports, des résultats financiers, des documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points à l'ordre du jour.

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 7 fois et a notamment débattu des sujets suivants : la revue stratégique, les changements de management, la R&D et les développements produits, la gestion des risques, le suivi des filiales, la gestion de la liquidité, l'activité et la situation de trésorerie de la société, les points d'activité 2022, le budget 2023 et plan d'affaires à 5 ans, examen des projets d'acquisition et de partenariat, examen des rémunérations du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif, élaboration des communiqués de presse et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats des Administrateurs et évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'EVS a mis en place un Comité d'Audit et un Comité de Nomination et de Rémunération pour mener des examens sur des questions spécifiques et donner des avis à leur sujet. La décision finale demeure une responsabilité collective du Conseil d'administration.

3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'intégrité des informations financières relatives à la société et, en particulier, la surveillance des rapports financiers, la fonction d'audit interne, la fonction d'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires. Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2022 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, du CFO et du Commissaire de la société. Depuis mi-2022, la responsable de la comptabilité et le responsable de la gestion des risques assistent également systématiquement au Comité d'Audit.

Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, au sein du Comité d'Audit, Marco Miserez (ayant plus de 12 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que titulaire d'un MBA de l'Université d'Anvers) et le président du Conseil d'administration, qui est également membre du Comité d'Audit, ont les compétences en matière de comptabilité et d'audit.

3.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant la fixation de la politique de rémunération, l'examen et la fixation de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que la politique d'intéressement à long terme et variable et bonus. Il assure également le suivi et fait des recommandations au Conseil d'administration quant à la nomination des administrateurs et des dirigeants. Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération se sont réunis 4 fois en 2022.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration était composé comme suit :

	Administrateur depuis	Comité d'audit	Comité de nomination et de rémunération	Terme du mandat	Activités en 2022		
					Présences CA (7)	Présences comités (4 – Audit Co) (4 – Rem. Co)	
The House of Value – Advisory & Solutions BV, represented by Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	2020	Membre	Membre	Mai 2024	7/7	7/8
Accompany You sprl, represented by Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	2019		Président	Mai 2023	7/7	4/4
Innoconsult bvba, represented by Martin DE PRYCKER*	Administrateur indépendant	2016	Président		Mai 2024	7/7	6/6
Michel COUNSON	Administrateur délégué	1994			Mai 2024	7/7	0
7 Capital sprl, represented by** Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	2017		Membre	Mai 2025	6/7	4/4
Frédéric VINCENT***	Administrateur indépendant	2022		Membre	Mai 2026	4/7	1/2
Marco MISEREZ****	Administrateur indépendant	2022	Membre		Mai 2026	5/7	2/2

* Innoconsult sprl, représentée par Martin DE PRYCKER a remplacé Philippe Mercelis (qui était absent fin 2021 et début 2022 et dont le mandat a pris fin lors de l'assemblée générale de mai 2022) dans ses fonctions de président du Comité d'Audit à partir de février 2022 et a quitté le Comité de Nomination et de Rémunération en juin 2022, ce qui explique qu'il n'a pas assisté aux deux dernières réunions du Comité de Nomination et de Rémunération tenues après juin 2022

**7 Capital sprl, représentée par Chantal DE VRIEZE a quitté le Comité d'Audit en juin 2022 pour rejoindre le Comité de Nomination et de Rémunération, ce qui explique qu'elle ait assisté à deux réunions du Comité d'Audit avant juin 2022 et à deux réunions du Comité de Nomination et de Rémunération après juin 2022

*** Frédéric Vincent a rejoint le Conseil d'administration en mai 2022 et le Comité de Nominations et de Rémunérations en juin 2022 et a assisté respectivement à quatre des cinq réunions du Conseil d'administration et à une des deux réunions du Comité de Nominations et de Rémunérations tenues après juin 2022.

**** Marco Miserez a rejoint le Conseil d'administration en mai 2022 et le Comité d'Audit en juin 2022 et a assisté respectivement à cinq réunions du Conseil d'administration et à deux réunions du Comité d'audit tenues après juin 2022.

Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et

technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

Chantal DE VRIEZE (*1961)

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

Anne CAMBIER (*1970)

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

Johan DESCHUYFFELEER (*1958)

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie.

Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez AE, Automation et GIMV.

Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

Frédéric Vincent (*1968)

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques, mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'Ecole Centrale de Paris.

Marco Miserez (*1987)

Marco Miserez a 12 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance depuis 2 ans. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'Ichec Brussels Management School en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

4. GESTION JOURNALIÈRE

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

4.1. Comité Exécutif

Au 31 décembre 2022, le Comité Exécutif était composé de :

- Innovision BV, représentée par Serge VAN HERCK, CEO
- WeMagine Srl, représentée par Veerle DE WIT, CFO
- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, CPO
- Openiris Ltd, représentée par Alexander REDFERN, CTO
- Tols Srl, représentée par Xavier Orri, EVP Operations & Projects

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de la société et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état de développement des produits et solutions, l'état de déploiement des projets, les problématiques clients et le Comité prend les décisions opérationnelles telles que l'engagement ou le licenciement du personnel et la conclusion des accords contractuels. C'est l'organe décisionnel du groupe.

4.2. Gestion opérationnelle des filiales

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

5. DIVERSITÉ

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, de parcours éducatif et professionnel ainsi que de géographie du Conseil d'administration, du Comité Exécutif, l'équipe de direction élargie de EVS et son personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation pour finalement atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus quel que soit leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.

Ceci est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité hommes-femmes. En Europe, moins de 20% des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

En 2022, en matière d'égalité hommes-femmes notamment :

- Notre Conseil d'administration était composé de 2 femmes sur 7 membres dans le respect du quota hommes-femmes au niveau du Conseil.
- Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé d'1 femme sur 7 membres mais représente 3 nationalités différentes.
- Notre équipe de direction élargie EVS (dite l'équipe des skippers) était composée de 10 femmes sur 60 membres en 2022. Cette dernière est également diversifiée sous plusieurs angles : une bonne répartition sur de multiples fonctions (encadrement, transformation, technologies, logiciels et services), une diversité géographique, une bonne représentativité des générations et une exposition internationale de ses membres.

6. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce d'assurer le niveau de contrôle des risques le plus adéquat possible. Les différents risques sont identifiés dans ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques sont les suivantes :

- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et d'éclaircissements, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec le commissaire aux comptes et le comité d'audit, des processus à risque dans la préparation et la remédiation des états financiers.
- Le suivi permanent des activités, des résultats d'exploitation et des risques financiers de la société (y compris la situation financière de la société, les risques de change), y compris les différentes filiales du groupe.
- Suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.
- Gestion des systèmes d'information.
- Suivi des règles de prévention des abus de marché, du respect de ces règles et de toute violation.
- Suivi des réglementations et des lois, y compris le suivi des litiges potentiels et des éventuelles implications financières de ceux-ci.

Le processus d'élaboration des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour s'assurer qu'il est parfaitement maîtrisé. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP global a été mis en place pour gérer de bout en bout le processus « order to cash » de manière efficace.

6.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est effectué par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160). En 2022, la représentation d'EY a été transmise de Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'entreprise belge à Carlo-Sébastien D'ADDARIO (A-02506), Réviseur d'entreprise belge. Le mandat du Commissaire aux comptes est de trois ans et la dernière période de renouvellement a été confirmée en mai 2022.

En 2022, l'ensemble des honoraires du Commissaire de la société mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Carlo-Sébastien D'ADDARIO et ses associés, s'est élevé à 186,950 EUR au total pour leurs fonctions de Commissaire.

7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2022 est la suivante :

Actionnaire	Nombres d'actions	% statutaire de base ⁽¹⁾
Actions propres EVS	908,014	6.3%
Michel Counson	835,906	5.8%
Otus Capital Management Limited	820,529	5.7%
Banque Degroof Petercam N.V.	707,679	4.9%
Ennismore Fund Management	435,497	3.0%
Non declares	10,619,399	74.1%
Total	14,327,024	100.0%
Total hors actions propres	13,419,010	
Warrants en circulation au 31 décembre	492,975	
Total dilué	14,819,999	
Total dilué hors actions propres	13,911,985	

⁽¹⁾ En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est actuellement représenté par 14,327,024 actions. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, toutes jouissant des mêmes droits. De plus amples informations sur le capital d'EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2022, EVS détenait 908,014 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1,292,604 actions nominatives dont 811,528 sont détenues par Michel Counson (qui détient également 24,378 actions dématérialisées), 4,031 par EVS, 93,411 par les employés d'EVS dans le cadre de l'intéressement et le solde restant par 12 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 13,034,420 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur détention d'actions EVS dès que leur participation franchit le seuil de 3% (requis par les statuts de la société) et tout multiple de 5% (requis par la loi belge). Le pourcentage de détention doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14,327,024 actions à fin 2022).

8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi de mai. En 2022, elle s'est tenue le 17 mai dans les locaux d'EVS et par le biais d'un système de visioconférence, étant entendu qu'il était recommandé aux actionnaires de voter par procuration en raison de la pandémie de Covid-19. Au total, 73 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 2,799,870 actions, soit 19.5 % du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées à un taux moyen de 86,15 % de votes favorables.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit inviter ses actionnaires à une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. A défaut, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la loi.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 17 mai 2022 mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 7 juin 2022. Au total, 128 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 4,055,426 actions, soit 28.31% du capital social d'EVS. La proposition de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir et de céder des actions de la Société jusqu'à 20% et d'aliéner ses propres actions à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les salariés de la Société ou de ses filiales a été approuvée. La proposition de (i) renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre de l'article 7:198 et suivants du Code belge des sociétés et des associations, ainsi que (ii) d'émettre des warrants n'ont pas été adoptés car elles n'ont pas réuni la majorité des trois quarts des voix exprimées lors de l'Assemblée générale extraordinaire.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi afin de mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par l'utilisateur effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.

9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS dialogue régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution des activités, des performances et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (bi-)annuels. Dans ce contexte, le CEO et le CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et apprécient leur contribution. De plus, nous continuons de tenir compte des commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons souvent aux sollicitations écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié l'engagement avec nos actionnaires en 2022 et poursuivra sur cette base, car nous considérons le dialogue actionnarial comme une priorité absolue. En 2022, de multiples roadshows internationaux ont été organisés. Nous avons également engagé nos actionnaires dans le développement et la validation de notre stratégie ESG.

10. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à son Assemblée Générale Ordinaire que ces bénéfices soient répartis dans le meilleur intérêt de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales à la distribution des bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer une politique de dividende tenant compte des besoins d'investissement et d'acquisition de la société. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende.

Pour 2022, le Conseil d'administration proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1.10 EUR au titre de l'exercice.

En outre, le Conseil d'administration propose une distribution de dividende supplémentaire exceptionnelle à verser en mai 2023. EVS souhaite honorer ses intentions passées de dividende de 1.00 EUR par action et par an pour la période 2018-2021. Ainsi, après des conditions de marché difficiles en 2020 liées au COVID-19, EVS propose de distribuer un dividende brut exceptionnel supplémentaire selon une approche en deux étapes.

- Un premier dividende brut exceptionnel supplémentaire de 0.50 EUR par action en mai 2022
- Un deuxième dividende brut exceptionnel supplémentaire de 0.50 EUR par action en mai 2023

Sur la base d'un acompte sur dividende exécuté en novembre 2022 de 0.50 EUR, le paiement final prévu en mai 2023 est de 1.10 EUR.

L'ensemble de ce qui précède est soumis aux conditions du marché et à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Conseil d'administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de EUR 22.40, cela représenterait un total de 42 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges de l'équipe sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base de la moyenne des cours de clôture des 30 derniers jours précédant la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et adressé à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables à l'institution financière suivante :
ING BANK SA ("Agent Payeur Unique ESES Euroclear")
Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique

11. INFORMATIONS PERTINENTES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

La structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2022 est disponible à la section 7 "Actionariat" de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Restrictions aux transferts de titres

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition restreignant le transfert d'actions.

Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'y a pas de tels titres.

Plans d'actionariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque salarié belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou assimilés), dans le cadre d'un plan d'intéressement portant sur la répartition des bénéfices de cet exercice.

Restriction du droit de vote

Chaque action EVS donne droit à une voix aux assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice du droit de vote par les actionnaires, sous réserve que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités pour être admis à l'assemblée générale et se soient conformés aux règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

Pactes d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires comportant ou pouvant entraîner une restriction au transfert de ses actions ou à l'exercice des droits de vote attachés à ses actions.

Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont précisées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par voie de résolution à l'Assemblée Générale. Pour être approuvée, la résolution requiert la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des titulaires d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée sans qu'un quorum de présence ne s'applique. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste cependant applicable.

Capital autorisé

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum d'UN MILLION SIX CENT MILLE EUROS (1,600,000 EUR), hors prime d'émission.

Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves.

Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions du Code des sociétés et des associations.

En cas d'augmentation de capital assortie de primes d'émission, celles-ci devront être comptabilisées à un compte de réserves indisponibles.

De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission devra être comptabilisé à un compte de réserves indisponibles.

A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'Administration pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions du Code des sociétés et des associations (article 7 des statuts).

L'autorisation ci-dessus a expiré le 15 janvier 2023.

Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022 a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, prendre en gage ou aliéner ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société à concurrence de maximum 20 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.
3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration est explicitement autorisé à aliéner les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que des membres du personnel de la Société ou ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visées au présent article sont étendues aux acquisitions et aliénations d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par celle-ci au sens du Code des sociétés et des associations.

Accords ou titres significatifs pouvant être impactés par un changement de contrôle de la société

Aucun

12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour la Charte de gouvernance d'entreprise EVS. Conformément au principe "se conformer ou s'expliquer" énoncé dans ledit Code, le Conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes qui y sont liées, comme expliqué ci-dessous :

- **Audit interne indépendant (article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020):** Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ne peut être mis en œuvre. Plutôt que d'avoir un audit interne indépendant, l'accent est mis sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. C'est le Comité d'Audit qui fait des recommandations sur la sélection, la nomination, la reconduction et la révocation du responsable de l'audit interne et doit surveiller la réactivité de la direction aux conclusions et recommandations du comité d'audit. Alors que la fonction de contrôle interne a été principalement exercée par le directeur financier en 2022, le comité d'audit a achevé un processus de confirmation de la portée et de l'évolution future du contrôle interne. En 2022, un nouveau poste a été créé et doté, celui de responsable de la trésorerie, de la gestion des risques et des rapports financiers. Ce poste supervisera également à l'avenir les contrôles internes d'EVS. La fonction assiste le Comité d'Audit. EVS subit une transformation considérable dans laquelle l'accent mis sur la conception et la mise en œuvre de processus solides et efficaces est une première couche pour soutenir nos ambitions de croissance. Cet exercice de modélisation des processus métier (BPM) progresse bien, et le résultat de l'exercice est la base de notre nouvel ERP mis en œuvre en octobre 2022. En 2023, nous continuerons à nous concentrer sur l'élargissement de la portée du BPM. Dans les périodes suivantes (après 2023), nous identifierons les points de contrôle critiques de tous les processus conçus pour surveiller l'efficacité et l'efficacité de notre façon de travailler. Ces étapes sont les éléments de soutien d'un cadre de contrôle interne qui sera mis en œuvre au fil du temps.
- **Une partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020):** suite à une étude sur la pratique et benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre aux administrateurs non exécutifs de recevoir une partie de leur rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de préserver l'indépendance de l'administrateur non exécutif. Cette position sera revue par le Conseil d'administration sur une base régulière en fonction des pratiques et des benchmarks mise à jour.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (article 7.9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020):** suite à une étude sur la pratique et benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et aussi, compte tenu du fait que bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du Comité Exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Cette position sera revue par le Conseil d'administration sur une base régulière sur la base des pratiques et des benchmarks mises à jour. De plus, bien qu'il n'y ait pas de seuil minimum, il convient de noter que le Conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, y compris, par souci de clarté :

- (i) Évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été menée en 2021 et 2022 après avoir mis à jour le Comité d'Audit sur les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société qui seront surveillés par le Responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023.
- (ii) Période d'acquisition minimale de 3 ans pour les options sur actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de warrants EVS 2020 et 2021 ainsi qu'au plan d'options sur actions 2022.
- (iii) Évaluation du Comité d'Audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante.

13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

13.1. Introduction

Lors des Assemblées Générales Ordinaires des 18 mai 2021 et 17 mai 2022, un nombre important de nos actionnaires ont exprimé leur désaccord quant à l'approbation de notre rapport de rémunération : les rapports de rémunération 2020 et 2021 ont été approuvés à une majorité de respectivement 61.4 % et 57.3 %.

Nous reconnaissons l'importance de ces commentaires et prenons au sérieux notre responsabilité de dialoguer avec les actionnaires. Compte tenu de la position exprimée par nos actionnaires et les agences de conseil de vote, nous avons choisi d'agir à travers :

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération 2022 (i) en augmentant le niveau de notre communication en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres du Management Exécutif et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous dérogeons au Code belge des sociétés et des associations en matière de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignons progressivement leur intéressement à long terme sur des performances et des objectifs pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération en tenant compte des aspects ci-dessus pour être en ligne avec les standards du marché et pour accroître encore notre transparence vis-à-vis de nos actionnaires.

Dans ce contexte, nous sommes également attachés à un dialogue permanent avec nos actionnaires et avons donc mené une analyse actionnariale au deuxième semestre 2022 pour continuer à dialoguer activement avec nos principaux actionnaires, notamment sur ces aspects et d'autres sujets importants. Nous apprécions la précieuse contribution de nos actionnaires et nous tiendrons compte de leurs points de vue dans nos efforts pour créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

13.2. Les administrateurs

13.2.1. Politique de rémunération

EVS s'engage à avoir un conseil d'administration qui peut apporter des connaissances spécifiques au secteur, du dynamisme, de l'innovation et de la diversité afin de mieux refléter les demandes uniques propres au marché d'EVS. Il s'agit d'un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Afin d'attirer, motiver et fidéliser des administrateurs compétents tout en contribuant à la performance à court terme et à long terme de l'entreprise, la politique de rémunération d'EVS accorde à nos administrateurs une rémunération fixe et une rémunération variable (uniquement pour nos administrateurs non exécutifs et sur la base de leur présence aux réunions). Cette politique encourage non seulement la participation et les contributions, mais aide également nos administrateurs à apporter l'innovation technologique, la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. En outre, il promeut une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges des instituts de gouvernance tels que Guberna et utilise des groupes de pairs d'entreprises pour établir des références belges pertinentes pour les spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

Les administrateurs perçoivent une somme forfaitaire annuelle, éventuellement prorata temporis. Ce forfait comprend la participation à 6 réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en rémunération de l'exécution de leur mandat, un montant fixe pour chaque réunion supplémentaire du Conseil au-delà de 6 réunions par an et réunion de comité spécial auxquelles ils assistent.

La politique et la rémunération des Administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'augmentation de la rémunération du Conseil d'administration, proposée après une analyse faite avec des sociétés comparables, et dans le but de s'aligner sur les références belges pour attirer des administrateurs compétents dans un marché hautement technologique et avec l'objectif de professionnaliser encore plus la gouvernance de l'entreprise.

L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 ayant approuvé la politique de rémunération 2022 (avec effet au 1er janvier 2022), la rémunération des Administrateurs est donc fixée comme suit (EUR):

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		Autres ¹
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
Non exécutifs						
Innoconsult bvba, represented by Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22,000 couvrant un maximum de 6 réunions par an	4,000 en tant que président du comité d'audit	2,000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1,500 par présence	
7 Capital sprl, represented by Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22,000 couvrant un maximum de 6 réunions par an		2,000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1,500 par présence	
Acompany You, represented by Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22,000 couvrant un maximum de 6 réunions par an	4,000 en tant que présidente du comité des Nominations et Rémunérations	2,000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1,500 par présence	
The House of Value – Advisory & Solutions BV, represented by Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44,000 couvrant un maximum de 6 réunions par an		2,000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1,500 par présence	
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22,000 couvrant un maximum de 6 réunions par an		2,000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1,500 par présence	
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22,000 couvrant un maximum de 6 réunions par an		2,000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1,500 par présence	
Executive						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	22 000 couvrant un maximum de 6 réunions par an				

Les montants fixes sont ajustés prorata temporis en fonction de la date de nomination/démission au cours de l'année.

Remarques:

- La Société et ses filiales n'accordent aucun prêt personnel, garantie, etc. aux membres du Conseil d'administration ou du Management exécutif. Si les administrateurs sont chargés de tâches ou de projets spéciaux, ils ont droit à une rémunération appropriée pour ces activités, ce qui est notamment le cas des administrateurs exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas d'actions, de bons de souscription ou d'options sur actions. Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération basée sur la performance ni aucune indemnité de retraite.

¹ L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'une rémunération globale supplémentaire de 25,000 EUR par an pour l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de missions exceptionnelles dans le cadre de leur fonction de administrateur tel que validé par le Conseil d'administration (tels que notamment entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement réalisées par chacun d'eux.

13.2.2. Rapport de rémunération pour l'année 2022

En 2022, les Administrateurs ont perçu les rémunérations suivantes pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2022 telle que décrite ci-dessus :

		Rémunération fixe		Rémunération liée aux présences aux réunions		Autres	TOTAL 2022
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
Non exécutifs							
Innoconsult bvba, represented by Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	9.000	1.000	38.000
7 Capital sprl, represented by Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000			6.000	500	28.500
Acompany You, represented by Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	2.000	6.000	4.000	38.000
Philippe MERCELIS	Administrateur indépendant	0	0		0	0	0
The House of Value – Advisory & Solutions BV, represented by Johan DESCHUYFELEER	Administrateur indépendant	44.000		2.000	10.500	2.500	59.000
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	14.666			1.500	500	16.666
Marco Miserez	Administrateur indépendant	18.333			3.000		21.333
Executive							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	22.000					22.000
TOTAL							223.499

Au 31 décembre 2022, sur la base des derniers relevés reçus par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'administration détenaient, directement ou indirectement, 835,906 actions sur un total de 14,327,024, soit 5.8% du capital.

13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif

13.3.1. Politique de rémunération

13.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun une rémunération individualisée, équitable et compétitive qui reflète ses performances et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération des membres du Management Exécutif est fondée sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et fidéliser des managers exécutifs compétents et professionnels :

- Tout d'abord, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur les groupes de pairs de l'entreprise afin d'établir des benchmarks belges adaptées aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique afin de rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous prenons en compte la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.
- Enfin, notre politique vise à promouvoir une croissance durable et profitable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs souscrivent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et capacités, tout en motivant nos managers exécutifs à réaliser les ambitions et objectifs de l'entreprise à court et à long terme.

Dans ce contexte, le niveau de la rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué annuellement par le Comité de Nomination et Rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à des références externes, soit par des études, soit par des conseils externes. En particulier, notre politique de rémunération tient compte de la position sur le marché et des contributions individuelles de chaque membre du Management Exécutif, en alignement avec notre politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble du personnel de l'entreprise. À cette fin, nous

utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay Group (gérée par la société Korn Ferry) pour noter les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service des ressources humaines demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement un contrôle d'intégrité de la classification existante afin d'assurer une base correcte, cohérente et solide pour les applications liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites avec la médiane du marché, plutôt qu'avec la moyenne. Pour être à un niveau de rémunération juste par rapport au marché, nous considérons une rémunération juste dans une fourchette comprise entre 80% et 120% de la médiane du marché. Les benchmarks utilisés sont choisis en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

13.3.1.2 Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

13.3.1.2.1 Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération des membres du Management Exécutif prévoit :

- i. Une rémunération fixe complétée par
- ii. Un intéressement à court terme en espèces (STI) basé sur des critères de performance financiers et non-financiers (EBIT, Performance, Prises de commandes) versée en espèces et
- iii. Un intéressement à long terme (LTI) consistant en des warrants/ options sur actions.

Les piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages listés dans le tableau ci-dessous :

	Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	STI (a) Mesures			LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Assurances et contributions à la pension (c)
			Fin. EBIT	Fin. Prises de commandes	Non-Fin. Performance			
CEO	EUR 363,225	EUR 141,200 40% de RB	100%	-	-	33,000	Aucun	N/A
CCO		40% de RB	35%	55%	10%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CFO		20% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CMO		20% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CPO		20% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CTO		20% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
EVP		20% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A

(a) Intéressement à court terme en espèces (STI)

Les métriques financières et non-financières de l'intéressement à court terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, la Performance et les Prises de Commandes, comme prévu dans la Politique de Rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
 - o L'objectif annuel d'EBIT (Earnings before interest and taxes) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
 - o L'objectif de prises de commandes annuelles est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que renforcer la relation client tout en assurant à notre entreprise une croissance régulière de son chiffre d'affaires et se consolide notre position sur le marché.
- Non Financier
 - o L'objectif de performance annuelle permet de se concentrer sur les projets importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu des intérêts de l'entreprise et de ses clients.

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de

Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.

Les poids en pourcentage des critères STI sont évalués annuellement par le Conseil d'Administration et adaptés, si nécessaire, en modifiant notre Politique de Rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/ options sur actions (LTI)

Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).

La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale :

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des Sociétés et des Associations ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale (aux termes de l'article 7:91, alinéa 2, du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif dépasse un quart de sa rémunération annuelle, au moins un quart de la période de performance doit excéder deux ans, et un autre quart doit excéder trois ans, sauf approbation de l'Assemblée Générale), veuillez noter qu'EVS introduit progressivement une mise à jour du LTI basé sur des warrants/options sur actions pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les warrants/options sur action sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Nous attendons de ce LTI mis à jour qu'il soit un outil puissant pour aligner davantage les intérêts du Management Exécutif de notre entreprise sur la croissance durable à long terme d'EVS. En récompensant la loyauté, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilité et de responsabilité et assurera un succès durable pour EVS sur le long terme et à augmenter la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournira chaque année un nombre variable de warrants/options sur actions basé sur :

- *La performance à long terme*, qui est évaluée sur la base de (1) la croissance de rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids en pourcentage du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et accorder en conséquence le LTI sous forme de warrant/options sur actions. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'application chez EVS.
- *La fidélité et la rétention* du Management Exécutif, qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Comme les bénéficiaires doivent payer une taxe non récupérable lors de l'attribution des warrants/options sur actions (au niveau belge) et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/options sur actions, le LTI récompense les collaborateurs qui restent dans l'entreprise pendant une période de temps déterminée.

Cette version mise à jour du LTI sera progressivement mise en œuvre dans un délai de 3 ans à partir de 2023.

L'attribution du LTI est revue et décidée annuellement par le conseil d'administration.

13.3.1.2.2 STI

a. CEO

Objectif d'EBIT	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 30,074 KEUR	< 24,059 KEUR	24,060 KEUR	30,074 KEUR	36,089 KEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

STI opportunité maximale: 60 % de la rémunération de base (soit 217,935€)

b. CCO

Objectif d'EBIT	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 30,074 KEUR	< 24,059 KEUR	24,060 KEUR	30,074 KEUR	36,089 KEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif performance	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Prises de commandes	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

STI opportunité maximale: 71 % de la rémunération de base

c. CFO, CTO, CPO, CMO, EVP

Objectif d'EBIT	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 30,074 KEUR	< 24,059 KEUR	24,060 KEUR	30,074 KEUR	36,089 KEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif performance	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

STI opportunité maximale: 30 % de la rémunération de base

Remarque sur les informations présentées pour l'année 2022 :

- Objectif d'EBIT et de prise de commandes : bien qu'il serait préjudiciable aux activités d'EVS (en particulier en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prise de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif et la réalisation de l'EBIT 2022 afin d'accroître la transparence vis-à-vis de nos actionnaires. Il est à noter que l'atteinte de l'EBIT est toujours mesurée à périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financiers concernent généralement l'efficacité opérationnelle, la satisfaction des clients et du personnel. Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2022 :
 - o Efficacité opérationnelle :
 - Mise en place du nouvel ERP
 - Gestion des processus métiers
 - Processus de continuité d'activité
 - o Satisfaction client
 - Première certification Top Employer
 - Augmenter la satisfaction dans l'enquête d'engagement annuelle
 - Poursuivre l'amélioration de la stratégie Comp&Ben
 - o Satisfaction des employés
 - Accroître l'innovation
 - Améliorer le temps de mise sur le marché

- Optimiser l'organisation du support

Il n'y a pas d'avance sur la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

13.3.1.2.3 Dispositions de « claw-back »

À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.

(a) Conséquences sur le STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas dû, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, dans les deux cas, le prestataire reste en droit d'exiger le paiement du STI :

- Se rapportant à l'exercice social précédant celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- Relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est dû si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

(b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif, les warrants/options sur actions non exerçables sont perdus sauf si le Conseil d'administration en décide autrement.

13.3.2. Rapport de rémunération pour l'année 2022

13.3.2.1 Aperçu

CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
EBIT annuel	100%	24,059,200 €	30,074,000 €	36,088,800 €	31,712,200 € 105% de l'objectif
Versement		72,400 €	144,800 €	217,200 €	164,597 € 114 % de l'objectif 76% max

Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
Financier					
EBIT annuel		24,059,200 €	30,074,000 €	36,088,800 €	31,712,200 € 105% de l'objectif
Prises de commandes		Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué	Non divulgué
Versement			268,302 €		362,658 € 135% de l'objectif cible
Non-Financier					
Performance		40,198 €	80,396 €	120,594 €	100,497 € 125% de l'objectif cible
TOTAL					462,855 € 133% de l'objectif cible

13.3.2.2 CEO

InnoVision BV, représentée par Serge Van Herck, CEO, a reçu comme rémunération de base un montant total de 363,225 EUR et un STI de 164,597 EUR pour l'année 2022.

13.3.2.3 Autres membres du Management Exécutif

Pour l'exercice 2022, les autres membres du Management Exécutif étaient :

- Ikaro Srl, représentée par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représentée par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représentée par Pierre MATELART, CPO
- WeMagine Srl, représentée par Veerle DE WIT, CFO
- Tols Srl, représentée par Xavier ORRI, EVP Operations & Projects
- Openiris Ltd, représentée par Alex REDFERN, CTO

Les autres membres du Management Exécutif ont reçu une rémunération de base globale de 1,490,980 EUR (coût total de la société) et un STI de 469,989 EUR (coût total de la société) pour l'année 2022.

13.3.2.4 Warrants/ options sur actions

En 2022, comme la proposition d'émission des warrants a été approuvée à 74,5 % (en dessous de la majorité requise de 75 %) par l'Assemblée Générale des actionnaires de 2022, le Conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer de warrants mais des options sur actions (c'est-à-dire des options sur actions s'appliquant aux actions existantes uniquement et ne donnant pas droit de souscrire à des actions nouvellement créées comme c'est le cas pour les warrants - ce qui exclut tout effet dilutif pour les actionnaires) sur la base de l'autorisation donnée par la même Assemblée Générale de 2022 au Conseil d'administration d'acquérir, disposer et aliéner les actions de la Société. Ces options sur actions ont été attribuées au CEO et aux autres membres du Management Exécutif après approbation du Conseil d'administration sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération sur la base des résultats de la société et de leur performance globale conformément à la politique de rémunération. Comme indiqué ci-dessus, selon le régime fiscal belge applicable, il y a un investissement initial lorsque les options sur actions sont attribuées, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si l'option sur actions expire avant atteint le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de l'entreprise).

En 2022, le CEO et les autres membres du Management Exécutif ont reçu des options sur actions comme suit conformément au Plan d'options sur actions EVS 2022 :

- Serge Van Herck : 33.000 options sur actions
- Xavier Orri : 7.500 options sur actions
- Veerle De Wit : 7.500 options sur actions
- Pierre Matelart : 7.500 options sur actions
- Nicolas Bourdon : 7.500 options sur actions
- Quentin Grutman : 10.000 options sur actions
- Alex Redfern : 7.500 options sur actions

Les principales caractéristiques du Plan d'options sur actions 2022 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 29 septembre 2022
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2026
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 28 septembre 2028)
- Prix d'exercice : 18.62 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 29 septembre 2022)

Autres plans de warrants actifs :

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2020 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 octobre 2020
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2024
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 21 octobre 2026)
- Prix d'exercice : 13.69 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 octobre 2020)

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2021 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 juin 2021
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2025
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
- Prix d'exercice : 18.21 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 juin 2021)

13.4. Information comparative de l'évolution de la rémunération et de la performance de la société

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la rémunération sur une période de 5 ans.

En €	2018	2019	2020	2021	2022
Evolution de la rémunération					
Rémunération moyenne des employées	74,778	81,572	78,056	87,327	89,392
Rémunération annuelle des employées	35,668,900	37,849,582	39,652,396	47,287,513	53,456,704
Performance EVS					
EBIT (en millions d'euro)	28.1	23.0	5.7	37.1	31.7
Prises de commandes (en millions d'euro)	106.4	120.6	103.4	149.3	218.8
ROCE	54.7%	27.3%	8.1%	38.0%	31.3%
Free cash-flow (en millions d'euro)	32.0	21.2	9.5	38.2	3.5

Comme défini par la loi du 28 avril 2020, à l'avenir, le Groupe publiera le rapport entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique. Pour 2022, ce ratio est de 9x. Sur le plan méthodologique, la rémunération moyenne des salariés est calculée en divisant le coût salarial total par le nombre moyen d'ETP dans l'année.

L'employé le moins bien rémunéré est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année, la rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et à ce titre elle sera appréciée et évaluée à l'avenir en tenant compte de l'évolution du ratio.

14. PROCÉDURES DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'année considérée n'a été marquée par aucun conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code Belge des Sociétés et des Associations.

15. RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans le stock d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants et toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants survient, notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être touchés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

EVS décrit les risques liés à l'environnement dans lequel nous agissons. Ce sont des risques génériques, qui sont potentiellement mis en évidence dans notre cadre de gestion des risques. Si les risques génériques ne sont pas pris en compte dans notre cadre global de gestion des risques, cela implique que le risque n'est probablement pas important à ce stade ou que le risque est considéré comme un risque très général.

Les risques génériques pointés par EVS sont les suivants :

- Nous sommes confrontés à la concurrence et si nous ne sommes pas en mesure de rivaliser efficacement, nous pourrions subir une baisse des ventes ou une pression sur les prix, ce qui aurait un impact négatif sur nos résultats d'exploitation futurs.
- Nous tirons une grande majorité de nos revenus de clients de l'industrie de la diffusion qui utilisent nos produits à la fois pour la production et la transmission de contenu télévisuel. Si nous ne parvenons pas à générer des revenus continus sur ce marché ou s'il y a un ralentissement de ce marché, nos revenus pourraient diminuer.
- Même si nous diversifions notre portefeuille, nous dépendons des ventes de nos produits de serveurs vidéo XT et XS, car ils sont généralement au cœur de toutes nos solutions. Si la demande du marché pour ces produits ne se maintient pas, nos résultats d'exploitation futurs pourraient en pâtir.
- Notre activité peut être lésée si nos sous-traitants ne sont pas en mesure de nous fournir des approvisionnements adéquats de nos produits : c'est une préoccupation constante avec la pénurie actuelle sur le marché des composants électroniques.
- Si nous rencontrons des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre succès futur dépend de notre capacité à attirer et à retenir du personnel clé, et notre incapacité à le faire pourrait nuire à notre capacité à faire croître notre entreprise.

- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un haut degré de fiabilité des produits. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient en être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à développer et à introduire de nouveaux produits ou à améliorer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse des revenus à l'avenir.
- Si nous ne parvenons pas à répondre aux changements technologiques et à l'évolution des normes de l'industrie, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs à l'avenir.
- Si nos produits n'interagissent pas avec d'autres systèmes, les installations pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont très complexes et peuvent contenir des erreurs logicielles ou matérielles non détectées, qui pourraient nuire à notre réputation et aux futures ventes de produits.
- Si nous ne parvenons pas à gérer efficacement notre croissance, notre entreprise pourrait en pâtir.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à maintenir ou à augmenter notre rentabilité et nos taux de croissance récents pourraient ne pas être indicatifs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont fluctué par le passé et pourraient continuer de fluctuer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner une baisse du cours de nos actions.
- Nous exerçons d'importantes activités internationales et tirons la majeure partie de nos revenus de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques importants, notamment les risques liés aux fluctuations des devises.
- Nos performances financières futures dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques sans bande. Si ces marchés ne continuent pas de croître au rythme que nous prévoyons, nos résultats d'exploitation en subiront une incidence importante et défavorable.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles, ce qui peut rendre difficile la prévision des ventes au cours d'un trimestre particulier.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et propriétés intellectuelles de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Le fait de ne pas protéger notre propriété intellectuelle pourrait nuire considérablement à notre entreprise.
- Si un tiers affirme que nous enfreignons sa propriété intellectuelle, avec succès ou non, il pourrait nous exposer à des litiges coûteux et chronophages ou à des licences coûteuses, ce qui pourrait nuire à notre activité.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient engager notre responsabilité ou nuire à notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des réglementations environnementales et autres en matière de santé et de sécurité qui peuvent augmenter nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pouvons nous développer par le biais d'acquisitions ou d'investissements dans d'autres sociétés, chacune pouvant détourner l'attention de notre direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou utiliser des ressources nécessaires au fonctionnement d'autres parties de notre entreprise.
- La publication de nouvelles normes comptables ou de futures interprétations de normes comptables existantes pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences d'être une société ouverte peuvent peser sur nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Nous ou l'un de nos affiliés pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour soutenir les opérations commerciales, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions acceptables, voire pas du tout.

En 2022, EVS a déployé des efforts considérables pour améliorer son cadre de gestion des risques. Avec l'idée d'anticiper et de gérer les risques potentiels, nous avons mis en place un nouveau cadre de risque avec de multiples objectifs :

- Permettre une identification structurée des risques : les risques sont revus périodiquement par l'équipe de direction.
- Permettre une évaluation structurée et cohérente des risques (basée sur une grille d'impact prédéfinie) dans l'ensemble de l'entreprise. Dans cette phase, une matrice des risques est établie. Chaque risque est évalué en termes d'impact et de probabilité.
- Fournit une hiérarchisation des risques (pour être plus sélectif dans les risques qui nécessitent une attention).
- Se concentrer sur l'atténuation des risques prioritaires.

Cette approche permet :

- Une meilleure concentration et utilisation des ressources.
- Un meilleur pilotage de l'entreprise grâce à un alignement au niveau du Management Exécutif et du conseil d'administration
- Un alignement plus facile avec la stratégie globale.

Nous nous concentrons principalement sur les risques hautement prioritaires ; cependant, nous enregistrons tous les risques identifiés afin d'être en ligne avec la stratégie globale d'EVS, d'assurer la cohérence et d'aider à atteindre nos objectifs commerciaux. Cela nous aide également à évaluer si nous allouons les ressources de manière efficace.

Nous donnons ci-dessous un aperçu non exhaustif de certains des risques affectant EVS. Tous les risques ne sont pas partagés de manière transparente, certains risques pouvant contenir des informations confidentielles ou révéler des données concurrentielles.

15.1. Risques avec un profil de risque inhérent élevé

- Les risques liés à la pénurie de composants entraînent des délais de livraison non sécurisés et des prix plus élevés. L'incapacité à prévoir les enjeux du marché des composants peut avoir un impact négatif sur nos clients si nous ne sommes plus en mesure de livrer nos clients à temps. Le manque de proactivité dans la chaîne d'approvisionnement peut également entraîner une hausse des prix, impactant à nouveau le prix de vente ou affectant négativement la marge bénéficiaire brute d'EVS.
- Risque de cyberattaque entraînant une incapacité à produire, expédier, livrer et accompagner les clients.
- Risque d'arrêt des systèmes critiques entraînant une interruption d'activité et une éventuelle incapacité à servir nos clients.
- Sous-estimation de l'acceptation des clients/opérateurs lors de l'introduction de nouveaux produits, pouvant conduire à un manque d'adoption de nouvelles solutions.
- Développement insuffisant du vivier de talents limitant potentiellement le pouvoir de transformation de l'entreprise et conduisant à des plans de succession incomplets. Le manque potentiel de talents suffisants peut également entraîner une perte de connaissances essentielles et une interruption potentielle des activités.
- Le risque de changement de régime fiscal des déductions fiscales liées à l'innovation et à la recherche peut affecter directement notre Résultat Net et notre Bénéfice Par Action.

15.2. Risques avec un profil de risque inhérent modéré

- Risque de ne pas prioriser les projets internes et l'allocation des ressources qui en découle, conduisant potentiellement à des inefficacités et des incohérences concernant la transformation interne de l'entreprise.
- Risque de faire de mauvais choix techniques pour les développements futurs, conduisant potentiellement à des produits non pertinents qui ne répondront pas aux besoins du marché.
- Risque de ne pas anticiper les évolutions du marché, entraînant potentiellement une perte d'avantage concurrentiel et la perte de la position de leader.
- Manque d'intégration des bureaux distants dans la culture de groupe d'EVS, ce qui peut entraîner des inefficacités et des incohérences au sein de l'organisation.
- Le fait de ne pas anticiper les impacts négatifs du changement climatique (par exemple, la chaleur extrême, les inondations...) peut entraîner des interruptions d'activité.
- Le risque de fraude peut entraîner des impacts financiers et de réputation.

Le Conseil d'administration

Liège, le 31 mars 2023

CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO*

Veerle De Wit, CFO*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- les états financiers annuels, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière et des résultats d'exploitation de l'émetteur et des sociétés incluses dans la consolidation,
- le rapport de gestion présente fidèlement les événements importants et les transactions avec les parties liées de 2022, y compris leur impact sur les états financiers complets, et une description des principaux risques et incertitudes.

* agissant pour le compte d'une BV/SRL

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	3	148,158	137,578
Coût des ventes	6.1	-49,314	-41,764
Marge brute	6.1	98,844	95,814
Marge brute %		66.7%	69.6%
Frais de ventes et administratifs	6.3	-39,815	-32,392
Frais de recherche et de développement	6.2	-26,267	-27,088
Autres produits	6.6	200	1,108
Autres dépenses	6.6	-607	-114
Rémunération sous forme d'actions et plan ESOP	18.4	-643	-232
Bénéfice d'exploitation (EBIT)		31,712	37,096
Marge d'exploitation (EBIT) %		21.4%	27.0%
Produits d'intérêt sur prêts et dépôts	6.5	106	51
Charges d'intérêt	6.5	-912	-893
Autres produits (ou charges) financiers nets	6.5	1,793	1,254
Part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence	5	67	193
Bénéfice avant impôts (PBT)		32,766	37,701
Impôts sur le revenu	7	-1,422	-2,797
Bénéfice net		31,344	34,904
Imputable à :			
Intérêt minoritaire			
Actionnaires de la société mère		31,344	34,904
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)	8	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres		13,411,972	13,400,624
Nombre moyen pondéré d'actions entièrement diluées		13,681,084	13,587,624
Résultat de base - part du groupe		2.34	2.60
Résultat dilué - part du groupe ⁽¹⁾		2.29	2.57

- (1) Le résultat dilué par action inclut :
- 187,000 warrants attribués en octobre 2020, dont 154,250 sont en circulation (159,000 en décembre 2021) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2026 ;
 - 158,600 warrants attribués en juin 2021, dont 155,350 sont en circulation (158,600 en décembre 2021) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en juin 2027 ; et
 - 183,375 warrants attribués en septembre 2022, tous en circulation et avec une échéance en septembre 2028

Le bénéfice dilué par action n'incluait pas 138,832 warrants en circulation à la fin de 2021, car ceux-ci n'étaient pas exerçables étant donné que les prix d'exercice étaient supérieurs au cours de l'action.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021
Bénéfice net		31,344	34,904
Autres éléments du résultat global de la période			
Écarts de conversion monétaire	18.7	324	475
Total des éléments recyclables		324	475
Différence sur ouverture ⁽¹⁾		460	-
Gains/(pertes) sur réévaluation des obligations au titre de prestations définies	6.4	1,373	-412
Total des éléments non-recyclables		1,833	-412
Total des autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt		2,157	63
Total du résultat global de la période		33,501	34,967
Imputable à :			
Intérêt minoritaire		-	-
Part du Groupe		33,501	34,967

(1) Concerne la conclusion d'un dossier fiscal d'années antérieures à Hong Kong

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (BILAN)

ACTIF (milliers d'euros)	Notes	Dec 31, 2022	Dec 31, 2021
Actifs non courants:			
Goodwill	10	2,832	2,832
Autres immobilisations incorporelles	11	13,215	6,113
Terrains et bâtiments	12	50,543	52,673
Autres immobilisations corporelles	12	4,691	4,307
Investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5	1,922	1,920
Autres créances à long terme	15	3,647	2,408
Impôts différés actifs	7.3	4,622	5,933
Autres actifs financiers	13	512	404
Total des actifs non courants		81,984	76,590
Actifs courants :			
Stocks	14	28,786	25,951
Créances commerciales	15	58,856	38,924
Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	14,365	6,417
Autres actifs financiers	16	174	201
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	49,051	72,144
Total des actifs courants		151,232	143,637
Total des actifs		233,216	220,227
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (milliers d'euros)			
Fonds propres :			
Capital	18	8,772	8,772
Réserves	18.6	183,390	170,570
Actions propres	18.5	-17,447	-17,776
Total des réserves consolidées		165,943	152,794
Différences de conversion	18.7	1,075	751
Fonds propres imputables aux actionnaires de la société mère		175,790	162,317
Intérêt minoritaire		-	-
Total des fonds propres		175,790	162,317
Provisions à long terme	21	1,637	1,502
Impôts différés passifs	7.3	10	11
Dettes financières à long terme	19	11,528	13,554
Passif net au titre de prestations définies et autres dettes	6.4	120	1,825
Passif à long terme		13,295	16,892
Part des dettes financières à court terme	19	3,750	3,728
Dettes commerciales	21	9,207	10,497
Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	11,219	10,658
Impôt sur le revenu à payer		1,959	2,586
Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés	21	17,996	13,549
Passif à court terme		44,131	41,018
Total des fonds propres et du passif		233,216	220,227

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(milliers d'euros)	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice net, part du groupe		31,344	34,904
Ajustement pour:			
- Amortissements et dépréciation des immobilisations	11, 12	6,738	7,015
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	18.4	642	232
- Provisions	20, 6.4	212	417
- Impôts sur le revenu	7	1,422	2,797
- Résultat financier net produit (-) / dépense (+)	6.5	-987	-412
- Part du résultat des entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	5	-67	-193
Ajustement pour les variations des éléments du fonds de roulement :			
- Stock	14	-2,834	-3,372
- Créances commerciales	15	-23,970	-10,061
- Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	-3,889	-430
- Dettes commerciales	21	-1,290	4,722
- Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	541	3,653
- Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés		4,776	-263
- Différences de conversion ⁽¹⁾		803	813
<i>Trésorerie générée par les opérations</i>		<i>13,441</i>	<i>39,822</i>
Impôts sur les revenus payés	7	-2,469	-1,112
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		10,972	38,710
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achat d'actifs incorporels	11	-8,770	-234
Achat d'actifs corporels (terrains et bâtiments et autres actifs corporels)	12	-1,101	-1,357
Autres actifs financiers	13	-102	3
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement		-9,973	-1,588
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursements d'emprunts	19	-1,095	-1,086
Paiement des dettes de location	19	-2,828	-3,417
Intérêts payés	6.5	-688	-566
Intérêts reçus	6.5	75	13
Dividende reçu d'une entreprise détenue	5	64	-
Dividende payé	9	-20,112	-13,400
Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement		-24,584	-18,456
Augmentation / Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-23,585	18,666
Différence de change nette		492	810
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		72,144	52,668
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		49,051	72,144

(1) Principalement lié à la conversion EUR/USD

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du Groupe	Intérêt sans contrôle	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2021		8,772	149,309	-17,835	276	140,522		140,522
Résultat net			34,904			34,904		34,904
Autres éléments du résultat global de la période			-412		475	63		63
Total du résultat global de la période			34,492		475	34,967		34,967
<i>Augmentation des capitaux propres</i>								
Paiements en actions			232			232		232
Opérations sur actions propres	18.5			59		59		59
Dividende final	9		-6,699			-6,699		-6,699
Acompte sur dividende	9		-6,701			-6,701		-6,701
Autre affectation			-63			-63		-63
Solde au 31 décembre 2021		8,772	170,570	-17,776	751	162,317		162,317

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du Groupe	Intérêt sans contrôle	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2022		8,772	170,570	-17,776	751	162,317		162,317
Résultat net			31,344			31,344		31,344
Autres éléments du résultat global de la période			1,833		324	2,157		2,157
Total du résultat global de la période			33,177		324	33,501		33,501
<i>Augmentation des capitaux propres</i>								
Paiements en actions			581			581		581
Opérations sur actions propres	18.5		-329	329		-		-
Dividende final	9		-13,402			-13,402		-13,402
Acompte sur dividende	9		-6,710			-6,710		-6,710
Autre affectation ⁽¹⁾			-497			-497		-497
Solde au 31 décembre 2022		8,772	183,390	-17,447	1,075	175,790		175,790

(1) Concerne principalement la conclusion d'un dossier fiscal d'années antérieures à Hong Kong

NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA
Liege Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 13
B-4102 Seraing
TVA: BE 0452.080.178
Numéro d'entreprise: BE0452.080.178
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société dont les actions sont cotées en bourse. Elle a son siège social en Belgique, à Liège.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2022 ont été établis par le Conseil d'administration du 31 mars 2023. Le Conseil d'administration est autorisé à modifier les états financiers consolidés jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, prévue le 16 mai 2023.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes sociaux de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts de la société et les rapports spéciaux requis par le Code belge des sociétés et des associations peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et auprès du Moniteur Belge et de son site Internet connexe (« <http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm> »). Ces documents, ainsi que les comptes annuels et toute information écrite aux actionnaires, sont également disponibles au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur Internet à l'adresse www.evs.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet « le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel ainsi que, plus généralement, toutes opérations de caractère général, commercial, industriel, financier, immobilier ou mobilier, en Belgique ou ailleurs, directement ou indirectement relatives au traitement des images et du son, sous quelque forme que ce soit. La société peut avoir des intérêts de quelque manière que ce soit dans tous commerces, entreprises ou sociétés ayant des objets identiques, analogues, similaires ou connexes ou susceptibles de favoriser le développement de ses activités, de lui fournir des matières premières ou de faciliter des débouchés aux services de la société ».

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Déclaration de conformité et base de présentation

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne. Toutes les normes et interprétations émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur fin 2022 et adoptées par l'Union européenne sont appliquées par la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des paiements fondés sur des actions (à la date d'attribution), des instruments financiers dérivés et des contreparties éventuelles, qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 mars 2023.

2.2. Résumé des changements de conventions comptables

La Société a utilisé de manière cohérente les mêmes méthodes comptables pour toutes les périodes présentées dans ses états financiers IFRS, à l'exception de la méthode comptable sur les immobilisations incorporelles qui inclut la capitalisation des frais de développement pour la première fois en 2022 (voir principe comptable 2.9). La Société n'anticipe pas de changement dans l'application des normes et interprétations. Il n'y a pas d'autre changement de méthode comptable, à l'exception de la première mise en œuvre des normes et interprétations IFRS nouvelles ou révisées telles qu'adoptées par l'Union européenne qui sont devenues obligatoires au 1er janvier 2022 et qui sont détaillées comme suit:

- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises ; IAS 16 Immobilisations corporelles ; IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ainsi que les améliorations annuelles, en vigueur le 1er janvier 2022
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de loyer liées au Covid 19 au-delà du 30 juin 2021 (en vigueur le 01/04/2021, avec application anticipée autorisée)

L'adoption de ces normes nouvelles et amendées n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

2.3. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe utilise des « mesures alternatives de performance » (« APM ») dans les états financiers et les notes. Un APM est une mesure de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie historiques ou futurs, autre qu'une mesure financière définie dans le cadre de reporting financier applicable (IFRS). Un glossaire décrivant ces indicateurs alternatifs de performance est inclus à la fin de ce rapport annuel. Ces mesures sont utilisées de manière cohérente au fil du temps et lorsqu'un changement est nécessaire, des informations comparables sont retraitées et rapportées.

2.4. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales établis au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont établis à la même date et selon des principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, les transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents inclus dans la valeur comptable des actifs, générés par des transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.5. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par EVS. Le contrôle existe lorsque les critères suivants sont remplis :

- a) EVS a le pouvoir (de droit ou de facto) sur l'entité détenue.
- b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité ; et
- c) La capacité d'EVS à utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Lorsqu'EVS détient moins de la majorité des droits de vote ou des droits similaires d'une entité détenue, EVS prend en compte tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer s'il a le pouvoir sur une entité détenue, y compris :

- a) Le(s) accord(s) contractuel(s) avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité détenue,
- b) Droits découlant d'autres arrangements contractuels,
- c) Droits de vote et droits de vote potentiels d'EVS.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le groupe a pris le contrôle et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement sont consolidées par intégration globale.

Lorsqu'un changement intervient dans le pouvoir de contrôle au sein d'une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date à laquelle EVS Broadcast Equipment SA perd le contrôle.

2.6. Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Les coentreprises sont des partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur les partenariats ont des droits sur les actifs nets des partenariats. Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle sur un accord, qui n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, définies comme une entité détenue dans laquelle le groupe a le pouvoir de participer à ses décisions de politique financière et opérationnelle (mais pas de contrôler l'entité détenue).

Les coentreprises (conformément aux dispositions de la norme IFRS 11) ainsi que les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus faible entre celle obtenue par mise en équivalence et la valeur recouvrable. La quote-part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est inscrite au compte de résultat, sur une ligne distincte « Part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence ».

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe pour appliquer la méthode de la mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère, sur la base de principes comptables similaires.

2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction est tenue de faire des jugements et des estimations qui affectent les montants inclus dans les états financiers.

Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions en vigueur à ces dates (par exemple : prix de marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations soient fondées sur la meilleure connaissance de la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les jugements et estimations critiques que la direction a faits dans le processus d'application des politiques comptables du groupe et qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants.

L'utilisation d'estimations est particulièrement applicable lors de la réalisation de tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation de tout ajout au prix d'achat de regroupements d'entreprises passés, de la détermination de la contrepartie éventuelle, de la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, de l'évaluation de la position d'impôt différé et de la détermination du pourcentage d'avancement des travaux de construction.

2.7.1. Reconnaissance du revenu

Selon IFRS15, le prix de la transaction est alloué aux obligations de performance identifiées dans le contrat en fonction de leur prix de vente autonome relatif. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le prix individuel et le prix de transaction compte tenu de la durée du contrat.

- Détermination de la durée du contrat

Pour définir la durée de ses contrats, le groupe considère la période contractuelle pendant laquelle les parties au contrat ont des droits et obligations exécutoires actuels.

- Détermination du prix de vente autonome

Dans les situations où le prix de vente individuel n'est pas directement observable, le groupe l'évalue en utilisant toutes les informations (y compris les conditions du marché, les informations spécifiques à EVS ou les informations pertinentes sur les clients) raisonnablement disponibles pour l'entreprise.

Les remises accordées lorsqu'un client souscrit un contrat sont affectées à toutes les obligations de performance déclenchant l'octroi de la remise.

- Identification des obligations de performance

L'identification de l'obligation de prestation nécessite du jugement et une compréhension approfondie des promesses contractuelles et de la manière dont elles interagissent les unes avec les autres.

2.7.2. Juste valeur des paiements à base d'actions

Les employés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, comme des options d'achat sur actions ou des warrants. Les options sur actions sont évaluées à la date d'attribution, en fonction du cours de l'action à la date d'attribution, du prix d'exercice, de la volatilité prévue, des estimations de dividendes et des taux d'intérêt.

2.7.3. Position d'impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour effectuer son jugement, la direction tient compte d'éléments tels que la stratégie commerciale à long terme, y compris les opportunités de planification fiscale et les lois fiscales locales adoptées à la date de clôture. Le détail des impôts différés est présenté en note 7.3.

2.7.4. Perte de crédit actuelle attendue

La Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue associée à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients, EVS applique l'approche simplifiée permise par la norme IFRS 9 Instruments financiers, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances. La capacité de la Société à recouvrer les soldes de ses comptes clients dépend de la viabilité et de la solvabilité de ses clients, qui pourraient éprouver des difficultés financières pouvant les empêcher de remplir leurs obligations de paiement envers la Société. La Société élabore son estimation des pertes sur créances en fonction du nombre de jours de retard et des taux de pertes historiques, qui sont ensuite ajustés en fonction des créances jugées avoir un profil de risque supérieur à la normale après avoir pris en compte l'évaluation de crédit interne de la direction, ainsi que les facteurs de risque macroéconomiques et sectoriels.

2.7.5. Durée du bail de location-financement sous IFRS 16

Lorsque la Société agit en qualité de preneur de bail de location-financement, la durée du bail est constituée de la période non résiliable d'un bail, des périodes couvertes par des options de prolongation du bail si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ces options, et des périodes couvertes par des options de résiliation du bail si la Société est raisonnablement certaine de ne pas exercer ces options. Le jugement est requis pour apprécier si ces options seront exercées ou non, compte tenu de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de prolongation ou de résiliation. L'évaluation est revue en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances affectant cette évaluation.

2.7.6. Valorisation des stocks et provisions associées

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le calcul de la provision pour stocks à rotation lente est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à l'incertitude en raison des changements technologiques rapides. En plus des règles minimales, des règles plus sévères sont appliquées en cas, par exemple, de décision d'arrêter une unité commerciale ou une ligne de produits. Le stock disponible restant est dans ce cas analysé et provisionné le cas échéant. Les provisions sur stock ne sont annulées que si les règles ci-dessus ne s'appliquent plus ou si le stock amorti est vendu ou mis au rebut (voir aussi note 14 Stocks).

2.7.7. Devise fonctionnelle des entités du groupe

Les états financiers individuels de chaque filiale sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. Lorsque les facteurs énoncés par IAS 21 pour déterminer la devise fonctionnelle sont mixtes et que la devise fonctionnelle n'est pas évidente, le jugement de la direction est utilisé pour déterminer quelle devise fonctionnelle représente le plus fidèlement les effets économiques de ses transactions, événements et conditions sous-jacents. La devise fonctionnelle des entités du Groupe EVS est l'EUR, à l'exception de l'entité américaine EVS Inc. pour laquelle le dollar américain est évalué par la direction comme étant la devise fonctionnelle.

2.7.8. Réclamations et passifs éventuels

En ce qui concerne les réclamations et les passifs éventuels, le jugement est nécessaire pour évaluer l'existence d'une obligation résultant d'un événement passé, pour évaluer la probabilité d'une dépense économique et pour quantifier le résultat probable des ressources économiques. Ce jugement est revu lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et en général avec le soutien d'avis d'experts internes et externes.

2.7.9. Valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie y compris goodwill

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indications que le goodwill pourrait s'être déprécié. Le résultat du test de dépréciation du goodwill effectué au dernier trimestre 2022 n'a pas entraîné de perte de valeur. Les hypothèses clés utilisées pour estimer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté sont décrites dans la note 10 (Goodwill).

2.7.10. Hypothèses actuarielles liées à l'évaluation des engagements sociaux et des actifs des régimes

Le coût du régime de retraite à obligation définie et la valeur actualisée de l'obligation de retraite sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle implique de formuler diverses hypothèses qui peuvent différer des évolutions réelles dans le futur. Il s'agit notamment de la détermination du taux d'actualisation, des augmentations salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations futures des pensions. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, une obligation définie est très sensible aux changements de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à la date de clôture et sont détaillées dans la note 6.4 (avantages postérieurs à l'emploi).

2.7.11. Estimation de la durée de vie utile

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de répartir systématiquement leur montant amortissable sur leur durée de vie. Pour l'immeuble du siège à Liège, le montant amortissable est le coût diminué de sa valeur résiduelle estimée. La durée de vie d'un actif est estimée sur une base réaliste basée sur l'expérience du groupe avec des actifs similaires et revue au moins une fois par an. L'effet des changements de durée de vie est reconnu progressivement. La valeur résiduelle est revue à chaque clôture d'exercice et, si les attentes diffèrent des estimations précédentes, tout changement est comptabilisé prospectivement comme un changement d'estimation selon IAS 8.

2.7.12. Impact de la guerre en Ukraine sur nos activités

Suite au conflit de longue durée en Ukraine, EVS continue de surveiller et de respecter les sanctions internationales contre la Russie et la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS ne prévoit pas que le respect de ces sanctions puisse avoir un impact sur ses résultats commerciaux car les revenus de ces régions ne sont pas significatifs. EVS n'a pas de bureaux locaux avec la région touchée. L'impact de la guerre, même s'il est immatériel, se limite aux ordres signés, non exécutés ou livrés et aux nouvelles opportunités potentiellement manquées qui pourraient survenir dans ce domaine.

2.8. Conversion de devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque filiale sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. La devise fonctionnelle reflète les transactions, événements et conditions sous-jacents qui sont pertinents pour l'entité, tels qu'évalués par la direction. La devise fonctionnelle des entités du Groupe EVS est l'euro, à l'exception de l'entité américaine EVS Inc. pour laquelle le dollar américain est considéré par la direction comme la devise

fonctionnelle. L'entité Axon Digital Design LTD. au Royaume-Uni a changé la devise fonctionnelle de la livre sterling à l'euro à compter du 1er juillet 2022, à la suite d'une mise à jour de l'évaluation de la direction motivée par la nouvelle mise en œuvre de la facturation en euro dans la filiale.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

2.8.1. États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en devises qui sont évalués au coût historique sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de transaction initiales. Toutes les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Pour la filiale EVS Inc. qui opère en USD, les actifs et passifs sont convertis à la date de clôture en euros (EUR) qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

2.8.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant d'opérations monétaires et de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.8.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2022	1.0537	1.0666
2021	1.1830	1.1326
Variation	-10.9%	-5.8%

Taux de change GBP / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2022	0.8527	0.8869
2021	0.8599	0.8403
Variation	-0.7%	5.5%

2.9. Immobilisations incorporelles

2.9.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. La durée de vie estimative et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur cumulées.

2.9.2. Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne issue du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont démontrées :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour utilisation ou vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle.
- Comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- La capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire une distinction fiable entre les frais de recherche et de développement, les frais sont considérés comme étant de la recherche et, par conséquent, ces frais ne sont pas qualifiés d'immobilisations incorporelles générées en interne.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne correspond à la somme des dépenses encourues à compter de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle satisfait pour la première fois aux

critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

2.9.3. Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui est considérée comme leur coût). Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur la période de leur durée de vie économique (3 ans pour les logiciels acquis à usage interne et entre 3 et 7 ans pour les autres immobilisations incorporelles) et font l'objet de tests de dépréciation en cas de signe de détérioration de valeur de l'immobilisation incorporelle.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa vente ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, mesurés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif, sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.10. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. Leur valeur diminue avec l'amortissement et ne fait pas l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les frais et charges et les emprunts capitalisés. Les subventions qui ont été perçues pour financer la construction des immeubles sont déduites du coût d'acquisition (voir règles sur les subventions en capital).

Depuis la mise en service du bâtiment en 2015, le coût du bâtiment, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée utile de vie estimée selon la méthode linéaire. Les durées de vie utile estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation des informations financières.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées de vie estimées des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- | | |
|--|--------------------|
| - Constructions : | entre 10 et 30 ans |
| - Matériel roulant : | entre 3 et 5 ans |
| - Matériel informatique : | entre 3 et 4 ans |
| - Mobilier et matériel de bureau : | entre 3 et 10 ans |
| - Installations, machines et outillage : | entre 3 et 10 ans |
| - Autres immobilisations corporelles : | entre 3 et 4 ans |

L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est disponible pour utilisation.

Une immobilisation corporelle n'est plus comptabilisée à partir du moment où elle est vendue, ou aucun avantage économique futur n'est attendu de l'actif. Tout gain ou perte généré lors de la vente (calculé comme la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable de l'élément) est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il a été vendu.

2.11. Dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe une indication, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel d'un actif est requis, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et ramené à sa valeur recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des

risques spécifiques à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. Si aucune transaction de ce type ne peut être identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours boursiers de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Le Groupe fonde son calcul de dépréciation sur les budgets et les calculs prévisionnels les plus récents, qui sont préparés séparément pour chacune des UGT du Groupe auxquelles les actifs individuels sont affectés. Ces budgets et calculs prévisionnels couvrent généralement une période de cinq ans. Le cas échéant, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs hors écarts d'acquisition, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur précédemment comptabilisées n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur précédemment comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des années précédentes. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

La dépréciation est déterminée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas être reprises dans les périodes futures.

2.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes censés être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition n'est remplie que lorsque l'actif (ou le groupe détenu en vue de la vente) est disponible à la vente immédiate dans son état actuel, uniquement sous réserve des conditions usuelles et habituelles pour les ventes de tels actifs (ou groupe détenu en vue de la vente) et que sa vente est hautement probable. La direction doit être engagée dans la vente et doit s'attendre à ce que la vente puisse être comptabilisée comme une vente conclue dans l'année suivant la date de sa classification.

Les actifs non courants (et les groupes détenus en vue de la vente) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente et ne sont plus amortis.

2.13. Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks au bon endroit dans les conditions appropriées sont comptabilisés comme suit pour l'année en cours et l'année précédente :

- le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.
- le coût des produits finis et en-cours est le coût complet, qui couvre tous les coûts directs (matières et main-d'œuvre) et une partie des coûts indirects de production nécessaires pour mener à bien le stock à la date de clôture, à l'exclusion des frais d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé au rythme normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement des biens et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les provisions sur stocks sont appliquées sur les stocks à rotation lente. Le calcul de la provision est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à incertitude en raison des changements technologiques rapides.

2.14. Clients et autres débiteurs

Les créances clients qui ne contiennent pas de composante de financement significative sont évaluées au prix de transaction diminué d'une provision pour créances douteuses et diminué d'un montant pour pertes de crédit attendues. La provision pour créances douteuses est comptabilisée en résultat opérationnel lorsqu'il est probable que l'entreprise ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des sommes dues. Les abattements sont calculés sur une base individuelle, sur la base d'une analyse âgée des débiteurs commerciaux. Pour la détermination de la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances clients. Ce montant est déterminé sur base du portefeuille global, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte de l'expérience historique des pertes de crédit.

2.15. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants comprennent les créances à long terme portant intérêt et les garanties en espèces. Ces créances à long terme sont comptabilisées comme des créances émises par la Société et sont comptabilisées au coût amorti. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en banque et en caisse ainsi que les dépôts à court terme dont la date d'échéance initiale ou la période de préavis est inférieure ou égale à trois mois. Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.17. Actions propres

Les sommes versées ou reçues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « actions propres » et viennent en déduction du total des capitaux propres.

2.18. Intérêts non-majoritaires

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat net d'exploitation et de l'actif net d'une filiale qui est affectée aux participations non détenues par le groupe, directement ou indirectement via des filiales.

2.19. Prêts et emprunts portant intérêt

Tous les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, diminué des coûts de transaction à répartir directement s'ils sont significatifs. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêt sont ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation des passifs et via la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que des dépenses représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite de la valeur de l'obligation. Lorsque le groupe attend le remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif différent mais seulement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.21. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions. Le groupe gère des régimes de retraite à cotisations définies. La cotisation minimale légale est partiellement garantie par la compagnie d'assurance.

Cependant, selon IAS19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifique sont considérés comme des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables.

IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service correspondant.

2.22. Paiement à base d'actions

Les salariés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, tel qu'un plan d'options sur actions non transférables (warrants), qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (opérations réglées en actions), ou tel que des paiements déterminés sur la valeur de l'action (opérations réglées en espèces).

Le coût des plans d'options sur actions (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres, évaluée à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes en tenant compte des caractéristiques et conditions d'attribution des instruments.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge et est compensé par une augmentation correspondante des capitaux propres sur une période qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la subvention.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété en tant que dilution supplémentaire de l'action dans le calcul du bénéfice par action « entièrement dilué », mais uniquement lorsqu'elles ont un effet dilutif lorsque le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires EVS au cours de la période.

2.23. Revenus des contrats avec les clients

Les revenus sont reconnus sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et lorsque ces obligations sont satisfaites.

En ce qui concerne la vente d'équipements, ce type de contrat comprend généralement une seule obligation de performance pour laquelle la reconnaissance du chiffre d'affaires intervient au moment où le transfert de propriété a lieu, généralement à la livraison de l'équipement.

EVS fournit également des contrats comprenant des licences, des services cloud ou des locations qui ne sont activés que pendant une certaine période déterminée dans le contrat. Selon les paragraphes 31 à 38 d'IFRS 15, le Groupe détermine que l'obligation de performance est satisfaite au fil du temps et, par conséquent, reconnaît les revenus de ces contrats en conséquence.

EVS fournit également des contrats qui sont considérés comme des projets comprenant à la fois des services d'installation, de mise en œuvre couplés à la livraison de produits ou de licences. Lorsque ces contrats ont une valeur supérieure à 500 KEUR et s'étalent sur une durée supérieure à 3 mois, ces contrats sont comptabilisés en obligation de service effectuée progressivement. Les arrangements contractuels étant liés à la création d'un actif pour le client, le chiffre d'affaires doit être reconnu dans le temps. Ces revenus sont déterminés en fonction d'un pourcentage d'avancement du contrat. Le Groupe a établi que le degré d'avancement, qui est déterminé au prorata du temps total prévu pour achever ce type de projets à la fin de la période de reporting, est une méthode appropriée pour estimer le chiffre d'affaires à reconnaître selon IFRS 15

Les autres services, vendus séparément ou en combinaison avec la vente d'autres équipements, sont considérés comme une obligation de performance distincte et lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente de l'équipement, le prix de transaction est alloué sur la base du prix de vente autonome relatif qui est en général le prix séparé déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la reconnaissance de revenu se produit au fil du temps, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par le groupe.

En ce qui concerne les garanties, il s'agit principalement de garanties de type assurance et continuent d'être reconnues conformément à la norme IAS 37.

Les produits d'intérêts sont reconnus au fur et à mesure que les intérêts courent.

Les dividendes reçus des filiales sont reconnus lorsque le Groupe a le droit de recevoir ce paiement.

2.24. Subventions gouvernementales

2.24.1. Subventions de l'Union européenne

Les subventions de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront remplies.

Lorsque la subvention porte sur un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur les années nécessaires pour faire correspondre systématiquement la subvention aux coûts qu'elle est destinée à compenser.

Lorsque la subvention se rapporte à un actif, la juste valeur est déduite de la valeur comptable des actifs connexes.

2.24.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées après déduction des actifs concernés et elles sont automatiquement déduites au compte de résultat des amortissements de ces actifs.

2.25. Location-financement (EVS en tant que preneur)

Un contrat est ou contient une location-financement s'il confère un droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location-financement confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant une durée déterminée, le Groupe doit apprécier si, pendant toute la durée d'utilisation, il a le droit de :

- obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif ; et
- diriger l'utilisation de l'actif.

Pour déterminer la durée du bail, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation sont considérées comme requises par la norme IFRS 16, en tenant compte de la probabilité d'exercice de l'option ainsi que du fait qu'elle soit ou non sous le contrôle du preneur.

Au début du bail, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Le groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation à la date de début du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de la dette locative diminué des amortissements et dépréciations éventuelles, ajusté pour tenir compte des éventuelles réévaluations de la dette locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de la dette locative, les coûts initiaux supportés par le preneur, les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, diminués des avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si cette durée est plus courte, sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

Dettes de location

La dette locative est évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés. La valeur actuelle des paiements de loyer est calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le bail s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal est utilisé, qui représente le taux d'intérêt que le preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, la Société évalue la dette locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur la dette locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour tenir compte des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour tenir compte de la nouvelle appréciation de la dette locative ou des avenants au bail.

Les contrats de locations-financement à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) et les locations-financement de faible valeur (actifs d'une valeur inférieure à 5,000 EUR) sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.26. Location-financement (EVS en tant que bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est définie sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés en fonction de la partie qui supporte les risques et les avantages associés à la possession de l'actif.

2.26.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de location-financement s'il transfère substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements de location futurs est comptabilisée comme un produit acquis. La différence entre le total brut des créances (loyers et financement) et la valeur de la créance est comptabilisée en produits financiers non acquis.

2.26.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de location simple s'il ne transfère pas substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location simple, l'actif est inscrit au bilan en fonction de la nature de l'actif. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail selon la méthode linéaire.

2.27. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus à l'exception des frais de recherche et développement liés à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés si ces actifs sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs et si les critères de comptabilisation de la norme IAS 38 sont remplis.

Le fait qu'EVS opère sur un marché caractérisé par une évolution rapide des technologies implique que la plupart des coûts de R&D sont liés au développement de fonctionnalités très spécifiques sur des solutions existantes. Ceci pour garantir que nos solutions restent les meilleures de leur catégorie et évoluent avec les besoins de nos clients. Dans un tel contexte, il est impossible d'évaluer et de prédire l'avantage économique futur d'une caractéristique spécifique. De plus, pour des développements aussi granulaires, EVS ne peut pas dissocier la phase de recherche de la phase de développement. Ainsi, la plupart des coûts de développement engagés en 2022 sont considérés comme des coûts opérationnels et ne peuvent être capitalisés (les critères de la norme IAS38 ne sont pas remplis).

En 2022, EVS a cependant identifié 2 développements majeurs qui répondent aux critères IAS38. Ces évolutions sont très distinctes et permettront à EVS d'élargir son marché adressable. Sur la base des critères suivants, IAS38 est applicable :

- La phase de recherche et de développement peut être distinguée,
- Une immobilisation incorporelle est créée suite au développement,
- L'avantage économique futur est démontré (une analyse de retour sur investissement est réalisée),
- Un suivi fiable des coûts est présent.

En conséquence, les coûts correspondants ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles avec des amortissements futurs prévus à partir de 2024.

2.28. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés font partie du coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.29. Impôts sur le revenu

Les impôts sur le résultat de la période comprennent à la fois les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

EVS bénéficie des incitations fiscales suivantes liées à l'innovation et à la recherche & développement :

- Déduction pour revenus d'innovation
- Déduction pour investissements en R&D
- Exonération de précompte mobilier pour les salariés R&D

En ce qui concerne le traitement comptable, la déduction des revenus d'innovation et la déduction pour investissements en R&D sont déduites de la base imposable d'EVS en Belgique et réduisent par conséquent l'impôt sur les sociétés. L'exonération de précompte mobilier pour les salariés de R&D représente une exonération du paiement d'une partie du précompte mobilier payé sur les salaires, ce qui se traduit par une réduction des charges salariales de R&D supportées par la Société.

2.29.1. Impôts courants

Les impôts dus au titre de la période sont calculés sur le compte de résultat des sociétés du groupe et sont calculés selon les règles édictées par les autorités fiscales locales.

2.29.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont déterminés, selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles :

- sauf lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inverse peut être vérifiée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report d'actifs d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel les différences temporelles déductibles, et le report des actifs fiscaux non utilisés et des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'année au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

EVS évalue également comment les autorités fiscales pourraient contester certaines des positions fiscales de l'entreprise et les conséquences qui pourraient découler des contrôles fiscaux. Sur la base de cette évaluation, un passif d'impôt courant ou différé est déterminé conformément aux dispositions de la norme IFRIC 23.

2.30. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des options ou des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ses risques de fluctuation des devises étrangères sur ses transactions en devises et ses risques de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture qui ne sont pas désignés ou ne sont pas qualifiés comme couvertures sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de valeur enregistrées dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme couverture de la variabilité des flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la partie efficace de tout gain ou perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les « autres éléments du résultat global », avec la part inefficace comptabilisée directement en résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux taux de change à terme actuels pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt fait l'objet d'une valorisation par la contrepartie. La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.31. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas comptabilisés dans les comptes tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas d'acomptes sur dividendes, ils sont prélevés sur les réserves.

2.32. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou prestations déjà réalisées

EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus soumis aux conditions générales de vente. La Société a comptabilisé une provision au bilan pour couvrir les coûts probables liés à ces garanties techniques.

2.33. Bénéfice par action

Le groupe calcule à la fois le résultat de base par action et le résultat dilué par action conformément à la norme IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période majoré de l'effet dilutif potentiel des warrants et stock-options en circulation au cours de la période.

3. INFORMATION PAR SEGMENT

3.1. Information générale

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la majorité de son personnel située au siège en Belgique, y compris les départements R&D, production, marketing et administration. Par conséquent, la majorité des investissements et des coûts se situent au niveau de la société mère belge. Les ressources sécurisant les interactions avec les clients, telles que les profils de vente, d'exploitation et de support, sont principalement embauchées dans les régions respectives. Les filiales étrangères sont principalement des bureaux de vente et de représentation. En tant que principal décideur opérationnel, le comité exécutif examine les résultats d'exploitation, les plans d'exploitation et prend les décisions d'allocation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les revenus liés aux produits de même nature (équipements de production audiovisuelle numérique) sont réalisés par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne de la société est le reflet de l'organisation opérationnelle précitée et se caractérise par une forte intégration des activités de la société.

Par conséquent, la société est composée d'un seul segment selon la définition d'IFRS 8, et le compte de résultat consolidé du Groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs à long terme sont situés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

La société fournit une classe d'activité définie comme des solutions basées sur des 'tapeless workflows' avec une architecture modulaire cohérente. Il n'y a pas d'autres classes d'activités significatives, que ce soit individuellement ou dans l'ensemble. Des modules identiques peuvent répondre aux besoins de marchés différents, et nos clients eux-mêmes sont souvent multi-marchés. Fournir des informations pour chaque module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau géographique, nos activités sont réparties dans les régions suivantes : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et Amérique (« NALA »). Cette division suit l'organisation des services commerciaux et de support au sein du Groupe, qui opère dans le monde entier. Une quatrième région est dédiée aux événements mondiaux (« big event rentals »).

La société apporte des informations complémentaires avec une présentation du chiffre d'affaires par pilier de marché : « Live Service provider », « Live Audience Business » et « Big Event Rentals » pour les contrats de location liés aux grands événements sportifs.

Enfin, les ventes sont présentées par nature : vente d'équipements et autres services.

3.2. Informations additionnelles

3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par pilier de marché: "Live Service provider", "Live Audience Business" et "Big event rentals". La maintenance et le service après-vente sont inclus dans la solution complète proposée aux clients.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2022	2021	% 2022/2021
Live Audience Business	71,439	72,259	-1.1%
Live Service Provider	66,869	51,785	+29.1%
Big Event Rentals	9,850	13,534	-27.2%
Chiffre d'affaires total	148,158	137,578	7.7%

3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par région géographique

Les activités sont réparties en trois régions : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et « Amériques ». Nous faisons également une distinction pour la catégorie "Big Event Rentals" qui n'est pas attribuée à une région spécifique.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big event Rentals	TOTAL
Chiffre d'affaires 2022	18,952	67,764	51,592	9,850	148,158
Evolution par rapport à 2021 (%)	-17.9%	6.8%	37.6%	-27.2%	7.7%
Evolution par rapport à 2021 (%) à taux de change constant	-17.9%	6.8%	22.2%	-27.2%	-3.5%
Chiffre d'affaires 2021	23,077	63,468	37,499	13,534	137,578

Le chiffre d'affaires réalisé en Belgique (pays d'origine de la société) avec des clients externes représente moins de 5% du chiffre d'affaires total de la période. Au cours des 12 derniers mois, le groupe a réalisé des revenus significatifs avec des clients externes (selon la définition de la norme IFRS 8) aux États-Unis pour un montant de 38.1 millions d'euros (32.8 millions d'euros en 2021).

3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : vente d'équipements et autres services.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2022	2021	% 2022/2021
Vente d'équipements	118,015	106,416	+10.9%
Autres services	30,143	31,162	-3.3%
Chiffre d'affaires total	148,158	137,578	+7.7%

Les autres services comprennent le conseil, les installations, la gestion de projet, la location, la formation, la maintenance et le support à distance. Les contrats de travaux en cours ("WIP") sont inclus dans les deux catégories.

3.2.4. Informations sur les clients importants

Sur les 12 derniers mois, aucun client externe de l'entreprise n'a représenté plus de 10% du chiffre d'affaires (similaire en 2021).

3.2.5. Analyse de maturité du carnet de commandes

Nous commençons l'année 2023 avec le carnet de commandes le plus élevé de l'histoire d'EVS à 141.8 millions d'euros (+122 % par rapport à l'année précédente), dont :

- 85.9 millions d'euros à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2023 (+105.5% et hors Big Event Rentals)
- 0.0 millions d'euros à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2023 pour Big Events Rental (contre 9.2 millions EUR fin 2021)
- 55.9 millions d'euros à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2024 et au-delà (+332.6%)

4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

NOM ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.22	Méthode d'incorporation ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.22 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.21 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 700 US 46 East Flilor 3 NJ 07004 Fairfield, USA	1996	33	G	100.00	100.00	0.00
EVS Broadcast México, SA de CV World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	4	G	100.00	100.00	0.00
EVS France SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	13	G	100.00	100.00	0.00
EVS France Développement SARL Avenue André Morizet, 62bis F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	5	G	100.00	100.00	0.00
EVS Toulouse SAS 6, rue Brindejonc des Moulinais, Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	18	G	100.00	100.00	0.00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1998	3	G	100.00	100.00	0.00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	17	G	100.00	100.00	0.00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	4	G	100.00	100.00	0.00
EVS Nederland BV Parnassungsweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	1	G	100.00	100.00	0.00
EVS International (Swiss) SARL Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	0	G	100.00	100.00	0.00
EVS Broadcast Equipment Ltd. Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	12	G	100.00	100.00	0.00
EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd. Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	3	G	100.00	100.00	0.00
EVS Australia Pty Ltd. Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	3	G	100.00	100.00	0.00
EVS Deutschland GmbH Mina-Rees Stra. 8, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	19	G	100.00	100.00	0.00
EVS Pékin - Bureau de Représentation 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	10	G	N/A	N/A	N/A

EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Representative office Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	5	G	N/A	N/A	N/A
EVS Americas Los Angeles – Representative office 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	6	G	N/A	N/A	N/A
Axon Investments BV Hercules 28, 5126RK Gilze, NETHERLANDS NL817704668B01	2007	0	G	100.00	100.00	0.00
Axon Digital Design LTD 1 Forest Court, RD41 2FD Wokingham, United Kingdom GB642547534	1998	11	G	100.00	100.00	0.00
Axon Digital Design BV Hercules 28, 5126RK Gilze, NETHERLANDS NL802646748B01	1994	59	G	100.00	100.00	0.00
Axon Digital Design BV Representative Office Beijing 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2002	0	G	N/A	N/A	N/A
MECALEC SMD SA Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	28	E	49.50	49.50	0.00

(1) G: Consolidation globale, E: Mise en équivalence.

(2) Part du capital de ces sociétés détenue par les sociétés comprises dans les comptes consolidés et par les personnes agissant en leur nom propre pour le compte de ces sociétés.

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(milliers d'euros)	2022	2021
Participations mises en équivalence		
Balance d'ouverture au 1er janvier	1,920	1,760
- Ventes en cours d'année	-	-
- Acquisitions en cours d'année	-	-
- Résultats	313	193
- Autres	-311	-33
Balance de clôture au 31 décembre	1,922	1,920

5.1. Participations dans les entreprises associées

5.1.1. MECALEC SMD SA

MECALEC SMD SA a été fondée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50.5%, non liée directement ou indirectement à EVS) et EVS (49.5%). Son capital souscrit est de 200,000 EUR dont la part EVS s'élève à 99,000 EUR. L'activité principale de MECALEC SMD est la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques utilisant la technologie SMD. Le siège social est basé à Bonnelles, près de Liège (Belgique), à 5 km du siège d'EVS. EVS a acquis cette participation pour bénéficier de délais de livraison plus courts sur les commandes d'assemblage de cartes électroniques, et pour des synergies potentielles en R&D et au niveau du processus de production. Le résultat net de MECALEC SMD en 2022 s'élève à 0.6 million d'euros. EVS représentait 14.3% du chiffre d'affaires de MECALEC SMD en 2022.

La part d'EVS dans les résultats 2022 de MECALEC SMD s'élève à 313,000 EUR et la part d'EVS dans les capitaux propres de MECALEC SMD s'élève à 1,922,000 EUR.

(milliers d'euros)	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Actifs courants	3,531	3,395
Actifs non courants	892	978
Passifs courants	-540	-494
Passifs non courants	-	-
Actif net	3,883	3,879

Part du bilan des associés (49.5%)	1,922	1,920
Chiffre d'affaires	3,765	2,788
Résultat net	633	389
Quote-part dans le résultat net des associés (49.5%)	313	193
Dividendes reçus	-64	-33
Autres ⁽¹⁾	-247	-
Valeur nette comptable de la participation	1,922	1,920

(1) Ajustement des comptes définitifs MECALEC 2021 reçus après publication

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Marge brute

(milliers d'euros)	2022	2021
Chiffre d'affaires	148,158	137,578
Coût des ventes	-49,314	-41,764
Marge brute	98,844	95,814
Marge brute %	66.7%	69.6%

La marge brute consolidée était de 66.7 % pour 2022, contre 69.6 % pour 2021. La variance s'explique par plusieurs facteurs :

- Investissements importants dans le département des opérations et du support pour garantir que nous continuons à fournir un support de qualité partout dans le monde, conformément à nos modèles de croissance (représentant -1.4 pts)
- Impact de l'évolution du mix de solutions représentant le poids relatif de Media Infrastructure dans le portefeuille global (-1.1 Pts).
- 'Write-off' d'un montant de 0.7 million d'euros liée aux coûts de production, suite à un rapport d'inventaire plus détaillé grâce à des processus optimisés dans notre nouvel ERP (-0.4 pts)

6.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 26.3 millions d'euros en 2022 contre 27.1 millions d'euros en 2021.

Au début de la période, le Groupe a identifié deux projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés selon la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles. Cette capacité survient après la mise en œuvre d'analyses de rentabilisation approfondies, où la R&D ainsi que les départements solutions et ventes ont effectué une étude complète dans laquelle les objectifs, les coûts, l'analyse du marché et la rentabilité ont été clairement identifiés.

Ces projets de développement internes consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement (commercialisation prévue en 2024). Ces 2 projets complètent la stratégie PLAYForward du Groupe. L'avancement de ces développements internes fait l'objet d'un suivi fréquent afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

D'autres frais de recherche et développement sont enregistrés dans nos dépenses opérationnelles, car la norme IAS 38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est comme suit:

(milliers d'euros)	2022	2021
Dépenses de R&D brutes	35,854	29,599
Dépenses de R&D capitalisée en immobilisations incorporelles	-7,080	-
Avantages liés aux dépenses de R&D	-2,507	-2,511
Dépenses de R&D, nettes	26,267	27,088

Depuis le quatrième trimestre 2010, EVS considère une exonération de retenue à la source accordée depuis 2006 par le gouvernement belge aux entreprises versant ou allouant une rémunération à des chercheurs individuels engagés dans des programmes de R&D collaboratifs selon certains critères définis à l'article 273 du Code des impôts sur le revenu en Belgique. Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des frais de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de crédits d'impôts liés à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des frais de R&D. En 2022, il s'élevait à 0.4 million d'EUR (0.4 million d'EUR en 2021).

A partir de 2021, Axon NL bénéficie de crédits d'impôts relatifs à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant vient également en déduction des frais de R&D. En 2022, il s'élevait à 0.4 million d'EUR (0.4 million d'EUR en 2021).

6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature

(milliers d'euros)	2022	2021
Matières premières et consommables	-25,461	-28,746
Augmentation (+) / diminution (-) des stocks de produits finis, travaux et commandes en cours	1,154	8,191
Dépenses de personnel	-53,457	-47,288
Amortissements	-6,686	-7,015
Augmentation (-) / diminution (+) des amortissements sur stocks	-2,867	-2,702
Augmentation (-) / diminution (+) des réductions de valeur sur créances commerciales	-224	712
Autres frais professionnels	-7,371	-8,288
Marketing et communication	-1,943	-802
Autres ⁽¹⁾	-18,541	-15,306
Coût total des ventes, frais commerciaux, administratifs et de R&D	-115,396	-101,244

(1) Comprend diverses autres dépenses opérationnelles telles que entretien, électricité, petit équipement, frais de transport, frais de voyage

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de retraite à cotisations définies conformément à la réglementation sectorielle du régime de retraite pour les salariés du secteur de la fabrication métallique (« commission paritaire 209 »). Elle prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut (soumis à l'office national de la sécurité sociale) pour chaque salarié. Cette prime est exclusivement payée par l'employeur. Le taux de prime est fixé par les conventions collectives du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de prime
2008 à 2010	1.10%
2011	1.77%
2012	1.87%
2013 à 2019	1.97%
2020	2.29%
2021	2.29%
2022	2.29%

Le plan est géré par « Monument » (anciennement « Integrale »). La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

De plus, depuis le 1er janvier 2012, les salariés EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un deuxième plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, l'assurance-vie, l'invalidité et les primes d'assurance d'exonération des risques) à un taux de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, les deux régimes de retraite étaient traités comme des régimes à cotisations définies et les cotisations à ces régimes de retraite étaient comptabilisées en charge dans le compte de résultat lorsqu'elles étaient encourues.

Cependant, le 18 décembre 2015, la législation belge a été mise à jour et des précisions ont été apportées sur le taux de rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux de rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des participants était de 3,25 % et 3,75 % respectivement. À partir de 2016, le taux a diminué à 1,75 % et est recalculé chaque année sur la base d'un taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. Selon la norme IAS 19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifié sur les cotisations doivent être assimilés à des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas seulement responsable du paiement des cotisations mais doit également couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont dans la plupart des cas inférieurs ou égaux au rendement minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe n'a pas entièrement couvert son risque de rendement par un contrat d'assurance, une provision doit être comptabilisée. Les plans EVS sont financés par des contrats d'assurance groupe. Les contrats bénéficient d'un taux d'intérêt contractuel accordé par la compagnie d'assurance. Lorsqu'il y a sous-financement, il est couvert par le fonds de financement et, en cas d'insuffisance, des cotisations patronales supplémentaires sont demandées.

La norme IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages du personnel à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service correspondant. Un actuinaire qualifié a déterminé la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la

juste valeur des actifs du régime, à l'exception du régime multi-employeurs. Ces actifs sont détenus par une compagnie d'assurance. La méthode des unités de crédit projetées a été utilisée pour mesurer les obligations et les coûts. Des hypothèses ont été incluses sur les variables démographiques et financières. Le résultat de ce calcul a ensuite été extrapolé au plan multi-employeur sur la base des cotisations versées.

Les changements comptabilisés en 2022 au niveau de l'obligation belge au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont les suivants:

milliers d'euros	2022			2021		
	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies
Au 1er janvier	10,587	-8,762	1,825	8,670	-7,686	984
Coûts de service	1,156	-	1,156	1,398	-	1,398
Frais administratifs		28	28		18	18
Charges d'intérêts nettes	120	-106	14	41	-38	3
Sous-total inclus en compte de résultat	1,276	-78	1,198	1,439	-20	1,419
Avantages payés	-179	179	-	-141	141	-
Changements actuariels (hypothèses), dont:						
<i>Déoulant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	235	-	235	-	-	-
<i>Déoulant de changements dans les hypothèses financières</i>	-1,349	-	-1,349	-1,172	-	-1,172
<i>Déoulant des ajustements d'expérience</i>	-367	-350	-717	1,791	-69	1,722
Sous-total autres éléments du résultat global	-1,481	-350	-1,831	619	-69	550
Contributions de l'employeur	-	-1,078	-1,078	-	-1,128	-1,128
Au 31 décembre	10,203	-10,089	114	10,587	-8,762	1,825

La juste valeur des actifs du régime est répartie entre les catégories d'actifs suivantes : obligations souveraines et assimilées (64 %), obligations d'entreprises (24 %), immobilier (7 %), actions (4 %) et liquidités (1 %).

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des engagements de retraite des régimes du Groupe sont présentées ci-dessous:

En %	2022	2021
Taux d'actualisation	3.80%	1.15%
Augmentations salariales futures (y compris indexations)	2.40%	2.10%

L'aperçu suivant résume l'analyse de sensibilité effectuée pour les hypothèses importantes au 31 décembre. Les chiffres montrent l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies.

(milliers d'euros)	2022	2021
Taux d'actualisation		
Diminution de 0.25%	2,242	451
Augmentation de 0.25%	-1,627	-408
Evolution salariale future		
Diminution de 0.25%	-616	-140
Augmentation de 0.25%	650	147

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables d'une hypothèse clé survenant à la fin de la période de reporting, en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Celles-ci peuvent ne pas être représentatives d'un changement réel de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que des changements d'hypothèses se produisent isolément les uns des autres.

Les contributions attendues au plan pour la prochaine période annuelle de reporting s'élèvent à 1,197 milliers d'euros (744 milliers d'euros en 2021). La durée moyenne de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est de 18 ans (19 ans en 2021).

Les paiements suivants sont les paiements de prestations attendus des actifs du régime pour les dix prochaines années :

(milliers d'euros)	2022	2021
Endéans 12 mois	94	57
Entre 2 et 5 ans	194	199
Entre 5 et 10 ans	2,148	1,808
Total des paiements futurs attendus	2,436	2,064

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est accordé au personnel.

6.5. Produits / (charges) financiers

(milliers d'euros)	2022	2021
Revenu d'intérêts sur dépôts	106	51
Charges d'intérêts	-912	-893
Résultats de change	1,393	1,117
Autres résultats financiers	400	137
Produits financiers nets	987	412

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué dans les notes 26 et 27.

La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment S.A. ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale américaine EVS Inc., dont la devise fonctionnelle est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers consolidés du Groupe EVS est l'euro.

Le résultat de change net s'explique principalement par l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR au cours de la période (voir également la note 2.8.3 Taux de change utilisés)

Les charges d'intérêts concernent principalement les charges d'intérêts sur les leasings immobiliers et de véhicules ainsi que les intérêts sur l'emprunt mis en place en 2020 pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. Les autres résultats financiers représentent principalement des gains sur contrats de change en 2022.

6.6. Autres produits et charges

Les autres charges de la période représentent principalement des pertes sur les débiteurs commerciaux pour un montant de 0,4 million d'euros (1,0 million d'euros de produits en 2021).

En 2021, Axon n'ayant pas réalisé la marge brute cible définie dans le contrat d'acquisition de 2020, EVS a annulé la contrepartie conditionnelle initialement comptabilisée à la date d'acquisition. Un montant de 1,0 million EUR avait été comptabilisé en autres produits en 2021.

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour 2022 et 2021 est principalement constituée de:

(milliers d'euros)	2022	2021
Impôt courant		
Charge fiscale effective	-1,525	-1,763
Ajustements d'impôt courant liés aux années antérieures	956	518
Impôts différés		
Effets fiscaux des différences temporaires	-853	-1,552
- Amortissement des immobilisations	-253	-244
- Immobilisations incorporelles (déductions pour investissement R&D) *	-185	32
- Autres actifs incorporels	217	218
- Ajustements pour IFRS 16	52	20
- Ajustements pour IAS 19	22	59
- Ajustements pour report de taxation des plus-values de cession d'immeubles	105	130
- Ajustements pour IFRS 9	-28	-3
- Pertes fiscales déclarées	-936	-1,750
- Provisions	-	-14
- Autres	153	-
Impôts sur le revenu inclus dans le compte de résultat	-1,422	-2,797

* voir également la note 6.2 pour les déductions relatives aux investissements en R&D.

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 1.4 million d'euros pour l'ensemble de l'année 2022, contre 2.8 millions d'euros en 2021. La diminution s'explique principalement par la baisse du bénéfice imposable, l'allègement fiscal de 0.6 million d'euros reçu en décembre 2022 et la diminution des charges d'impôt différé dues à une moindre consommation des latences fiscales récupérables (1.2 million d'euros en 2022 contre 8.6 millions en 2021).

7.2. Reconciliation de la charge d'impôts:

La charge d'impôt effective du Groupe obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif au résultat avant impôt du Groupe, a été réconciliée pour 2021 et 2022 avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique:

(milliers d'euros)	2022	2021
Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique		
Bénéfice avant impôts et quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	32,701	37,508
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-1,422	-2,797
Taux d'impôt effectif	4.35%	7.46%
Éléments de rapprochement de la charge d'impôt théorique		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values de cession d'immeubles dans les comptes statutaires		
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D	-959	-1,399
Impact fiscal des dépenses non déductibles	170	468
Impact fiscal lié à l'utilisation des pertes fiscales (filiales incluses)	-914	-2,532
Impact fiscal des déductions pour innovation	-4,114	-3,964
Impact fiscal des déductions pour innovation (rattrapage des années précédentes)		
Impact fiscal des ajustements des années précédentes (filiales incluses)	-956	-518
Autres	160	963
Charge d'impôt totale des entités du groupe calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs	-8,035	-9,719
Taux d'imposition théorique	24.6%	25.9%

La charge d'impôt pour l'exercice 2022 comprend un ajustement de la provision fiscale de l'année précédente qui avait été comptabilisée pour un montant de 0.6 million d'euros dans la société mère belge. En 2021, la charge d'impôt comprenait un ajustement d'un avantage fiscal comptabilisé à hauteur de 0.5 million d'euros pour des restitutions au bureau de Hong Kong.

La charge d'impôt théorique calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs a diminué principalement en raison de la baisse significative du bénéfice avant impôt pour la plupart des filiales.

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes:

(milliers d'euros)	December 31, 2022		December 31, 2021	
	Assets	Liabilities	Assets	Liabilities
Amortissement des bâtiments		2,075		1,823
Immobilisations incorporelles R&D	4,301		4,486	
Autres immobilisations incorporelles		942		1,159
Contrats de location (IFRS 16)	144	10	92	11
Régime de pension à prestations définies	6		442	
Dépréciation des comptes clients	78		100	
Taxation étalée de la plus-value		649		755
Perte fiscale récupérable	3,627		4,568	
Autres immobilisations corporelles	132			18
Total	8,288	3,676	9,688	3,766
Valeur nette comptable	4,622	10	5,933	11

Les impôts différés sont comptabilisés « nets » conformément aux règles d'évaluation du Groupe car ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que l'autorité autorise la compensation. Aucune provision pour moins-value n'est comptabilisée en relation avec les pertes fiscales reportées puisqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir proche sur lequel les actifs d'impôts pourront être imputés.

La diminution du déficit fiscal récupérable s'explique principalement par la consommation des latences fiscales récupérables du fait d'un bénéfice imposable en 2022 pour l'ensemble des entités du Groupe.

8. RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actions ordinaires, diminué des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au taux de la période, ajusté des effets dilutifs des options sur actions (warrants).

(milliers d'euros)	2022	2021
Résultat net	31,344	34,904
- attribuable aux intérêts de tiers	-	-
- attribuable aux actionnaires ordinaires	31,344	34,904
	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions émises, hors actions propres	13,411,972	13,400,624
Effet dilutif du nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation	269,112	187,000
Nombre moyen pondéré du nombre d'actions dilué	13,681,084	13,587,624
Bénéfice de base par action (EUR)	2.34	2.60
Bénéfice dilué par action (EUR)	2.29	2.57

Le résultat dilué par action comprend (a) 187,000 warrants attribués en octobre 2020, dont 154,250 sont en circulation (159,000 en décembre 2021) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2026, (b) 158,600 warrants attribués en juin 2021, dont 155,350 sont en circulation (158,600 en décembre 2021) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en juin 2027 et (c) 183,375 warrants attribués en septembre 2022, tous en circulation et avec une échéance en septembre 2028.

Le bénéfice dilué par action n'incluait pas 138,832 bons de souscription en circulation à la fin de 2021, car ceux-ci n'étaient pas exerçables étant donné que les prix d'exercice étaient supérieurs au cours de l'action.

9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont payés pour les actions émises moins les actions propres à la date de mise en paiement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022 a approuvé le paiement d'un dividende brut total de 1.50 EUR par action pour l'année 2021, qui comprend un dividende exceptionnel de 0.50 EUR par action pour honorer les engagements passés en matière de distribution de dividendes.

Au titre de l'année 2022, un acompte sur dividende de 0.50 EUR par action a été versé en novembre 2022. Un dividende annuel de 1.60 EUR par action sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui comprend également un dividende exceptionnel de 0.50 EUR par action afin d'honorer les engagements passés en matière de distribution de dividendes.

(milliers d'euros)	Coupon #	Date de déclaration	2022	2021
Payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2020 (EUR 0.50 par action hors actions propres)	30	Mai 2021		6,699
- Dividende intérimaire pour 2021 (EUR 0.50 par action hors actions propres)	31	Nov. 2021		6,701
- Dividende final pour 2021 (y compris dividende exceptionnel) (EUR 1.00 par action hors actions propres)	32	Mai 2022	13,402	
- Dividende intérimaire pour 2022 (EUR 0.50 par action hors actions propres)	33	Nov. 2022	6,710	
Total des dividendes payés			20,112	13,400

Une nouvelle orientation en matière de dividendes pour les années à venir a été publiée début 2022 et se présente comme suit *:

En EUR par action par exercice	2022	2023	2024
Dividende de base	1.10	1.10	1.10
Dividende additionnel exceptionnel	0.50	0.00	0.00
Dividende total	1.60	1.10	1.10

* sous réserve des conditions de marché et de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

10. GOODWILL

(milliers d'euros)	UGT			TOTAL
	OpenCube	SVS	Axon	
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2021	820	1,125	2,832	4,777
- Acquisitions	-	-	-	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	820	1,125	2,832	4,777
Réductions de valeur cumulées				
Au 31 décembre 2021	820	1,125	-	1,945
- Réductions de valeur	-	-	-	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022	820	1,125	-	1,945
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2021	-	-	2,832	2,832
Au 31 décembre 2022	-	-	2,832	2,832

Le goodwill est évalué au coût, soit l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé pour les participations ne donnant pas le contrôle sur les actifs identifiables nets acquis et les passifs assumés. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait avoir diminué. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie inclus dans le plan d'affaires d'Axon, conformément à la norme IAS 36.

10.1. Groupe Axon

D'ici fin 2022, la direction a effectué un test de dépréciation sur le Groupe Axon en tant qu'UGT. La valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT Axon Group a été calculée en utilisant les hypothèses clés suivantes :

- Projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés) sur la base d'un budget financier approuvé par les administrateurs couvrant une période de cinq ans.
- Croissance annuelle de 10 % du chiffre d'affaires (uniquement pour la première période de cinq ans), reflétant l'intégration continue attendue du portefeuille de produits Axon dans les offres EVS dans les années à venir.
- Pourcentage stable du coût de ventes, conforme aux données historiques et maintenu stable de manière conservatrice au cours de la période projetée.

- Taux d'actualisation de 14,0 % (Coût moyen pondéré du capital), correspondant à un taux d'actualisation avant impôt de 16,6 % issu du coût moyen pondéré du capital après impôt via une méthode itérative.
- Cash-flows perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans).
- Pas de croissance pour la valeur terminale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à la fin de l'exercice 2022. L'excédent de la valeur recouvrable de l'unité sur la valeur comptable est de 45 millions d'euros.

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT du Groupe Axon est sensible (a) au chiffre d'affaires et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, la direction a effectué des tests de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs de sensibilité de +/- 20 %. Le résultat de l'analyse de sensibilité n'a pas d'incidence sur la conclusion qu'aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à fin 2022.

11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Liées aux clients	Logiciels	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2020	5,070	5,119	3,142	13,331
- Acquisitions	-	-	110	110
- Immobilisations incorporelles en cours	-	-	130	130
- Autres	-	-	7	7
Au 31 décembre 2021	5,070	5,119	3,389	13,578
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2020	-2,818	-488	-2,985	-6,290
- Amortissement	356	731	-80	1,167
- Autre	-	-	-7	-7
Au 31 décembre 2021	-3,174	-1,219	-3,072	-7,465
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2020	2,252	4,631	157	7,041
Au 31 décembre 2021	1,896	3,900	317	6,113

(EUR thousands)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Liées aux clients	Logiciels	TOTAL
Coût d'acquisition				
Au 31 décembre 2021	5,070	5,119	3,389	13,578
- Immobilisations incorporelles en cours	-	7,824	448	8,272
Au 31 décembre 2022	5,070	12,943	3,837	21,850
Amortissement cumulé				
Au 31 décembre 2021	-3,174	-1,219	-3,072	-7,465
- Amortissement	-356	-731	-83	-1,170
Au 31 décembre 2022	-3,530	-1,950	-3,155	-8,635
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2021	1,896	3,900	317	6,113
Au 31 décembre 2022	1,540	10,993	682	13,215

Les coûts incorporels capitalisés en 2022 comprennent principalement les frais de personnel interne et les frais de consultants externes. Ces coûts sont uniquement liés à la phase de développement de deux projets importants qui devraient assurer la croissance future d'EVS.

Au début de la période, le Groupe a identifié des projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés selon IAS 38 Immobilisations incorporelles. Cette capacité survient après la mise en œuvre d'analyses de rentabilité approfondies, où la R&D ainsi que les départements des solutions et des ventes ont effectué un exercice détaillé dans lequel les objectifs, les coûts, l'analyse du marché et la rentabilité sont clairement identifiés.

Ces projets de développement internes consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement (le retour sur investissement attendu est prévu en 2024). Ces 2 projets complètent la stratégie PLAYForward du Groupe. La progression de ces développements internes est surveillée fréquemment afin de s'assurer que les avantages économiques futurs restent assurés.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2020	58,981	6,961	17,606	371	83,919
- Acquisition	3,872	589	741	659	5,861
- Ventes et cessions	-	-21	-	-	-21
- Transferts	105	176	-	-281	-
- Autres	425	273	-	-	698
Au 31 décembre 2021	63,383	7,978	18,347	749	90,457
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2020	-7,691	-4,727	-14,806	-	-27,223
- Amortissements	-3,598	-1,022	-1,227	-	-5,847
- Ventes et cessions	-	21	-	-	21
- Autres	-170	-257	-	-	-427
Au 31 décembre 2021	-11,459	-5,985	-16,033	-	-33,477
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2020	51,290	2,234	2,800	371	56,696
Au 31 décembre 2021	(a) 51,924	(b) 1,993	(b) 2,314	(a) 749	56,980
			(a) Sous-total terrains et constructions		52,673
			(b) Sous-total autres actifs immobilisés		4,307
Hypothèques et autres garanties					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	41,184	-	-	749	41,933
(milliers d'euros)					
	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
Coût d'acquisition					
Au 31 décembre 2020	63,383	7,978	18,347	749	90,457
- Acquisition	856	1,064	1,437	494	3,851
- Ventes et cessions	-	-523	-22	-	-545
- Transferts	-79	-63	142	-	-
- Autres	-137	211	-16	-	58
Au 31 décembre 2021	64,023	8,667	19,888	1,243	93,821
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2020	-11,459	-5,985	-16,033	-	-33,477
- Amortissements	-3,409	-935	-1,227	-	-5,571
- Ventes et cessions	-	523	-	-	523
- Autres	145	-209	2	-	-62
Au 31 décembre 2021	-14,723	-6,606	-17,258	-	-38,587
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2020	51,924	1,993	2,314	749	56,980
Au 31 décembre 2021	(a) 49,300	(b) 2,061	(b) 2,630	(a) 1,243	55,234
			(a) Sous-total terrains et constructions		50,543
			(b) Sous-total autres actifs immobilisés		4,691
Hypothèques et autres garanties					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	39,955	-	-	-	39,955

La valeur d'acquisition de l'immeuble a été analysée par composant, avec des durées d'utilité et des valeurs résiduelles spécifiques appliquées à chaque composant. Un amortissement par composant est prévu pour des durées de vie comprises entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle totale de l'immeuble d'environ 37% de la valeur brute hors subventions.

La production des équipements fabriqués et commercialisés par EVS ne nécessite pas d'investissements matériels importants, étant donné que le montage est partiellement sous-traité, notamment à MECALEC SMD SA. Dans la mesure du possible, les travaux spécialisés sont externalisés (c'est-à-dire la tôlerie et la fabrication de circuits intégrés).

La politique du groupe est de financer ses immeubles sur fonds propres et par des emprunts à long terme (voir également note 19).

La diminution des immobilisations corporelles de -1.7 million d'euros au cours de l'année 2022 s'explique principalement par l'amortissement de la période, partiellement compensée par les investissements en matériel de bureau, d'infrastructure et informatique.

Les valeurs comptables des actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location-financement et des mouvements pour les douze mois clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 sont les suivantes:

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Lease liabilities
Au 31 décembre 2020	8,821	184	2,777	11,782	12,004
Ajouts	3,977	-	759	4,736	4,736
Cessions	-219	-	-18	-237	-197
Dotations aux amortissements	-2,087	-184	-1,227	-3,498	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	462
Différences de conversion et autres	248	-	-	248	282
Paievements	-	-	-	-	-3,879
Au 31 décembre 2021	10,740	-	2,291	13,031	13,408

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Lease liabilities
Au 31 décembre 2021	10,740	-	2,291	13,031	13,408
Ajouts	1,666	-	1,084	2,750	2,802
Cessions	-1,278	-	-22	-1,300	-1,300
Dotations aux amortissements	-1,667	-	-1,182	-2,849	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	569
Différences de conversion et autres	193	-	-	193	416
Paievements	-	-	-	-	-3,397
Au 31 décembre 2022	9,654	-	2,171	11,825	12,498

13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

(milliers d'euros)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
Valeur nette comptable au 31 déc. 2020	-	395	395
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-3	-3
- Autres	-	12	12
Valeur nette comptable au 31 déc. 2021	-	404	404
Valeur nette comptable au 31 déc. 2021	-	404	404
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-17	-17
- Acquis dans l'année	-	119	119
- Autres	-	6	6
Valeur nette comptable au 31 déc. 2022	-	512	512

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de garanties en espèces et sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

14. STOCKS

(milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières	23,275	19,971
Produits finis	32,422	30,029
Marchandises achetées pour revente	3,941	3,748
Total brut	59,638	53,748
Réductions de valeur cumulées début de période	-27,797	-24,953
Additions, dotations, reprises et utilisations, net	-2,807	-2,529
Différence de change	-248	-315
Réductions de valeur cumulées fin de période	-30,852	-27,797
Total valeur nette comptable	28,786	25,951

L'augmentation des stocks au cours de l'année 2022 s'explique principalement par la gestion proactive des composants dans un marché très erratique. Le marché des composants électroniques souffre de longs délais de livraison et de prix instables. EVS a investi en 2022 dans des stocks supplémentaires afin de s'assurer que les délais de livraison des clients continuent à être respectés et de garantir les meilleurs prix possibles pour les composants.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de la période s'élèvent à EUR 24.1 million (EUR 20.3 million en 2021). Ils étaient inclus dans le coût des ventes

Les mouvements de réduction de valeur sur les stocks, qui s'élèvent à EUR 2.8 million en 2022 (EUR 2.5 million en 2021), sont comptabilisés comme des charges dans le coût des ventes. Ces réductions de valeur concernent des articles de stock technologiquement obsolètes, une gamme de produits classés comme étant en fin de vie à la fin de 2022, et la location de matériel à des Big Events en 2022.

15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances commerciales	61,920	39,170
Réductions de valeurs actées sur créances	-3,064	-2,672
Créances commerciales nettes	58,856	36,498
Créances de location-financement	2,799	4,834
Charges différées et produits à recevoir	6,371	2,584
Autres débiteurs	5,195	3,833
Total des autres créances, des charges à répartir et des produits à recevoir	14,365	11,251
Total	73,221	47,749

Les créances commerciales ne portent pas d'intérêts et ont un terme moyen de 90 jours. Selon les conditions générales de vente du groupe, les factures impayées à la date d'échéance peuvent engendrer un intérêt de retard de 1,50 % par mois.

Les créances commerciales évoluent en grande partie en fonction de nos volumes de vente globaux. La majorité de nos créances commerciales (71 %) n'est pas exigible à la fin de l'année, avec un volume important de factures émises au cours de la seconde moitié du quatrième trimestre, en raison d'une suspension temporaire des opérations de facturation après la

mise en service de notre nouveau système ERP. Nous nous attendons à ce que ces créances commerciales se rétablissent au cours du premier trimestre de l'année 2023.

Les provisions pour créances douteuses sont calculées sur une base individuelle, sur la base d'une analyse de l'ancienneté des débiteurs commerciaux. Pour la détermination de la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances commerciales. Ce montant est déterminé pour chaque portefeuille, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte de l'expérience historique en matière de pertes de crédit. Ces provisions sont comptabilisées dans la ligne "Frais de vente et d'administratif".

Au 31 décembre 2022, EUR 10.4 million (EUR 8.5 million au 31 décembre 2021) de créances commerciales étaient en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont EUR 2.7 million faisaient l'objet de réductions de valeur en fonction de la qualité-crédit des clients. Le détail des mouvements des réductions de valeurs en 2022 et 2021 est le suivant :

(milliers d'euros)	2022	2021
Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales		
Valeur au 1er janvier	2,672	3,283
- Réductions de valeur de l'année	1,881	623
- Reprises de réductions de valeur de l'année	-1,563	-1,345
- Autres	74	111
Valeur au 31 décembre	3,064	2,672

La matrice des provisions qui tient compte de l'historique des pertes de crédit pour le calcul de la perte de crédit attendue est comme suit :

(milliers d'euros)	Créances commerciales					Total
	Current	<31 days	31-60 days	61-90 days	>91 days	
Perte de crédit attendue	0.13%	0.54%	1.21%	2.09%	3.58%	
Taux de perte de crédit attendu	0.13%	0.54%	1.21%	2.09%	3.58%	
Valeur comptable brute totale	22,496	8,682	3,442	865	8,519	44,004
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2021	29.5	46.6	41.6	18.1	313.7	450

(milliers d'euros)	Créances commerciales					Total
	Current	<31 days	31-60 days	61-90 days	>91 days	
Perte de crédit attendue	0.45%	0.83%	1.41%	2.50%	3.64%	
Taux de perte de crédit attendu	0.45%	0.83%	1.41%	2.50%	3.64%	
Valeur comptable brute totale	44,085	4,851	730	1,823	10,431	61,920
Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2022	198.4	40.3	10.3	45.6	379.7	674

15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(milliers d'euros)	2022	2021
Créances liées aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	2,799	2,766
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	3,647	2,651
Total	6,446	5,417

(milliers d'euros)	2023	2024	2025	2026	2027	After
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs	3,041	2,287	831	644	0	0

Le Groupe conclut des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. La durée des contrats de location-financement conclus est de quatre ans au maximum. Afin de couvrir les risques liés à la propriété de l'actif sous-jacent, EVS demande aux clients de garder l'équipement assuré contre tous les risques de perte ou de dommage pour la valeur de remplacement totale, et d'assumer l'entière responsabilité de toute perte ou dommage à l'équipement pendant la période de location. EVS conserve le titre de propriété de l'équipement à tout moment pendant la période de location, à moins et jusqu'à ce qu'il soit acquis par le client.

La valeur comptable des options d'achat conditionnelles des actifs loués dans le cadre de contrats de location-financement s'élève à 0.3 million d'euros (0.4 million d'euros en 2021).

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour toute la durée du bail. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances de location-financement au 31 décembre 2022 est de 8.0 % (6.5 % en 2021).

Les produits financiers générés par les contrats de location-financement s'élèvent à 0.2 million d'euros pour la période (0.3 million d'euros en 2021) et sont comptabilisés dans les autres produits financiers.

15.2. Commandes en cours

(milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs contractuels	6,371	2,513
Passifs contractuels	7,731	2,424

Les avances facturées s'élèvent à 7.7 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 2.4 millions d'euros fin 2021. L'augmentation est essentiellement liée au nombre plus élevé de projets en cours à la fin de 2022 par rapport à l'année précédente. Les dettes relatives aux avances reçues sont enregistrées au bilan dans la rubrique autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits constatés d'avance. La majorité des revenus inclus dans le solde du passif contractuel au début de la période ont été reconnus dans la période en cours. Les revenus relatifs aux travaux en cours s'élèvent à 6.4 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2.5 millions d'euros en 2021). Les créances relatives aux travaux en cours sont enregistrées au bilan dans la rubrique autres créances, charges à répartir et produits à recevoir.

16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

17. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	31,510	19,855
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	17,541	52,289
Total	49,051	72,144

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie par rapport à la fin de l'année 2021 est principalement due aux dividendes payés en mai et en novembre (y compris le dividende supplémentaire exceptionnel), combinée à l'augmentation des besoins en fonds de roulement à la fin de l'année 2022 en raison du volume important de factures émises au cours de la seconde moitié du quatrième trimestre, compte tenu d'une suspension temporaire des opérations de facturation après la mise en service de notre nouveau système de gestion intégré (ERP).

Les dépôts à court terme représentent des investissements dont la date d'échéance initiale ou le délai de préavis est inférieur ou égal à trois mois. À la fin de l'année 2022, les dépôts à court terme étaient principalement composés d'investissements dans des fonds d'obligations à taux variable.

18. CAPITAUX PROPRES

18.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30,987 euros, représenté par 1,000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1,000	30,987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90,481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de 892 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital	100	12,147
			77,095
		1,100	210,710
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242,440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de 4 338 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 3 926 euros incluse dans le capital	172	70,855
			675,304
		1,272	1,199,309
25.09.1998	Division de l'action par 2 000	2,544,000	1,199,309
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200,000	94,284
	Incorporation prime d'émission		7,342,522
		2,744,000	8,636,115
07.09.1999	Émission de 119 952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119,952	7,197,120
	Incorporation des réserves		166,765
		2,863,952	16,000,000
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63,952	-
		2,800,000	16,000,000
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8,137,521
15.03.2004	Émission de 15 000 actions suite à l'exercice de warrants	15,000	480,000
		2,815,000	8,342,479
09.05.2005	Division de l'action par 5	14,075,000	8,342,479
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200,000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250,000	-
26.12.2018	Émission de 702 024 actions	702,024	429,844
Capital on	31 décembre 2022	14,327,024	8,772,323

18.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2022, le capital social d'EVS s'élève à 8,772,323 euros et est représenté par 14,327,024 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code belge des sociétés et des associations)..

Au 31 décembre 2022, 492,975 warrants émis à un prix d'exercice moyen de 16.95 euros par action sont exerçables jusqu'en septembre 2028. La société utilise une fraction du capital pour retenir et motiver les collaborateurs moyennant un plan de warrants.

La direction estime que le niveau de capital d'EVS est suffisant, les capitaux propres représentant 75.4% du total du bilan à la fin de 2022. Par rapport à 2021, les capitaux propres ont augmenté de 13.5 millions.d'euros.

Le groupe EVS s'efforce de maintenir une forte position de liquidité et de ne pas dépendre excessivement du financement externe. En outre, le groupe a une politique de distribution de dividendes permettant de rémunérer ses actionnaires de manière significative, sans compromettre la position de trésorerie du groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de distribution de dividendes, EVS prend en considération le niveau global de ses fonds propres.

18.3. Capital autorisé

Conformément à la résolution adoptée par les assemblées générales extraordinaires du 4 décembre 2017, le Conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de 1,600,000 EUR, primes d'émission incluses. Cette autorisation était valable pour une durée de 5 ans à compter de la publication de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire reportée du 4 décembre 2017 et a expiré le 15 janvier 2023. Ces augmentations de capital pourraient être réalisées par des souscriptions en numéraire, des apports en nature ou des incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'administration a pu émettre des obligations convertibles en actions ou en droits d'application, dans le respect des dispositions des articles 7:65 et 7:67 et conformément au Code belge des sociétés et des associations et le Conseil a pu limiter ou supprimer les droits d'application préférentiels des actionnaires, y compris ceux en faveur d'une ou plusieurs personnes données, selon les procédures à préciser par le Conseil et, le cas échéant, sous réserve du respect des dispositions des articles 7:190 et conformément au Code belge des sociétés et des associations. Le conseil d'administration proposera une nouvelle autorisation à l'assemblée générale extraordinaire de 2023.

18.4. Plan d'intéressement du personnel

18.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un système d'options sur actions/warrants pour les employés et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le régime a une durée minimale de 3 à 4 ans entre l'octroi et l'exercice effectif d'un warrant. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et de leur permettre de participer aux résultats de la société. EVS couvre ce programme par le rachat en bourse de ses actions propres. Le Conseil a l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à ces rachats. Compte tenu des 492,975 warrants en circulation fin 2022 (456,432 fin 2021), l'effet de dilution représente 3,4% du capital social, celui-ci étant largement couvert par les 908,014 actions propres qui représentent 6.3% du nombre d'actions diluées. Le droit de vote et le droit au dividende sont suspendus pendant la période où les actions sont détenues par la société. Les warrants sont attribués à une valeur d'action sous-jacente correspondant au prix moyen de l'action des 30 derniers jours précédant l'attribution. Lorsque les warrants sont exercés, le conseil d'administration peut choisir d'émettre de nouvelles actions ou d'attribuer des actions propres acquises précédemment par la société (pour cette raison, les warrants sont qualifiés de "sui generis").

Au cours de l'année 2022, 183,375 warrants ont été distribués (158,600 en 2021), aucun warrant n'a été exercé (idem en 2021), et 146,832 warrants ont été annulés suite au départ du personnel ou ont expiré (28,000 en 2021).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2022		2021	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	456,432	19.89	325,832	20.17
Octroyés au cours de la période	183,375	18.62	158,600	18.21
Exercés au cours de la période				
Annulés au cours de la période	-146,832	28.17	-28,000	13.69
En circulation en fin de période	492,975	16.95	456,432	19.89

Les warrants en circulation au 31 décembre 2021 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Date du premier exercice	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2022	Nombre au 31 décembre 2023
2022	2020	28.90	-	138,832
2026	2023	13.69	154,250	159,000
2027	2025	18.21	155,350	158,600
2028	2026	18.62	183,375	-
Total		Entre 13.69 et 18.62	492,975	456,432

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé systématiquement pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2022 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Paramètres-clés Black & Scholes	Plan 2022	Plan 2021	Plan 2020
Volatilité	31.5%	33.1%	31.9%
Taux d'intérêt sans risque	2.26%	-0.53%	-0.7%
Rendement du dividende	5.3%	5.0%	5.0%
Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente	20.5%	15.5%	14.5%

En 2022, le Groupe a comptabilisé une charge de 0.3 million d'euros dans le compte de résultat en rapport avec les plans de warrants (0.2 million d'euros en 2021). Au 31 décembre 2022, la juste valeur totale des warrants s'élève à 1.5 million d'euros (1.3 million d'euros au 31 décembre 2021).

18.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de reconnaître les réalisations, de fidéliser et d'encourager les équipes, un plan d'intéressement peut être mis en place ponctuellement par la société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022 a approuvé un plan d'intéressement sous la forme d'une attribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'affectation de l'année 2021. Compte tenu des implications fiscales pour la société, cet octroi a consisté en 56 actions (nettes d'impôts) pour tous les employés engagés par le groupe avant le 1er janvier 2022, proportionnellement au temps effectif d'exécution (ou assimilé) en 2021. Cela représente environ 19,600 actions au total.

Au cours de l'année 2022, la charge enregistrée dans le compte de résultat consolidé au titre du plan d'intéressement s'élève à 0.3 million d'euros (0.1 million d'euros en 2021). Le coût relatif au plan d'intéressement est inclus dans la section "Plan d'intéressement et warrants" du compte de résultat consolidé.

Une proposition sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023 concernant l'affectation de l'année 2022, représentant environ 2% de l'EBIT comme les années précédentes. Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

18.5. Actions propres

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, l'autorisation de rachat d'actions propres a été modifiée à l'article 10, alinéas 2 à 4 des statuts comme suit :

2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 (ou, le cas échéant, en cas d'ajournement du 7 juin 2022), le Conseil d'administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la société à concurrence d'un maximum de 20 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne peut être inférieur de plus de 20 % au prix le plus bas au cours des 12 derniers mois précédant la transaction et qui ne peut être supérieur de plus de 20 % au prix de clôture le plus élevé au cours des 20 derniers jours de cotation des actions de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.

3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est explicitement autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel de la Société ou de ses filiales.

4. Les pouvoirs et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à l'aliénation d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code des sociétés et des associations.

En 2022, le Groupe n'a pas racheté d'actions propres en bourse. Aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de bons de souscription par les employés.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 a approuvé l'attribution de 17,126 actions aux employés d'EVS (attribution de 56 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur temps d'occupation effectif ou assimilé en 2021) en récompense de leur contribution aux succès du groupe.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'actions propres s'élève à 908,014 actions (au prix historique moyen de 19.21 euros) contre 925,140 au 31 décembre 2021 (au prix historique moyen de 19.21 euros).

La variation du nombre d'actions propres au cours de la période est la suivante :

	2022		2021	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En début de période	925,140	19.21	928,207	19.21
Programme d'intéressement au personnel	-17,126	19.21	-3,067	19.21
En fin de période	908,014	19.21	925,140	19.21

18.6. Réserves

(milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Réserves légales	999	999
Réserves disponibles	182,391	169,571
Réserves pour actions propres	-17,447	-17,776
Réserves	165,943	152,794

18.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément à la politique comptable du Groupe, les sommes versées ou obtenues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la Société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires

de la Société. Aucun profit ou charge n'est inclus dans le compte de résultat pour l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

18.7. Différences de conversion de taux de change

Pour les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'EUR (c'est-à-dire la filiale américaine EVS Inc. qui opère en USD), les actifs et les passifs sont convertis dans la devise de présentation du Groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, le capital et les réserves sont converti au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de cette conversion sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

19. EMPRUNTS

(milliers d'euros)	décembre 31, 2022	décembre 31, 2021
Dettes financières à long terme		
Emprunts bancaires	1,675	2,779
Dettes de location à long terme	9,853	10,775
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires	1,105	1,095
Dettes de location à court terme	2,645	2,633
Autres dettes à court terme	-	-
Dette financière total (à court terme et à long terme)	15,278	17,282
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	3,750	3,728
- dans les 2 à 5 ans	11,528	13,554
- après 5 ans	-	-

19.1. Lignes de crédit

En juin 2020, un emprunt de 5.5 millions d'euros au taux d'intérêt de 0.84% a été mis en place auprès de BNP Paribas Fortis pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. L'échéancier de remboursement prévoit un premier remboursement de 0.6 million d'euros en 2020 et des versements annuels de 1.1 million d'euros entre 2021 et 2024, avec un remboursement final de 0.6 million d'euros en 2025 à l'échéance du prêt.

En juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5.0 millions EUR a été mise en place auprès de la banque Belfius pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable prendra fin au plus tard le 30 juin 2025. A cette date, EVS n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

19.2. Dettes de location

La diminution des dettes de location en 2022 s'explique principalement par le remboursement de contrats de location existants, partiellement compensée par de nouveaux contrats de location ou par la réévaluation et la prolongation de contrats existants.

Selon les pays et les actifs loués, le Groupe a utilisé des taux d'emprunt marginaux allant de 2 % à 8 % pour le calcul des dettes de location (et droits d'utilisation des actifs).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) de la dette locative :

31 décembre 2021 (milliers d'euros)	A un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes de location	3,104	7,656	3,825	14,585
31 décembre 2021 (milliers d'euros)	A un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes de location	3,112	8,082	3,047	14,241

19.3. Passifs découlant d'activités de financement

En milliers d'euros	1 janvier 2021	Flux de trésorerie	Changements non-cash		31 décembre 2021
			Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	3,328	-	-	-549	2,779
Emprunts à court terme	1,632	-1,086	-	549	1,095
Dettes de location	12,004	-3,417	282	4,539	13,408
Passifs découlant d'activités de financement	16,964	-4,503	282	4,539	17,282

En milliers d'euros	1 janvier 2022	Flux de trésorerie	Changements non-cash		31 décembre 2022
			Variations de change	Autres	
Emprunts à long terme	2,779	-	-	-1,104	1,675
Emprunts à court terme	1,095	-1,094	-	1,104	1,105
Dettes de location	13,408	-2,828	418	1,500	12,498
Passifs découlant d'activités de financement	17,282	-3,922	418	1,500	15,278

20. PROVISIONS

(milliers d'euros)	Other provisions	Technical warranty	Total
Provisions			
Au 1er janvier 2022	9	1,493	1,502
Dotations de l'exercice	-	453	453
Utilisations	-	-318	-318
Reprises	-	-	-
Au 31 décembre 2022	9	1,628	1,637
Courant 2021	-	-	-
Non courant 2021	9	1,493	1,502
Courant 2022	-	-	-
Non courant 2022	9	1,628	1,637

Les provisions pour litiges sont inscrites dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges principalement commerciaux ou liés aux personnel, dont l'issue n'est pas encore connue. Les montants affectés aux provisions sont évalués au mieux de la connaissance de la direction au regard de ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du Groupe.

Une provision est constituée depuis 2012 pour couvrir les garanties techniques standard de deux ans sur le matériel vendu à compter de la livraison, comme indiqué dans nos conditions générales. Cette provision, à durée indéterminée, est réévaluée trimestriellement, sur la base d'une analyse historique des coûts engagés au cours des années pour couvrir deux années de coûts associés à ces garanties. L'estimation au 31 décembre 2022 représente un montant de EUR 1.6 million (EUR 1.5 à fin 2021).

21. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(milliers d'euros)	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021
Dettes fournisseurs	9,207	10,497
Autres dettes	7,719	2,532
Charges à imputer	930	683
Produits à reporter	9,347	10,334
Total	27,203	24,046

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont normalement réglées à 45 jours. Les autres dettes fournisseurs sont principalement constituées d'acomptes reçus de clients sur travaux en cours. Des détails supplémentaires sur les avances reçues sont fournis dans la note 15.2.

22. DETTES SOCIALES ET SALARIALES

(milliers d'euros)	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021
Dettes sociales	881	724
Dettes salariales	10,338	9,934
Total	11,219	10,658

L'augmentation des sommes à payer au titre des salaires et primes au 31 décembre 2022 est principalement liée à l'augmentation des effectifs par rapport à la même période en 2021.

23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

A l'exception des contrats de location déjà comptabilisés sous IFRS 16 (voir notes 12 et 19), le Groupe n'a pas d'engagement significatif de location à rapporter.

23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus soumis aux conditions générales de vente. Fin 2022, une provision de 1.6 million d'euros (1.5 million d'euros en 2021) est comptabilisée en relation avec cette garantie, comme expliqué dans la note 20.

23.3. Garanties bancaires

Les garanties bancaires s'élèvent à 0.8 million d'euros au 31 décembre 2022 (0.8 million d'euros en 2021) principalement demandées dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux, ou en dépôt de garantie. Les cautions bancaires sont présentées en trésorerie.

23.4. Garanties contractuelles

Les garanties contractuelles constituées au profit de contractants/partenaires pour un montant potentiel maximum de 1.0 million d'euros au 31 décembre 2021 sont arrivées à échéance au cours de la période. Aucune garantie contractuelle spécifique n'est en place au 31 décembre 2022.

23.5. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires auprès des banques ont été accordés pour 18 millions d'euros (18 millions d'euros en 2021) pour garantir nos obligations vis-à-vis de ces banques.

23.6. Autres garanties et éventualités

Conformément à l'application de la règle 403 aux Pays-Bas, EVS Broadcasting SA a fourni une lettre de confort à ses filiales néerlandaises Axon DD BV et Axon Investments BV. Cette lettre de confort exempte les deux sociétés de l'émission et du dépôt des états financiers statutaires aux Pays-Bas et engage la responsabilité financière indéfinie d'EVS Broadcasting SA au nom d'Axon DD BV et d'Axon Investments BS.

24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

24.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et des filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale listées en note 4. Ce sont des filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous présente le montant total des transactions qui ont été conclues avec des parties liées non consolidées par intégration globale (pour les informations concernant les soldes à la fin de l'exercice, se référer aux notes 15 et 22).

Les ventes et les achats aux parties liées sont effectués aux prix normaux du marché et aux conditions commerciales habituelles.

Les soldes impayés à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et le règlement s'effectue en espèces.

(milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées:					
MECALEC SA	2022	-	-636	-	-
	2021	-	-362	-	-44
Total	2022		-636		-
	2021		-362		-44

24.2. Dirigeants

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés en charges au cours de la période de reporting liés aux principaux dirigeants :

(milliers d'euros)	2022	2021
Avantages à court terme	2,489	2,126
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	289
Transactions de paiements fondés sur des actions	107	63
Total	2,596	2,478

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont les montants à payer à la période de déclaration liés aux principaux dirigeants :

(milliers d'euros)	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021
Avantages à court terme	723	701
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	289
Total	723	990

Les options sur actions détenues par les principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants:

Date d'expiration	Date du premier exercice	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre, 2022	Nombre au 31 décembre, 2021
2022	2020	28.90	-	40,000
2026	2023	13.69	47,000	53,750
2027	2025	18.21	68,000	68,000
2028	2026	18.62	80,500	-
Total		Entre 13.69 et 18.62	195,500	161,750

25. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, l'audit des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA à EY Reviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Carlo-Sébastien D'Addario (A02506), Belge Reviseur d'Entreprise. Le mandat du commissaire aux comptes est de trois ans (se terminant en mai 2022). Le mandat a été renouvelé pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022.

En 2022, l'ensemble des honoraires du Commissaire de la société mère, EY Reviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représentée par Carlo-Sébastien D'Addario et ses associés, s'est élevé à 186,950 EUR au total pour leurs fonctions de Commissaire. Les autres services d'audit s'élevaient à 8,150 EUR et les services non liés à l'audit ont été effectués par le commissaire pour un total de 12 907 EUR. Ces missions sont compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et ont été pré-approuvées par le comité d'audit.

26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe conclut des transactions sur dérivés, principalement des contrats de change à terme et à option, dans le but de sécuriser ses ventes et ses achats en devises étrangères contre les variations négatives de ces devises. Le Groupe a un risque de change transactionnel résultant de ventes ou d'achats par des entités opérationnelles dans des devises autres que la devise fonctionnelle du Groupe. Le risque de change est décrit en note 27.2.

Les principaux instruments financiers du Groupe, autres que les dérivés, comprennent les emprunts bancaires, les contrats de location financement, la trésorerie et les dépôts à court terme. Ces instruments financiers ont pour objectif de lever des fonds pour les opérations du Groupe. Le Groupe a d'autres instruments financiers tels que des débiteurs commerciaux et des créditeurs commerciaux, qui découlent directement de ses opérations. La politique du Groupe est, et a toujours été, qu'aucune négociation d'instruments financiers ne doit être entreprise. Le risque de crédit est décrit dans la note 27.3.

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est définie comme le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments ;

- Les autres actifs à long terme à taux fixe et à taux variable sont évalués par le Groupe sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque pays spécifiques, la solvabilité individuelle du client et les caractéristiques de risque du projet financé. Sur la base de cette évaluation, des provisions sont constituées pour tenir compte des pertes attendues sur ces créances. Au 31 décembre 2022, les valeurs comptables de ces créances, nettes des provisions, sont supposées ne pas être significativement différentes de leurs justes valeurs calculées ;

- La juste valeur des instruments non cotés, des emprunts auprès des banques et autres passifs financiers, des obligations en vertu de contrats de location-financement ainsi que des autres passifs financiers non courants est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant les taux d'intérêt effectifs actuellement disponibles pour les dettes à des conditions similaires, les crédits risque et les échéances restantes. Au 31 décembre 2022, le taux d'intérêt effectif n'est pas significativement différent du taux d'intérêt nominal de l'obligation financière ;

- Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec diverses contreparties, principalement des institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit de premier ordre. Les dérivés évalués à l'aide de techniques d'évaluation avec des données observables sur le marché sont principalement des contrats de change à terme et des contrats d'option. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les modèles de prix à terme et de swap, utilisant des calculs de valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses entrées, notamment les taux de change au comptant et à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient les instruments financiers suivants évalués à la juste valeur ;

(milliers d'euros)	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021
Actifs évalués à la juste valeur		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Contrats de change – sans 'hedge accounting'	324	-

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un effet significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : techniques qui utilisent des données ayant un effet significatif sur la juste valeur enregistrée qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Toutes les justes valeurs mentionnées dans le tableau ci-dessus se rapportent au niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations de la juste valeur des niveaux 1, 2 et 3 au cours de la période de reporting.

27.2. Risque de change

Périodiquement, EVS mesure l'exposition anticipée du groupe au risque de change transactionnel sur une période de six mois à un an. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD. Le groupe facture tous ses clients en Euro, à l'exception des Etats-Unis (en USD), tandis que de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en USD. De ce fait, le groupe est « long » en USD, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un cash-flow net positif en USD.

Depuis 2022, EVS mesure systématiquement l'exposition anticipée du Groupe au risque de change transactionnel, principalement lié au risque EUR/USD. Étant donné que le Groupe a une position longue en USD et sur la base des prévisions de revenus, EVS couvre les entrées nettes futures en USD par le biais de contrats de change à terme ou d'options. La variation de juste valeur des contrats de change est enregistrée directement au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits/(charges) financiers nets », le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture sur ces transactions. Les techniques d'évaluation utilisées reposent principalement sur les taux au comptant, les taux à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient des contrats de change à terme et d'options EUR/USD pour un montant notionnel total de 34,0 millions de dollars US avec des échéances mensuelles entre janvier 2023 et juin 2024. La juste valeur de ces instruments financiers au 31 décembre 2022 s'élève à 0.3 million d'euros. Au 31 décembre 2021, le Groupe n'avait pas de contrat de couverture en place.

27.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par la direction.

Les créances clients sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis sur de nombreuses zones géographiques.

Les nouveaux clients importants sont sélectionnés par un outil d'analyse de crédit avant d'initier des transactions de vente. Si la cote de crédit est faible ou si le client fait partie d'une zone à risque, nous demandons un prépaiement avant l'envoi du matériel.

Une fois la relation engagée, un suivi des éventuels retards de paiement est effectué par l'équipe comptable, qui relance si nécessaire. Dans certains cas particuliers, un échéancier de paiement peut être établi d'un commun accord avec certains clients. Pour EVS, le risque de crédit est également limité par le fait que la licence d'utilisation de l'équipement peut être arrêtée à tout moment en cas de non-paiement par le client. Pour évaluer le défaut, la Société compare le risque qu'un défaut survienne sur les créances à la date de clôture avec le risque qu'un défaut survienne pour ces mêmes créances à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui indiqueraient des augmentations significatives du crédit risques depuis leur comptabilisation, tels que des montants de créances contestées par des clients ou des déclarations de faillite.

Au 31 décembre 2022, il est supposé que les valeurs comptables des créances clients sont l'estimation la plus appropriée de la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est contenu car il est réparti sur une sélection de différentes contreparties qui sont des institutions financières bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences internationales de notation de crédit.

Au 31 décembre 2022, le montant maximum que le Groupe pourrait avoir à payer en cas de recours aux garanties est de 0.8 million d'euros (similaire à 0.8 million d'euros en décembre 2021).

28. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de notre stratégie visant à privilégier une croissance durable et rentable, le groupe a décidé, début mars 2023, d'appeler à la fin de vie de certaines activités liées à nos opérations à Darmstadt. Après une évaluation longue et minutieuse, l'activité a été évaluée comme une activité déficitaire, pour laquelle les développements futurs ne pouvaient pas déclencher un redressement. Le groupe évalue soigneusement les impacts commerciaux potentiels directement avec les clients concernés, s'engage dans une discussion proactive autour de la transition et propose des alternatives potentielles. Nous nous attendons à ce que l'impact commercial soit limité et immatériel. Il y aura un impact financier limité lié à la résiliation des contrats d'un petit nombre de membres de l'équipe. Enfin, nous réévaluerons également les besoins d'inventaire pour assurer un soutien dans les périodes futures. Les impacts sur le bilan et les flux de trésorerie devraient être minimes.

Il n'y a pas d'autre événement postérieur susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 233.216 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 31.344 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Reconnaissance du revenu – contrats complexes

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à € 148.158 milliers dont une partie porte sur des contrats à prix fixe qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière manuelle, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction ;
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues ;
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture ;
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles ;
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration où les contrats importants sont abordés afin de nous assurer qu'il n'y a pas de divergences avec nos procédures ;
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.25 et 3.2 des comptes consolidés.

Goodwill et actifs incorporels Axon

Description du point clé de l'audit

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 100% des actions d'Axon et de ses filiales pour une contrepartie totale transférée de € 12.211 millions, entièrement payée en espèces. L'allocation du prix d'achat aux actifs et passifs identifiables acquis a été réalisée par EVS et a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de € 10.741 millions, dont € 2.832 millions de goodwill.

A fin décembre 2022, le goodwill et les actifs incorporels présentent une valeur nette comptable respectivement de € 2.832 millions et € 4.710 millions,

Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation durable (« impairment ») a été documenté par la Société, sur la base d'un business plan sur 5 années tenant compte d'une des ventes et des coûts attendus, l'ensemble des flux de trésorerie futurs étant actualisés.

En raison de l'incertitude inhérente aux prévisions reprises dans le plan à 5 ans et des hypothèses utilisées (taux d'actualisation et taux de croissance), le niveau de jugement de la direction et l'importance des montants concernés, ce point d'audit est considéré comme un point clé de notre audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons discuté la performance de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Axon et ses perspectives futures telles que reprises dans le plan à 5 ans avec la direction ;
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration afin de confirmer les informations reçues de la direction ;
- Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction tenant notamment compte de l'analyse des données historiques ;
- Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises, nous avons évalué les hypothèses et les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels ;
- Nous avons comparé la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels avec leurs valeurs comptables respectives et avons conclu sur le caractère adéquat du maintien de la valeur nette comptable ;
- En outre, nous avons évalué le caractère adéquat et complet des informations fournies dans la note 10 des états financiers consolidés sur la base des exigences IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basée sur le cadre de référence Global Reporting Initiative ("GRI"). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "GRI" précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/en/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2022 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/en/stori>), dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 14 avril 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire



Représentée par

Carlo-Sébastien D'Addario *

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

Unique sequential number of EY reports tracking database

COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces états financiers sont liés aux chiffres de la société mère, EVS Broadcast Equipment SA (Belgique). Ces déclarations sont publiées conformément à la version abrégée autorisée par l'article 3:17 du Code belge des sociétés et des associations. Elles sont déposées à la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur demande au siège social de la société, mais également sur le site internet de la société (www.evs.com). Ils ont été attestés sans condition par EY, Commissaires aux Comptes, représenté par Carlo-Sébastien D'Addario, Associé.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la Loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour servir également de rapport de gestion sur les comptes sociaux de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes sociaux est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

- Les comptes de la société mère incluent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 118,283 milliers d'euros, représentant 79.8% du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 23,635 milliers d'euros, contre 34,770 milliers d'euros en 2021. Le total du bilan s'élève à 193,153 milliers d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code belge des Sociétés, au sein du Comité d'Audit, Marco Miserez (diplômé Ingénieur Commercial en "Finance et Management Interculturel" de l'Ichec Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Chantal De Vrieze (certificat en droit, et de nombreuses années d'expérience dans des fonctions exécutives, y compris dans les groupes Altran et Econocom), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique, ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et le président du conseil d'administration qui est également membre du comité d'audit, ont les compétences en matière de comptabilité et d'audit. Chantal De Vrieze a quitté le comité d'audit en juin 2022.
- Depuis 2016, les frais de recherche ne peuvent plus figurer au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être immobilisés au bilan. Les dépenses de recherche engagées au cours des années antérieures restent soumises au régime antérieur.
- En 2022, EVS a engagé un montant de 16.6 millions d'euros pour les dépenses de R&D, qui ont été amorties immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation dans ce domaine.
- De plus, au début de la période, le Groupe a identifié deux projets de développement internes qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS Broadcast Equipment, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Ces projets de développement internes consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement (commercialisation prévue en 2024). En 2022, le montant total des frais de développement activés en tant qu'immobilisations incorporelles en cours s'élève à 7.8 millions EUR.
- Aucun événement autre que ceux rapportés dans le rapport de gestion consolidé n'a affecté les comptes de la société mère.

COMPTE DE RÉSULTATS STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

(milliers d'euros)	2022	2021
Ventes et prestations	142,658	139,322
A. Chiffre d'affaires	118,283	113,218
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	1,001	5,793
C. Production immobilisée	20,266	18,333
D. Autres produits d'exploitation	3,108	1,978
E. Produits d'exploitation non récurrents	-	-
Coûts des ventes et des prestations	-121,362	-108,393
A. Approvisionnements et marchandises	-26,602	-22,635
1. Achats	-30,256	-21,702
2. Variation des stocks (+, -)	3,654	-933
B. Services et biens divers	-38,548	-31,680
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-31,398	-28,835
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-20,068	-21,862
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-2,604	-1,919
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-1,270	-1,197
G. Autres charges d'exploitation	-872	-264
H. Charges d'exploitation non récurrentes	-	-1
Bénéfice d'exploitation		
Produits financiers	3,593	3,258
A. Produits des immobilisations financières	400	1,226
B. Produits des actifs circulants	-	13
C. Autres produits financiers	3,193	2,019
Charges financières	-1,713	1,360
A. Charges des dettes	-313	-347
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-	2,327
C. Autres charges financières	-1,400	-621
X. Charges financières non récurrentes	-	-
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	23,176	35,548
Transferts aux/prélèvements sur les impôts différés	105	131
Impôts sur le résultat	354	-909
Résultat de l'exercice (+, -)	23,635	34,770
Prélèvements sur les réserves immunisées	314	1,136
Transfert aux réserves immunisées	-	-421
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	23,949	35,485
Affectations et prélèvements*		
A. Résultat à affecter	59,858	57,148
B. Prélèvements sur les réserves		
C. Affectations aux réserves	-	-744
D. Résultat à reporter	-53,148	-35,909
E. 1. Dividendes	-6,710	-20,103
E. 2. Autres allocataires		-392

* Les chiffres 2021 ont été mis à jour avec l'affectation des résultats approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

ACTIFS (milliers d'euros)	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021
Actifs immobilisés	61,624	55,455
Immobilisations incorporelles	56	105
Immobilisations corporelles	45,694	39,651
A. Terrains et constructions	34,612	37,310
B. Installations, machines et outillage	38	71
C. Mobilier et matériel roulant	1,377	1,369
D. Location-financement et droits similaires	-	-
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	9,644	878
Immobilisations financières	15,874	15,699
A. Entreprises liées	15,687	15,512
1. Participations	5,454	5,454
2. Créances	10,233	10,058
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	88	88
1. Participations	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	88	88
Actifs courants	131,529	134,592
Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
Stocks et commandes en cours d'exécution	22,380	20,785
A. Stocks	22,380	20,785
1. Approvisionnements	13,599	10,376
2. En-cours de fabrication	1,827	2,058
3. Produits finis	5,166	5,842
4. Marchandises	1,788	2,509
B. Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	54,889	34,531
A. Créances commerciales	50,457	30,286
B. Autres créances	4,432	4,245
Investissements	35,132	24,276
A. Actions propres	17,447	17,776
B. Autres placements	17,685	6,500
Valeurs disponibles	13,020	52,733
Comptes de régularisation	6,108	2,267
TOTAL DES ACTIFS	193,153	190,047

PASSIFS (milliers d'euros)	31 décembre, 2022	31 décembre, 2021*
Capitaux propres	157,997	141,320
Capital	8,772	8,772
A. Capital souscrit	8,772	8,772
Primes d'émission	14,462	14,462
Réserves	78,246	78,559
A. Réserve légale	877	877
B. Réserves indisponibles	17,447	19,150
1. <i>Pour actions propres</i>	17,447	19,150
C. Réserves immunisées	2,372	2,686
D. Réserves disponibles	57,550	55,846
Résultat à reporter	53,148	35,909
Subsides en capital	3,369	3,618
Provisions et impôts différés	4,985	3,820
A. Provisions pour risques et charges	4,329	3,059
B. Impôts différés	656	761
Dettes	30,171	44,907
Dettes à plus d'un an	1,684	2,789
A. Dettes financières	1,675	2,779
1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	-	-
2. <i>Établissements de crédit</i>	1,675	2,779
B. Autres dettes	9	10
Dettes à un an au plus	25,424	35,889
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1,105	1,095
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	12,993	11,874
1. <i>Fournisseurs</i>	12,993	11,874
D. Acomptes reçus sur commandes	4,127	678
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	7,211	8,341
1. <i>Impôts</i>	955	1,499
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	6,257	6,842
F. Autres dettes	-12	13,901
Comptes de régularisation	3,063	6,229
TOTAL DES PASSIFS	193,153	190,047

*Les chiffres 2021 ont été mis à jour avec l'affectation des résultats approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022

ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8,772	14,327,024
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8,772	14,327,024
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2021		1,292,604
Dématérialisées - au 31 décembre 2021		13,034,420
B. Actions propres détenues par la société elle-même	17,447	908,014
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		492,975
- Montant du capital à souscrire	8,355	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		492,975
D. Capital autorisé non souscrit	1,170	

GLOSSAIRE

Ce glossaire contient une description des termes financiers, des mesures alternatives de performance (APM) et des KPI non financiers fréquemment utilisés dans les rapports EVS.

BER : Big Event Rental

Pilier du marché BER : pilier du marché couvrant les Big Event Rental aux diffuseurs hôtes pour les grands événements non annuels

CAPEX : dépenses d'investissement, désigne les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles, à l'exclusion des actifs de droit d'utilisation (leasing).

Capital employed : fait référence au montant de l'investissement en capital utilisé pour fonctionner et fournit une indication de la manière dont la société investit son argent. Il est obtenu en soustrayant les passifs courants du total des actifs.

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation : montant des liquidités générées par les activités commerciales courantes et régulières.

UGT : Unité Génératrice de Trésorerie, est le plus petit groupe d'actifs qui comprend l'actif et génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs

Coût des ventes : coût des matériaux et frais directement liés aux revenus.

EBIT : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges d'exploitation liées à la rémunération des membres de l'équipe et les charges d'exploitation non directement liées à la rémunération des membres de l'équipe moins les amortissements et dépréciations.

EBITDA : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges opérationnelles liées à la rémunération des Team Members et les charges opérationnelles non directement liées à la rémunération des Team Members

ECL: Expected Credit Loss, est l'estimation pondérée par la probabilité des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie) sur la durée de vie prévue d'un instrument financier.

AGE : Assemblée Générale Extraordinaire

Cash-flow libre : cash-flow avant activités de financement.

Marge brute : résultat du chiffre d'affaires moins le coût des ventes, divisé par le chiffre d'affaires.

LAB : Live Audience Business

Pilier du marché LAB : revenus générés par les clients qui utilisent les produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leur propre besoin. Ce pilier du marché couvre les types de clients suivants : diffuseurs, stades, maisons de culte, centres de médias d'entreprise, organisations sportives, gouvernements et institutions, universités et collèges

LSP : Live Service Provider : fournisseurs de services en direct

Pilier du marché LSP : revenus des clients utilisant les produits et solutions EVS pour servir les « clients LAB ». Ce pilier de marché couvre les types de clients suivants : sociétés de location et d'installations, sociétés de production, opérateurs indépendants, partenaires technologiques et intégrateurs de systèmes achetant pour leur propre compte

Trésorerie nette : désigne la position de liquidité de l'entreprise. La trésorerie nette est calculée en déduisant la dette portant intérêt de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Bénéfice net : somme d'argent que l'entreprise gagne après déduction de toutes les dépenses d'exploitation, d'intérêts et d'impôts d'une période donnée.

Dépenses d'exploitation : également appelées frais de vente, généraux et administratifs (SG&A), représentent les frais généraux engagés pour s'engager dans des activités qui ne sont pas directement liées à la production.

Marge d'exploitation : également connue sous le nom de retour sur ventes, est un ratio de rentabilité mesurant le chiffre d'affaires après déduction du coût des ventes et des dépenses d'exploitation. Il est calculé en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires.

Autres produits d'exploitation : correspondent aux revenus provenant par exemple des remboursements de dommages, des équipiers, des assurances, des plus-values de cession, ... Ces revenus sont générés par des activités qui ne sont pas immédiatement liées aux activités principales de l'entreprise.

Carnet de commandes <date> : chiffre d'affaires prévu à reconnaître après le <date> sur la base des commandes en cours.

ROCE : Return on Capital Employed, fait référence à un ratio financier qui peut être utilisé pour évaluer la rentabilité et l'efficacité du capital de l'entreprise. Ce ratio aide à comprendre dans quelle mesure la Société génère des bénéfices à partir de son capital au fur et à mesure de son utilisation. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice avant intérêts et impôts par le capital utilisé.

ROE : Return on Equity, est une mesure de la performance financière calculée en divisant le résultat net par les capitaux propres. Parce que les capitaux propres sont égaux aux actifs d'une entreprise moins sa dette, le ROE est considéré comme le rendement de l'actif net.

Revenus garantis : revenus déjà reconnus ainsi que les commandes ouvertes en cours qui seront comptabilisées en tant que revenus au cours de l'exercice.

Besoin en fonds de roulement : indicateur financier montrant le montant des ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation. Il représente les besoins de financement à court terme de la Société. Il est calculé en déduisant les passifs courants des actifs courants.



Bureaux principaux d'EVS

Siège d'EVS

Liège Science Park
13 rue Bois St-Jean
4102 Seraing
Belgium
Investor relations:
corpcom@evs.com
Phone: +32 4 361 70 00
Fax: +32 4 361 70 99

EVS USA - Côte Est

700 US 46 East
Floor 3
NJ 07004 Fairfield
Mail: info.usa@evs.com
Phone: +1 973 575 7811
Fax: +1 973 575 7812

EVS Hong Kong

Room A, 35/F, Lee & Man
Commercial Center
169 Electric Road, North Point
Hong Kong
Mail: info.hk@evs.com
Phone: +852 2914 2501
Fax: +852 2914 2505



Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes)
est disponible sur le site internet d'EVS (www.evs.com).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

English version available on request.

Contact

Veerle De Wit, CFO
EVS Broadcast Equipment SA
+32 4 361 70 00
corpcom@evs.com